

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée at/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.a. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion la long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans la texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées at/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Il y a des plis dans le milieu des pages.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

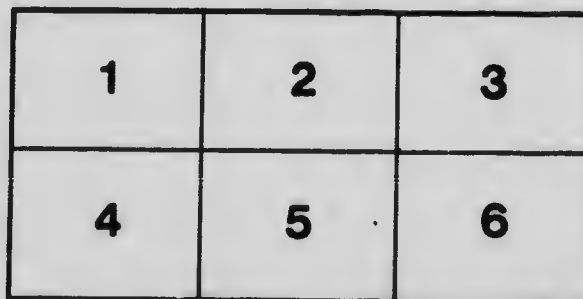
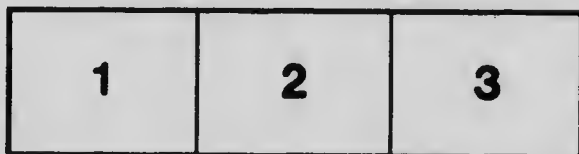
Thomas Fisher Rare Book Library,
University of Toronto Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

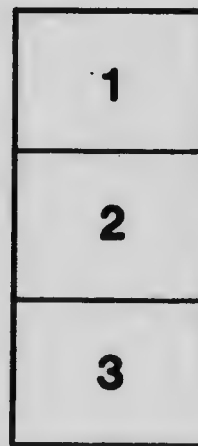
Thomas Fisher Rare Book Library,
University of Toronto Library

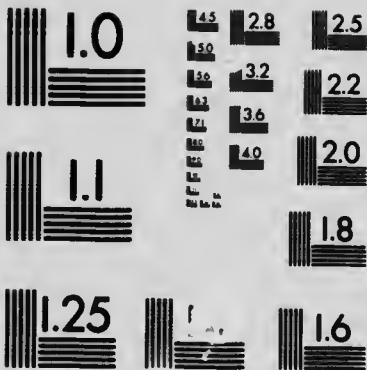
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaître sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

Fampoh
HC
R

LE RECORD

DU

Gouvernement Borden

1911-1917

MONTREAL, SEPTEMBRE 1917

LE RECORD

DU

**Gouvernement
Borden**

=====
1911 - 1917
=====

166129
15/10/21

MONTREAL, SEPTEMBRE 1917

AVANT-PROPOS

Après des hésitations et des retards qu'il aurait voulu prolonger indéfiniment, le gouvernement Borden sera bientôt forcé de paraître devant le peuple et de venir rendre compte de l'administration la plus incompétente, la plus folle et la plus malhonnête que le Canada ait connue.

Après avoir, dans les premières années de la guerre, voulu arracher au peuple un verdict de surprise au son des clairons et du patriotisme et faire une élection avant que les scandales de son administration n'éclatent dans toute leur horreur, le gouvernement tory Borden avait complètement changé de tactique en cette dernière année ; et, sentant sa cause perdue d'avance et ses gens désespérés, à la suite des révélations sensationnelles faites aux enquêtes et de la défaite des torys dans toutes les provinces du Dominion où se sont tenues des élections, le gouvernement Borden-Rogers ne voulait plus d'élections.

Son seul programme était de durer, de se cramponner au pouvoir par tous les moyens, et de refuser au peuple canadien le droit élémentaire et essentiel de rendre son verdict et de le juger à ses actes.

Depuis 1911, le gouvernement conservateur d'Ottawa a accumulé les pires actes de maladministration, d'incompétence et de fraude ; et on conçoit que ses ministres ne soient pas pressés de venir rendre compte.

De fait, ce gouvernement est l'élu d'une conspiration et d'une campagne de préjugés et de fausses représentations telle que notre pays n'en avait jamais vu de semblable. La campagne menée par les conservateurs en 1911, restera dans notre histoire politique comme celle d'une infamie sans nom.

Et les faits eux-mêmes sont venus justifier avec une éloquence et une vérité parfaites la clairvoyance et la haute justice de l'attitude prise alors par les libéraux.

A la politique préconisée en 1911, par le gouvernement Laurier, les conservateurs opposaient les pires préjugés, dénonçaient Sir Wilfrid Laurier tantôt comme traître à sa race, tantôt comme traître à l'Empire, conspirant tour-à-tour avec le pape, avec Chamberlain ou avec le gouvernement américain pour trahir tout le monde.

Oui, toutes ces calomnies infâmes et ridicules ont fait le fond des discours conservateurs d'alors, selon la province où on les prononçait, et ont réussi à duper l'électorat.

Mais celui-ci n'attendait que sa revanche.

Et l'heure va bientôt sonner.

Et le brave électeur canadien qui, pendant des années, a rongé son frein et a assisté à toutes les volte-face, à toutes les trahisons et à toutes les corruptions du ministère Borden et de ses ministres successifs va courir aux urnes avec un enthousiasme sans précédent enregistrer son vote pour les candidats du parti libéral et chasser du pouvoir les honteux vendeurs du temple conservateurs, qui depuis trop longtemps déshonorent Ottawa de leur présence.

Avant d'examiner dans le détail le record du gouvernement Borden, avant et après la guerre, nous voulons d'abord étudier les trois grandes questions qui forment la base des présentes élections :

LA CONSCRIPTION ;

LA VIE CHÈRE et les gros intérêts ;

L'achat du CANADIAN NORTHERN.

LA CONSCRIPTION

De toutes les questions publiques de notre histoire, — une n'a au même point passionné l'opinion que la conscription ; et jamais non plus n'avons-nous vu un gouvernement à ce point mépriser l'opinion et fouler aux pieds les droits populaires que le gouvernement Borden avec cette mesure.

La conscription est à ce moment la question centrale de notre politique ; et il nous faut l'examiner en détail.

Reprenons les faits à leur origine.

La question au parlement

C'est le 18 mai 1917 que Sir Robert Borden au parlement annonça sa politique de conscription.

Il était fraîchement débarqué d'Angleterre, et dans l'après-midi du 18 mai devait faire part au parlement et au pays des résultats de la conférence de Londres. Et c'est à la fin de ce discours que le premier ministre, à la surprise générale, annonça qu'il avait l'intention de présenter une mesure de conscription.

Rien n'avait fait prévoir cette mesure, avant le départ de M. Borden. Au contraire, le gouvernement avait toujours déclaré que la conscription ne serait pas imposée au Canada.

M. Borden, lui-même, avait déclaré en Chambre, le 17 janvier, 1916 :

“PARLANT PENDANT LES DEUX OU TROIS PREMIERS MOIS DE LA GUERRE J'AI CLAIREMENT FAIT COMPRENDRE A LA POPULATION CANADIENNE QUE NOUS N'ENTENDIONS PAS ETABLIR DE CONSCRIPTION. JE LE DECLARE DE NOUVEAU EXPLICITEMENT”: (Sir Robert Borden, Débats des Communes, 17 janvier 1916, page 26, vol. I de l'édition française.)

Et en toute occasion, — notamment durant l'élection de Dorchester en 1917, comme nous le verrons plus loin, — le gouvernement avait réitéré sa promesse de ne pas imposer la conscription.

Aussi on devine assez la stupeur du peuple quand M. Borden annonça la mesure, le 18 mai 1917.

Des assemblées de protestations furent aussitôt tenues dans toutes les parties du Dominion ; les unions ouvrières et les corporations tinrent des réunions et adoptèrent des résolutions, cependant que l'on faisait signer des pétitions demandant au gouvernement de ne pas imposer cette mesure.

Ces protestations populaires firent un moment hésiter M. Borden, qui voulut alors s'assurer le concours du parti libéral, et dans sa détresse s'adressa à Sir Wilfrid Laurier.

Du 24 mai au 6 juin 1917, durèrent ces tentatives de coalition auprès de Sir Wilfrid Laurier, auquel le parti conservateur fit toutes les offres imaginables pour le décider à entrer dans la coalition.

Mais Sir Wilfrid Laurier s'était toujours prononcé contre la

conscription ; il resta fidèle à sa promesse, refusa toutes les offres, et même en face de la défection prévue d'un certain nombre de ses lieutenants de langue anglaise, il refusa toute coalition.

Le 6 juin, Sir Wilfrid Laurier mettait fin aux négociations par une lettre adressée au premier-ministre où il refusait toute coalition ayant pour base la conscription ; et Sir Robert Borden, le 7 juin, accusait réception de cette lettre, et disait dans sa réponse :

“J'admets que c'est la politique d'enrôlement militaire obligatoire qui, dans votre jugement, vous a empêché de vous associer à un gouvernement de coalition. J'étais convaincu que l'enrôlement obligatoire était nécessaire et devait faire partie de la politique de coalition projetée. Vous même, d'autre part, avez décidé que vous ne pouviez accepter une telle politique et que vous ne pouviez vous joindre à un gouvernement qui l'adopterait.

SIR ROBERT BORDEN.

La lutte était nettement engagée entre le parti de M. Borden qui voulait imposer la conscription sans même consulter le peuple ; et le parti de Sir Wilfrid Laurier qui était pour la consultation populaire et contre la conscription.

Quelques jours plus tard, le premier-ministre présenta sa mesure en Chambre.

Et le 18 juin la discussion s'engagea sur la 2e lecture du bill.

Sir Wilfrid Laurier prononça un grand discours condamnant la conscription, et il proposa l'amendement suivant :

“Que la délibération ultérieure de ce bill, soit différée jusqu'à ce que son principe ait, au moyen d'un referendum, été soumis aux électeurs du Canada et approuvé par eux.”

Au cours de la discussion, un certain nombre de députés libéraux se séparèrent de leur chef ; et notamment le Dr Clark, de l'Ouest ; MM. Graham, Pardee et Guthrie, d'Ontario ; MM. McLean et Carvell, des provinces maritimes, qui prononcèrent des discours conscriptionnistes et se déclarèrent contre le referendum.

Mais le chef libéral, Sir Wilfrid Laurier, demeura inébranlable dans sa détermination ; et jusqu'au bout, resta le fidèle défenseur des droits du peuple.

Par contre, quelques députés bleus de la province, pour se mettre bien avec leurs électeurs, firent des discours contre la conscription.

M. Barrette, député de Berthier, chercha à embrouiller les cartes en proposant le renvoi pur et simple du bill à six mois ; cela permettait à un groupe d'être contre Borden sans être pour Laurier.

Mais le chef libéral et son parti crurent avec raison que le peuple restait le vrai juge de la question, dans un sens ou dans l'autre ; et que la mesure posée, il importait qu'elle lui fut soumise.

Les Votes

Le vote sur la 2e lecture donna le résultat suivant :

Amendement Laurier, sur le referendum :

POUR — Achim, Barrette, Bellemare, Bikerdike, Boivin, Boulay, Bourassa, Boyer, Brouillard, Bureau, Cardin, Chisholm, Copp, Delisle, Demers, Descarries, Devlin, Ethier, Forget, sir Rodolphe ; Fortier, Gauthier, St-Hyacinthe ; Gœuvreau, German, Girard, Guilbault, Hughes, Kings, I.P.E. ; Kay, Knowles, Kyte, Lachance, Lafortune, Lanctôt, Lapointe, Kamouraska ; Lapointe, Montréal, St-Jacques ; Laurier, Sir Wilfrid, Lemieux, McCoig, McCrea, McMillan, Marcil, Bonaventure ; Marcile, Bagot ; Martin, Michaud, Molloy, Mondou, Murphy, Oliver, Pacaud, Papineau, Paquet, Patenaude, Power, Proulx, Robb, Séguin, Sinclair, Thompson, Qu'Appelle ; Tobin, Truax, Turgeon, Verville, Wilson Laval ; — 62.

Contre — Alguire, Ames (sir Herbert) Armstrong, Lambton ; Armstrong, York ; Arthurs, Ball, Barnard, Bennett, Calgary ; Bennett, Simcoe ; Best, Blain, Blondin, Borden, (sir Robert) ; Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Bilbury, Buchanan, Buhnham, Burrell, Carvell, Champagne, Charlton, Clark, Bruce ; Clarke Red Deer : Clarke, Wellington ; Clemens, Cochrane, Cockshutt, Cromwell, Crothers, Cruise, Currie, Davidson, Doherty, Donaldson, Douglas, Edwards, Elliot, Fisher, Foster, (sir George) ; Fripp, Glass, Graham, Green, Guthrie, Hanna, Hartt, Hazen, Henderson, Hepburn, Hughes (Sir Sam) ; Jameson, Kemp, Lalor, Lewis, Loggie, McDonell, MacLean, Halifax ; MacLean, York O. ; MacNutt, McCraney, McCrudy, McLean, Queens P. E. ; McLean, Sunbury ; McLeod, Marshall, Meighen, Merner, Middlebro, Morphy, Morris, Morrison, Munson, Nesbitt, Neely, Nicholson, Nickle, Northrup, Osler (sir Edmund) ; Pardee, Paul, Rainville, Reid, Robidoux, Roche, Rogers, Ross, Schaffer, Scott, Sévigny, Sexsmith, Shepherd, Smith, Steele, Stevens, Stewart, Hamilton ; Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson, Yukon ; Thornton, Turriff, Walker, Wallace, Webster, Weichel, White, (sir Thomas) ; Wilson, Wenworth — 111.

L'AMENDEMENT BARRETTE, demandant le renvoi à six mois, ne recueillit que les neuf voix suivantes contre 165 : Achim, (Labelle) ; Barrette, (Berthier) ; Bellemare, (Maskinongé) ; Boulay, (Rimouski) ; Descarries, (Jacques-Cartier) ; Girard, (Chicoutimi-Saguenay) ; Guilbault, (Joliette) ; Pâquet, (L'Islet) ; Patenaude, (Hochelaga).

Enfin la mesure elle-même recueillit 118 voix contre 55 ; un certain nombre de libéraux anglais qui avaient voté pour le referendum, votant ensuite pour la conscription.

A la 3e lecture, la majorité du gouvernement fut à peu près la même, 102 à 44, et il n'y eut pas de changement dans l'attitude des députés, la différence étant due à des absences.

Le bill passa au Sénat, où le leader libéral, le sénateur Bostock reprit la lutte pour les intérêts du peuple, et proposa un amendement demandant que le bill ne soit pas mis en force, "avant qu'il ait été soumis au peuple aux élections générales".

L'amendement ne fut défait que par quelques voix seulement, grâce aux sénateurs que M. Borden venait de nommer dans ce but; puis le bill fut voté.

Voici le détail des votes au Sénat :

Amendement Bostock

CONTRE — Hon. MM. Blain, Bolduc (président), Bourque, Bowell (Sir Mackenzie), Curry, Daniel, Dennis, Donnelly, Fisher, Foster, Fowler, Girroir, Gordon, Laird, Larivière, Lespérance, Loughheed (Sir James), Lynch, Staunton, MacDonell, Mason (Briggen), McCall, McLaren, McLean, McLennan, MeMeans, Milne, Murphy, Nicholls, Plante, Poirier, Pope, Pringle, Richardson, Robertson, Ross (Middleton), Sharpe, Shatford, Smith, Sproule, Tanner, Taylor, Thorne, White. — Total : 44.

POUR : — Hon. MM. Beaubien, Béique, Berth, Belcourt, Bostock, Boyer, Casgrain, Choquette, Cloran, Dandurand, David, Dessaulles, Douglas, Edwards, Farrell, Forget, Gillmor, Landry, Lavergne, Legris, McHugh, McSweeney, Mitchell, Montplaisir, Power, Prince, Ratz, Roche, Talbot, Tessier, Thibaudeau, Watson, Wilson, Yeo. Total pour : 34.

Le bill fut voté par 54 voix à 25, quelques sénateurs anglais qui avaient voté pour référer la question au peuple votant ensuite pour la mesure.

Enfin, le 18 août 1917, le fameux bill revenait en Chambre une dernière fois, sous sa forme définitive et recevait une dernière et décisive approbation de la majorité conservatrice.

Arguments contre la conscription

Nombreux et variés sont les arguments contre la mesure Borden.

Et d'abord, les promesses mêmes du gouvernement de ne pas l'imposer.

Nous avons cité tout-à-l'heure M. Borden lui-même.

Quand le gouvernement donna à signer les cartes du service national, en 1917, il répéta qu'il n'était nullement question de conscription.

A Saint-Benoit, le 7 juin, 1917, Mgr Bruchési faisait l'importante déclaration qui suit :

“Nous avons tout fait, disait-il, pour prouver encore une fois notre loyauté à la Couronne Britannique. Pour ma part, j'ai fait tout mon possible pour aider le Canada à faire convenablement sa part et pour démontrer que nous ne méritons pas les attaques des orangistes. Au sujet des Cartes Nationales, ajoute Sa Grandeur, j'ai demandé au premier ministre du Canada, s'il s'agissait de conscription. Celui-ci m'a répondu avec empressement qu'il ne s'agissait pas de conscription et qu'il était opposé à toute contrainte pour des fins d'enrôlement. J'ai alors demandé à mes fidèles de signer leurs cartes. D'autres ministres m'ont depuis déclaré

nt,
ce

formellement qu'il ne s'agissait pas de conscription, et ils étaient de bonne foi. A son retour d'Angleterre, le premier ministre du Canada annonça la Conscription. Je me rends compte de la terreur que cette nouvelle a répandue dans le pays".

ue,
ly,
es-
ell,
le-
de,
rd,

Donc, le gouvernement avait bel et bien promis de ne pas imposer la conscription au Canada ; et il a violé cette promesse.

Ajoutons que le Canada est la seule partie de l'empire britannique,—en dehors de l'Angleterre même,—où on songe à établir la conscription.

L'Irlande n'a pas la conscription : la mesure du parlement britannique qui l'impose au Royaume-Uni l'en a exemptée.

En Australie, la mesure a été soumise au peuple qui l'a rejetée dans un referendum ; et le gouvernement l'a mise de côté.

Enfin la conscription n'existe ni aux Indes, ni en Afrique du Sud, ni à Terre-Neuve.

Pourquoi veut-on l'imposer au Canada où le peuple n'en veut pas ?

ais
ite

La conscription n'a pas sa raison d'être au Canada, parce que le service volontaire a donné d'excellents résultats, et qu'il a fourni aux armées un chiffre de soldats fort satisfaisant proportionnellement à notre population.

bre
ère

Au mois de juin 1917, quand M. Borden présenta sa mesure, le Canada avait fourni 420,000 hommes.

En fixant la population du Canada à 7 millions, les 420,000 hommes que nous avons fournis représentent 6 p.c., de notre population.

ure
pas

On a invoqué comme argument de la conscription chez nous, l'entrée en guerre des Etats-Unis. A-t-on songé que pour atteindre à notre proportion, avec leur population de plus de cent millions, nos voisins devront d'abord mettre sur pied une armée de 6 millions d'hommes ?

Or, les Etats-Unis ne songent pour le moment à lever une armée au maximum que de deux millions d'hommes.

On voit que le Canada, proportionnellement à nos voisins et avec le seul service volontaire, a fait plus que son devoir.

fois
fait
sa
des
eur,
de
ne
con-
idè-
aré

Que M. Borden, dans un moment d'exaltation, ait promis 500,000 hommes, cela n'engage à rien le pays lui-même ; c'est une maladresse de plus à mettre au compte du premier-ministre, qui les a accumulées pendant la guerre, et cette promesse mal venue et non autorisée n'a pu que contribuer à déprécier l'effort magnifique de nos volontaires.

Mais, on dit, même si le Canada a fourni sa juste proportion d'hommes, il faut soulager nos hommes au front et les remplacer par des réserves.

Cela est juste : mais il ne faut nécessairement que ce soit par des Canadiens.

Au début de la guerre, les armées de France occupaient presque tout le front.

Peu à peu, à mesure que le recrutement donnait des résultats en Angleterre et dans les colonies anglaises, l'armée française put raccourcir son front: des soldats anglais, canadiens ou australiens prirent la place de soldats français.

Il est juste, maintenant que les Américains entrent en guerre, que les soldats des Etats-Unis graduellement occupent une partie du front gardée jusqu'ici par les soldats des autres nations alliées.

Les Etats-Unis soulageront l'armée anglaise et canadienne, comme celle-ci ont soulagé et aidé la France.

C'est du reste l'avis de grands journaux américains.

Nous citerons le "Boston Globe", qui écrivait le 7 juillet 1917:

"En somme, le Canada s'est montré tout à fait splendide dans cette guerre. Non seulement il a levé une armée beaucoup plus nombreuse, proportionnellement, que celle que nous comptons nous-mêmes lever ; mais ses troupes ont acquis une gloire impérissable sur les champs de bataille."

Et puis, il y a le côté économique.

Il faut garder les hommes au Canada pour travailler aux munitions et aux champs.

Déjà avant la conscription, le gouvernement était obligé de faire des annonces dans les journaux américains pour se procurer de la main-d'oeuvre pour les récoltes de l'Ouest. Il demandait 35,000 ouvriers au printemps de 1917.

L'entrée en guerre des Etats-Unis a fermé cette voie.

La demande de la main-d'oeuvre n'en est que plus pressante.

Le "Weekly Sun", le grand organe agricole de Toronto, constate que la demande dans Ontario est tout aussi forte, et qu'on ne peut pas trouver d'ouvriers agricoles.

Le 14 août 1917, on annonçait que le gouvernement avait l'intention d'importer le travail asiatique, hindous et chinois, pour travailler aux champs, au Canada, vu la rareté de la main-d'oeuvre.

Le 15 août 1917, on songeait à utiliser le travail des pensionnaires de nos prisons.

Déjà, en temps normal, la question de la main-d'oeuvre serait un problème cuisant: la conscription va le rendre insoluble.

Et tandis qu'on enrôlera de force nos fils de fermiers,—car le bill de conscription ne les exempté pas,—on songe à faire travailler à leur place des Chinois et des repris de justice !

Et puis, il y a la question du transport.

Même si on arrivait à lever 100,000 hommes de plus au Canada, où prendrait-on des bateaux pour les transporter en Angleterre ?

La guerre sous-marine a créé de ce côté une situation des plus graves.

On calcule qu'il faudra au moins deux ans aux Etats-Unis pour transporter leurs deux millions d'hommes, en utilisant le maximum des transports de ce côté de l'Atlantique.

Chaque soldat canadien transporté en Angleterre pendant cette période empêchera un soldat américain de se rendre en France.

Le profit pour les alliés sera nul; et c'est à nos voisins qu'il appartient, pour le moment, de fournir les réserves d'hommes.

Mais le principal argument contre la conscription à l'heure actuelle, c'est que le gouvernement ni le parlement n'ont aucun mandat pour l'imposer au peuple.

En outre, que la question est nouvelle, que le peuple ne s'est jamais prononcé, et qu'avant mai 1917 nos hommes d'Etat n'en avaient jamais parlé que pour repousser tout projet de ce genre,— le parlement actuel a terminé son mandat en octobre 1916.

Ce mandat a été prolongé d'un an, par une demande unanime de nos députés à Londres, que dans le but de permettre la continuation de la politique de guerre suivie jusque là.

Mais le gouvernement n'a aucun droit d'imposer la conscription au peuple sans le consulter.

Il n'a reçu aucun mandat, ni lui ni sa majorité, pour légiférer en la matière; et c'est un acte odieux d'usurpation et de dangereuse autocratie que d'avoir persisté à faire adopter le bill quand l'opinion publique manifestait de plus en plus clairement son opposition.

Ce serait nier le principe même du gouvernement responsable et du suffrage populaire que de permettre à une poignée d'hommes d'imposer malgré leur volonté une pareille mesure à sept millions de Canadiens libres.

En résumé :

10.—Il n'existe aucune raison d'imposer la conscription, autre que de remplir hâtivement une promesse illusoire faite par le seul M. Borden; le service volontaire a donné de magnifiques résultats;

20.—Les raisons économiques les plus graves militent en faveur du maintien du service volontaire;

30.—Ni le gouvernement, ni le parlement n'ont aucun mandat pour décider de la question; c'est au peuple qu'il appartient d'en juger pour lui-même.

Quelques clauses du bill : le clergé, la liberté de la presse

Quelques clauses du bill Borden,—outre le principe odieux de la mesure,—sont spécialement répréhensibles.

Il y a d'abord la question du clergé.

Une des clauses originales du bill exemptait le clergé et les étudiants en théologie.

M. Meighen, le solliciteur-général, a fait retrancher cette dernière exemption.

Si bien que, maintenant, si le bill est mis en force, les étudiants en théologie seront enrôlés comme les autres.

Si peu que la guerre se prolonge, si la mesure était mise en force, le recrutement sacerdotal deviendrait impossible dans la province ; car si on enrôle les étudiants en théologie de première année, au bout d'un an il n'y en aurait plus pour entrer dans la deuxième année. Et ainsi de suite.

C'est un des petits côtés de l'odieuse mesure Borden.

Tandisque sir Wilfrid, l'hon. M. Lemieux et autres libéraux protestaient contre cette clause, M. Albert Sévigny l'approuvait pleinement, et faisait le jeu des adversaires de notre clergé.

Une autre des clauses saillantes de cette mesure d'autocratie, c'est celle qui veut empêcher la libre discussion de la question, dans les journaux ou autrement, après l'adoption du bill.

Elle est aussi l'oeuvre de M. Meighen et se lit ainsi :

“Toute personne, qui par le moyen de communications écrites ou orales, de discours ou déclarations publiques, conseille, dirige ou influence que les hommes, ou l'un des hommes mentionnés ou a être mentionnés ou compris dans aucune des classes ci-dessus mentionnées de manière à ce qu'ils contreviennent à la loi, désobéissant en refusant ou en négligeant de se conformer à toutes ou aucune des exigences de la présente loi, ou des règlements qui en découlent ou qui volontairement résistent, font obstruction, gênent, retardent, ou tentent volontairement de résister, de faire obstruction, gêner ou retarder, ou qui persuadent, incitent, influencent, ou tentent de persuader, inciter ou influencer toute personne ou toute classe de personne, tout groupe à résister, à faire obstruction, à gêner ou empêcher l'exécution du présent acte de quelque façon que ce soit dans son but et son objet, sera coupable de délit et sera passible, sur conviction par voie sommaire, d'un emprisonnement pour un terme pas moindre d'une année et de pas plus de cinq années”.

C'est le comble de l'autocratie.

Non seulement on veut enrôler de force ; mais une simple protestation est passible de la prison, à la discrétion du gouvernement.

Une autre clause supprime l'“habeas corpus”, ce privilège sacré de notre code, comme suit :

“Nulle procédure autorisée ou pendante devant aucun des tribunaux créés par cet acte, et nulle action d'aucun de ces tribunaux ne pourra, par voie d'injonction, bref de prohibition, mandamus, certiorari, habeas corpus, ou autre procédure analogue ou autre provenant d'aucune cour, être restreinte, suspendue, supprimée, ou soumise à révision ou considération pour aucune raison, soit

provenant de l'incompétence du tribunal, ou de nullité, défaut, VICE ou irrégularité de la procédure ou pour toute autre cause que ce soit".

Enfin, le bill menace même de la prison ceux qui refuseraient de siéger comme juges d'exemption.

Sous toutes ses formes, c'est l'autocratie absolue et sans limite qui a présidé à la rédaction comme à la pensée de cette mesure inique, et dont l'électorat va balayer les moindres parcelles quand elle lui sera soumise.

La Conscription et l'Opinion Anglaise

L'un des arguments favorisés des amis du gouvernement, c'est que c'est la province de Québec seule qui combat la conscription.

C'est là une fausseté et une calomnie, qu'il est facile de réfuter.

Voici des documents qui gardent toute leur éloquence et prouvent que l'opinion anglaise au Canada est loin d'être favorable à la mesure, comme le prétendent les jingoes et les fanatiques.

On peut mettre au premier rang la classe ouvrière qui, par tout le Dominion et sans distinction de race ou de croyance, a dénoncé la politique de M. Borden.

Dès les premiers jours qui ont suivi la déclaration du premier ministre, M. J. C. Watters, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, faisait connaître en termes non équivoques à M. Borden le sentiment de la classe ouvrière.

Dans des réunions à Toronto (17 mai), Ottawa (19 mai) et dans différentes villes de l'Ontario, à Winnipeg (25 mai) et à Vancouver (30 mai) les ouvriers ont condamné la mesure Borden.

Le 3 juin, à Ottawa, les ouvriers de tout le Dominion représentés en une grande conférence, adoptaient des résolutions contre la spéculation pendant la guerre. Et le comité de la presse composé de MM. Fred Brancroft (Toronto); J. C. Watters (Ottawa) et John J. Foster (Montréal) communiquait aux journaux ces résolutions qui contenaient le paragraphe essentiel qui suit:

"Nous nous déclarons absolument opposés à la mesure de conscription proposée, et nous pressons tous les ouvriers du Canada de s'y opposer par tous les moyens en leur pouvoir".

Le 3 juillet, de nouveau à Ottawa, M. J. C. Watters définissait l'attitude des ouvriers du Canada en une lettre que publiait toute la presse, et où l'opposition des ouvriers à la conscription se résumait en cette ligne suprême:

"Cela sera obtenu, même au prix d'une grève générale".

L'opposition de la classe ouvrière, même de langue anglaise, est trop évidente pour que nous insistions.

Mais il en est de même de la classe agricole.

Prenons par exemple la province d'Ontario, supposée la plus ardente conscriptionniste.

L'hon. Sydney Fisher déclarait au "New York Evening Post", le 30 juin :

"J'affirme énergiquement que, dans la province d'Ontario, le sentiment anticonscriptionniste n'est pas représenté à la Chambre, qu'il n'a pas le moyen de se faire sentir ou interpréter, et qu'il est FORTEMENT REPANDU. Dans un centre comme Toronto, les grands journaux sont en faveur de la conscription et vont jusqu'au point d'ignorer, dans une large mesure, les arguments adverses. J'ai le moyen de me tenir en assez intime contact avec une grande partie de l'Ontario rural et je n'ai aucune hésitation à dire qu'une LARGE PROPORTION, SINON LA MAJORITE, des électeurs de la campagne sont opposés à la conscription".

Quant à la population rurale anglaise de la province de Québec, ajoutait M. Fisher, elle s'oppose presque unanimement à la conscription.

Mais peut-être récusera-t-on cette opinion d'un libéral anglais. Que dit-on dans ce cas de l'opinion du "Weekly Sun", le grand organe agricole de Toronto ?

Nous l'avons citée à plusieurs reprises.

Dans de nombreux articles, le "Weekly Sun" a établi la rareté de la main-d'oeuvre agricole :

"On a raison de dire que la guerre sera gagnée sur les terres de l'Amérique, écrivait-il le 29 juin. Dans tous les cas, les plus hautes autorités nous disent que les approvisionnements de vivres des Alliés seront en déficit de quarante pour cent cette année, en tenant compte de la plus haute évaluation de ce que pourra fournir l'Amérique... Il est à peine une lueur d'espérance que la guerre finira cette année et l'on aura encore plus besoin de vivres et de production de richesse l'année prochaine que cette année, que nous ayons la paix ou non. Dans ces conditions, il est impérativement nécessaire non seulement de pouvoir rentrer tant bien que mal les maigres récoltes qui ont été semées, mais d'augmenter la superficie cultivée, de labourer les vieux pâturages et de préparer de plus abondantes récoltes. Pour cela, il est nécessaire, non seulement de laisser au cultivateur la main-d'oeuvre dont il peut disposer aujourd'hui, mais de lui en procurer davantage, si c'est possible."

Et le 11 juillet, le "Weekly Sun" concluait un autre article sur le même sujet par ce paragraphe décisif, citant les paroles d'un correspondant :

"Je compris qu'il voulait dire qu'on aurait recours à la coercition pour la production comme on veut le faire pour le service militaire, et je lui déclarai que d'après ce que j'avais vu du tempérament des fermiers, j'étais convaincu que la RESISTANCE LA-TENTE A LA CONSCRIPTION N'ETAIT PAS TOUTE DANS QUEBEC, et mettant de côté toute réserve, j'ajoutai qu'à mon

avis, QUAND LA MAIN-D'OEUVRE EST SI RARE que les plus petits gages sont de cinq dollars par jour, IL EST IMPOSSIBLE D'AVOIR LA CONSCRIPTION ET D'AUGMENTER LA PRODUCTION EN MEME TEMPS".

Si l'on veut une autre idée du sentiment de la population d'Ontario, on n'a qu'à référer à la récente réunion des libéraux, vendredi le 20 juillet, à Toronto.

La presse n'a publiée qu'un résumé de cette réunion qui était privée. Mais nous sommes informés que la très grande majorité des candidats libéraux d'Ontario ont déclaré leur surprise à l'attitude prise par certains lieutenants libéraux et ont réaffirmé leur complet endossement de la politique de Sir Wilfrid Laurier, comme conforme au sentiment populaire de la province.

Mais c'est aussi l'avis d'un certain nombre de députés d'Ontario. Plusieurs se sont déclarés contre le referendum, "dans la crainte que le peuple rejette la conscription". (Voir notamment le discours de M. Guthrie).

C'est aussi l'avis du député tory de Hamilton-ouest qui déclarait à un journal de cette ville, le 9 juillet:

"Je n'en sais pas plus long aujourd'hui qu'auparavant. Supposons que le gouvernement aille devant le peuple et que la conscription soit battue? Cela voudrait dire que le Canada se sépare de la mère-patrie. . . . Et il n'y a pas le moindre doute que la conscription rencontre beaucoup d'opposition. Québec y est opposée, l'Ouest est incertain et, il faut y ajouter les mécontents et les aigris de toutes les parties du dominion. Le gouvernement ne peut pas courir le risque d'une élection."

De grands journaux d'Ontario ont exprimé la même opinion.

Le "Kingston Standard" (organe conscriptionniste) craignait l'issue du referendum.

Le "Toronto Globe" écrivait le 7 et le 9 juin:

"Dans chaque province il y a un sous-courant contre la loi du Service militaire (la loi de conscription) . . ."

"L'état d'esprit qui nie que le pays doit faire quoi que ce soit de plus pour la guerre n'est pas confiné au Québec. — The state of mind which denies that the war has any further claim upon the country is not limited to Quebec."

Notons que la population féminine d'Ontario est contre la conscription; il faut référer au plébiscite des lectrices du "Every woman's World" (de Toronto), qui se sont prononcées par six contre un contre la mesure Borden.

L'Ouest n'est pas non plus favorable à la conscription.

On sait que l'ouest est maintenant foncièrement libéral, les libéraux y détenant le pouvoir dans les quatre provinces. Et c'est depuis le 18 mai que les libéraux ont remporté les élections de l'Alberta, par 38 à 15, et de Saskatchewan par 50 à 7.

Mais les conservateurs espéraient diviser le parti libéral et ils comptaient que les libéraux anglais de l'ouest se prononceraient pour la conscription.

Aussi Sir Clifford Sifton, le ministre libéral chassé du ministère Laurier en 1905 à la suite d'un scandale, et le Dr Clark, député de Red Deer qui a trahi son parti par dépit personnel et par esprit de fanatisme, essayèrent de sculever dans l'ouest le sentiment libéral contre Laurier.

La grande convention libérale de Winnipeg, qui se tint aux premiers jours d'août 1917, montra l'inutilité absolue des efforts de ces deux transfuges.

L'assemblée, par un vote quasi unanime de ses représentants, rejeta une proposition de conscription faite par M. Turriff, et endossa avec enthousiasme Laurier comme chef du parti.

M. Sifton fut houspillé par les conservateurs eux-mêmes qui rejetèrent sur lui tout le fiasco de l'affaire. Et le Dr Clark fut si désappointé qu'il annonça qu'il se retirait de la vie publique.

La conscription rencontre aussi l'opposition unanime de l'élément Irlandais.

Les sentiments de cet élément ont été résumés éloquemment dans une résolution adoptée par les Irlandais de Montréal, le 3 juillet dernier, et qui se lisait comme suit :

“RESOLU, que, nous électeurs de langue anglaise nous nous associons à nos concitoyens français, aussi bien qu'à tous les électeurs amis de la liberté, pour protester contre la manière arbitraire avec laquelle la législation est faite actuellement à Ottawa;

“RESOLU, que notre allégeance au Roi et notre amour patriotique à notre pays nous forcent à manifester nos sentiments sur une matière qui est d'une importance vitale pour le Canada, pour tout vrai Canadien, comme l'adoption de ce projet de loi appelé: “Bil du Service Militaire”;

“RESOLU, que nous considérons que ce projet de loi est une violation de nos droits et de notre très chère liberté, vu que nous avons été privés par lui du privilège d'hommes libres de se prononcer sur une question dans un tel moment pour notre pays;

QU'IL SOIT RESOLU en conclusion que nous considrons que le gouvernement ignore les intentions des pères de la Confédération en inscrivant aux statuts une telle loi sans avoir au préalable soumis la question à l'approbation des électeurs du Canada”.

Cette résolution a été endossée par tous les Irlandais du Dominion, qui se joignent à nous de tout coeur dans notre lutte pour les droits du peuple.

Il convient de noter, dans le même esprit, la résolution adoptée le 25 juin par le “Montreal Reform Club”, à la suite de discours d'anglais éminents de Montréal, se prononçant en faveur de l'appel au peuple, et approuvant la politique de Laurier.

Si l'on joint à tous ces témoignages la foule d'expressions d'opinions individuelles d'Anglo-Saxons, que nous ne pouvons

toutes reproduire, on a une idée de la fausseté de la prétention que "seuls les Canadiens-français s'opposent à la mesure Borden."

Nous tenons cependant à rappeler ce que disait le 29 mai Lord Shaughnessy, le président du C.P.R.:

"On suggère une conscription sélective, mais comme elle signifie le service militaire obligatoire, le parlement se trouve en face de la forme la plus sérieuse de législation qu'il eut jamais l'occasion d'affronter. La suggestion d'un service obligatoire d'outre-mer sera odieuse pour un grand nombre dans différentes parties du pays et la législation destinée à lui donner effet sera très impopulaire et peut causer des protestations publiques enflammées, et une agitation d'un caractère sérieux. De plus, il peut en résulter une situation qui serait très déplorable parce que la splendide contribution du Canada à la Grande-Bretagne et à ses alliés dans cette guerre serait neutralisée de façon importante si l'ennemi pouvait dire que le Canada est une maison divisée contre elle-même".

Le gouvernement Borden n'a pas voulu suivre ces sages conseils; mais ils n'en gardent pas moins toute leur actualité.

Enfin, si nous regardons au dehors, nous constatons que ni l'Irlande, ni les Indes, ni l'Australie, ni l'Afrique du Sud n'ont la conscription: ce ne sont sûrement pas les Canadiens-français qui les en empêchent.

Et nous ne croirions pouvoir mieux finir qu'en rappelant cet entrefilet du grand journal d'Angleterre, le "Manchester Guardian", au lendemain de l'annonce de la conscription par M. Borden:

"Il (Borden) devra, ou mettre en vigueur la loi de la milice de façon à libérer le plus d'hommes possible pour le service d'outre-mer, ou bien soumettre la chose au peuple, comme ce fut le cas en Australie. Cette dernière méthode est de beaucoup la plus honnête, et il n'est pas vraisemblable que le gouvernement encourra l'odieuse de l'ignorer".

Si invraisemblable que cela pouvait paraître à distance, le gouvernement a encouru cette tache; et il devra maintenant en porter la responsabilité devant le peuple.

Sir Wilfrid Laurier et la Conscription

C'est au chef du parti libéral, à son attitude ferme et inébranlable, que nous devons avant tout la lutte courageuse et sans merci que le bill a subie en Chambre; c'est lui qui a rallié les divers éléments du parti sous la bannière anti-conscriptionniste; et avec une énergie et une fermeté admirable, Sir Wilfrid Laurier a exprimé le vrai sentiment populaire et proclamé les droits du peuple.

De tout temps, Sir Wilfrid Laurier s'était prononcé contre la conscription.

Au cours de la discussion, il a prononcé trois grands discours, l'un à la deuxième lecture, l'autre refusant la prolongation du parlement, l'autre à la troisième lecture du bill, où il a affirmé nettement son opposition radicale à toute forme de coercition.

Le 8 juin 1917 (deuxième lecture) il répétait en Chambre ce qu'il y avait déjà déclaré en janvier 1916 dans les termes suivants :

"Mon très honorable ami, le premier ministre a fait, le 1er de l'An, la déclaration qu'il était prêt à offrir 500,000 hommes. Je ne discuterai pas aujourd'hui le point de savoir si la déclaration prématurée de mon très honorable ami était exactement conforme aux règles du gouvernement parlementaire. Je mets de côté toutes ces questions dans un jour comme celui-ci. Je crois que nous aurons des explications sur l'offre de 500,000 hommes, qui me semble un projet un peu vaste, mais encore une fois je m'abstiens de porter un jugement à ce sujet. Je serai prêt et les honorables amis qui m'entourent seront également préparés à discuter avec toute l'attention qu'elles méritent, les propositions que le Gouvernement jugera essentielles pour mener à bien la lutte dans laquelle nous sommes engagés. Mais permettez-moi de vous dire — et je crois qu'à ce sujet nous devons avoir une expression d'opinion, que nous devons repousser immédiatement l'impression que l'on a cherché à créer, que cette offre serait un premier pas vers la conscription. Il ne doit pas y avoir de conscription au Canada. On a tenté pendant de nombreuses années, monsieur l'Orateur, d'effrayer le peuple avec le spectre de la conscription. Il y a eu, comme vous le savez, dans cette Chambre, quelques hommes qui, pendant les élections de 1911, ont déclaré que le vote de la loi navale était un prélude à la conscription. Il y a des hommes dans la province de Québec qui ont affirmé qu'au moment où la conscription serait adoptée en Angleterre, la conscription serait adoptée ou proposée au Canada. La loi navale a été dans les statuts pendant six ans. Elle y est encore, elle n'a pas été abrogée, comme plusieurs membres de cette Chambre s'étaient engagés à l'exiger. Elle existe toujours et il n'y a pas encore de conscription. En Angleterre on en est arrivé à la conscription, mais au Canada, la conscription n'existera pas. En ce qui a trait à la conscription en Angleterre, ce serait vraiment de mauvais goût, je dirai même plus, ce serait une impertinence de faire à ce sujet quelques remarques pour témoigner de notre approbation ou de notre désapprobation. Pour moi, je puis dire que j'avais l'espoir de voir l'Angleterre poursuivre cette guerre prodigieuse en continuant l'application de son ancien système d'enrôlement volontaire."

"Le gouvernement anglais en a pensé autrement; il a pensé que l'importance, la prodigieuse importance de la guerre à laquelle nous devons faire face, l'obligeait à recourir à la conscription, et la mesure qu'il a adoptée semble rencontrer l'approbation de la grande majorité du peuple de la Grande-Bretagne. Tout de même, monsieur l'Orateur, la situation au Canada n'est pas la même qu'en Angleterre. Les raisons qui existent pour prévenir la conscription au Canada sont évidentes."

Sir Wilfrid endossait en 1917 ce qu'il avait déclaré en 1916.

Lors du débat sur la prolongation, Sir Wilfrid Laurier réitéra son opposition à la conscription: et c'est son attitude qui déterminait celle du parti libéral en réduisant la majorité parlementaire de

M. Borden à 20 voix, ce qui le força d'abandonner sa résolution.

Enfin, sur la troisième lecture du bill, le 25 juillet 1917, Sir Wilfrid Laurier déclara :

"On m'a demandé ce qu'était ma politique, et je dirai qu'elle est aujourd'hui ce qu'elle a été dès le début. Je veux qu'on poursuive la victoire jusqu'à achèvement.

"Je veux qu'on continue la guerre par le volontariat jusqu'au bout. Je pense comme on pense en Australie, où la conscription a été repoussée, sans qu'on ait cessé d'être en faveur d'une poursuite des hostilités. Je regrette que dans une pareille circonstance, il me soit impossible de voir les choses du même oeil que mes honorables amis de la droite. Je ne veux parler sévèrement de personne, ni introduire dans le débat une aigreur parfaitement évitable. Je respecte les convictions de chacun, et j'espère que les miennes seront respectées.

"Dans la position que j'occupe de ce côté-ci de la Chambre, je fais partie du mécanisme gouvernemental et depuis le 18 mai personne de ceux qui dans un pays quelconque, en Angleterre, en France, en Nouvelle-Zélande ou dans l'Afrique du Sud, occupent une position semblable à la mienné, n'a donné au Gouvernement un plus ferme appui que moi. Quand est venue cependant la proposition du service obligatoire, j'ai dû m'y opposer, par la raison qu'ainsi mise devant le pays elle devenait un instrument de tyrannie. Elle est une dénégation de ces principes démocratiques qui nous sont chers et que nous tenons pour sacrés. Je m'oppose à ce projet parce qu'il contient en germe la discorde et la désunion, parce qu'il est un obstacle et un empêchement à cette union des coeurs et des âmes sans laquelle on ne peut espérer que cette confédération atteindra les buts et les fins pour lesquels elle a été effectuée. Toute ma vie, monsieur l'orateur, j'ai combattu la coercition; toute ma vie j'ai favorisé la bonne entente, et le motif qui m'a inspiré cette attitude sera à jamais mon guide tant qu'il restera un souffle dans ma poitrine."

Cette déclaration décisive contient la politique du parti libéral sous Laurier, irrémédiablement opposé à toute forme de conscription.

L'Acte de la Milice de 1904

Mais, dit-on hypocritement dans les milieux conservateurs, l'acte de la milice de 1904 conduit naturellement à la conscription.

C'est encore une fausseté, lancée par M. Borden et repris par ses organes.

La loi de la Milice, adoptée sous le ministère de Sir Wilfrid Laurier, en 1904, a eu au contraire pour effet de restreindre à la défense du Canada l'emploi de nos miliciens volontaires.

La loi Cartier, de 1868, reproduite dans les Statuts Refondus de 1886, mettait notre milice sous le contrôle direct du souverain, qui pouvait l'employer à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur du Canada, sans avoir à en rendre compte à personne.

La loi de 1904, au contraire, adoptée sous le gouvernement

Laurier, met la milice sous le contrôle du Gouverneur-Général en Conseil, c'est-à-dire du Conseil des Ministres, responsable au parlement et au peuple; et en restreint l'emploi, à l'extérieur, à la défense du Canada.

Nous reproduisons encore une fois les deux textes :

Loi Cartier : Art. 77 :—

Her Majesty may call out the Militia, or any part thereof, for active service either within or without Canada at any time when it appears advisable so to do by reason of war, invasion or insurrection or danger of them.

(Traduction)

“**Sa Majesté peut appeler, en tout ou partie, la milice en service actif, dans ou hors du Canada, lorsque la chose est en aucun temps jugée à propos, en conséquence de guerre ou invasion ou insurrection, ou d'appréhension d'aucun de ces dangers.**”

Loi de 1904 : — Art. 69 :

The Governor in Council may place the Militia or any part thereof, on service anywhere in Canada, and also beyond Canada for the defence thereof at any time when it appears advisable so, to do by reason of emergency.

(Traduction)

“**Le Gouverneur en Conseil peut mettre la milice ou toute partie de la milice, en service actif partout dans le Canada et en dehors du Canada, pour la défense de ce dernier, en quelque temps où il paraît à propos de le faire à raison de circonstances critiques.**

Ainsi, il est clair pour tous ceux qui savent lire :

Que la loi de 1904, est une conquête de notre autonomie militaire.

Que, en vertu de cette loi, la Milice ne peut être employée en dehors du Canada que pour la défense du pays, et, par conséquent **il faut pour cela que le Canada soit attaqué.**

C'est d'ailleurs nettement dans ce sens que la loi de 1904 fut interprétée lors de son adoption.

Qu'on lise plutôt ce passage du Hansard (Vol. IV, 1904, p. 65-79) :

M. MACLEAN: Dois-je comprendre qu'en vertu de cet article la milice canadienne ne pourra sortir du Canada que pour la défense du pays ?

SIR FREDERICK BORDEN: Oui.

M. MACLEAN: Non pour la défense de l'Empire ?

SIR FREDERICK BORDEN : Pas tout à fait.

M. MACLEAN: En vertu de quel article le gouvernement a-t-il envoyé des troupes dans l'Afrique-sud ?

SIR FREDERICK BORDEN: Ces soldats ont offert leurs services et ont été envoyés comme troupe impériale, en vertu d'un arrangement spécial, les frais étaient payés en partie par le gou-

vernement canadien et en partie par le gouvernement anglais, et c'est nous qui avons organisé ces contingents. Cela ne concernait pas l'Acte de la Milice.

M. MACLEAN: Alors la milice, en vertu de cet acte, ne pourrait pas être envoyée en dehors du Canada pour contribuer à la défense de l'empire, excepté en vertu d'un arrangement spécial comme celui qui a eu lieu lors de la guerre des Boers ?

SIR FREDERICK BORDEN: Oui.

Enfin, Sir Wilfrid Laurier a lui-même cité en Chambre une dépêche signée par Son Altesse Royale le Gouverneur Général envoyée par le premier ministre, qui est la réfutation même de la doctrine qui avait été énoncée par Sir Robert Borden ; c'est une dépêche envoyée par le Gouverneur Général au secrétaire d'Etat pour les colonies et datée du 1er août 1914 :

Ottawa, Ont., 1er août 1914.

“En vue du danger menaçant de la guerre pour l'Empire mes conseillers sont anxieux de considérer les moyens les plus effectifs de rendre toute l'aide possible et ils accueilleront avec bienveillance les suggestions et avis que les autorités impériales navales et militaires pourront juger bon de leur offrir. Ils espèrent qu'une force considérable sera disponible pour le service d'outre-mer. La question du statu des forces canadiennes servant outre-mer a été soulevée, car d'après la section 69 de la loi de la milice, la milice active ne peut être mise sur pied en dehors du Canada à moins que ce ne soit pour sa défense. On a suggéré que les régiments soient enrôlés comme troupes impériales pour des périodes fixées, le gouvernement canadien consentant à s'occuper de toutes les dépenses de recrutement, de la solde et de l'entretien. Cette proposition n'a pas encore été considérée ici avec maturité et mes conseillers seraient heureux d'avoir les conseils du gouvernement impérial.”

(Signé)

ARTHUR.

Blondin, Rainville, Sévigny

Voilà trois noms à retenir.

MM. Blondin est à la fois colonel et ministre des Postes ;

M. Sévigny est ministre du Revenu de l'Intérieur ;

Et M. Rainville, vice-président de la Chambre aspire à un portefeuille.

Ces trois hommes étaient en 1910 et en 1911 de farouches nationalistes, dénonçant toute participation du Canada à la guerre, et accusant Laurier de vouloir nous imposer la conscription.

Grâce à cette attitude et aux violents préjugés qu'ils soulevaient, tous les trois furent élus députés en 1911.

Mais aussitôt élus, ils se montrèrent les plus ardents du gouvernement Borden: ils votèrent avec lui sur la question des écoles du Keewatin, du tribut de trente-cinq millions, de la clôture, en toutes les occasions.

Cela leur valut de l'avancement dans le parti : et chacune de leurs trahisons fut grassement payée.

Quant vint le bill de conscription, l'hon. M. Patenaude démissionna ; mais MM. Blondin et Sévigny gardèrent leurs porte-feuilles et M. Rainville sa vice-présidence.

Tous les trois, seuls de leur province comme canadiens-français votèrent en faveur de la conscription. Ils se rendent parfaitement compte qu'ils trahissent odieusement leur mandat et qu'ils sont à l'encontre du sentiment de tous leurs électeurs. Mais la place est bonne, et ils sacrifient tout, honneur et pa... donnée, à ceux qui les paient.

Ce qu'il y a de plus odieux, c'est que non-seulement Blondin et Sévigny s'étaient prononcés contre la conscription en 1911, mais même en 1917, lors de l'élection de Dorchester, ils avaient alors réitéré avec acharnement leur opposition à toutes mesures de ce genre. Ils avaient même le cynisme d'accuser les libéraux d'être favorables à la conscription, tandis qu'ils affirmaient que jamais le gouvernement Borden ne l'imposerait.

M. Sévigny, dans l'élection de janvier 1917, affirmait aux électeurs de Frampton et de Ste-Rose (voir l'"Événement" du 22 janvier), que nous n'aurions pas la conscription.

A Saint-Anselme, il faisait la même déclaration.

Le 24 janvier, l'"Événement", qui était alors sous le contrôle direct de MM. Blondin et Sévigny et dont les articles étaient inspirés, sinon fournis par eux, écrivait :

"L'élection de M. Sévigny ne coûtera pas une larme, ne causera aucune alarme. Avant comme après, **LES HOMMES DU COMTE DE DORCHESTER SERONT LIBRES DE DISPOSER DE LEURS DESTINEES.** Restera qui voudra au foyer familial, au pays, seuls, ceux qui voudront partir s'en iront."

M. Blondin, à Ste-Rose, affirmait aussi qu'il n'y aurait pas de conscription et conseillait aux électeurs, si on voulait la leur imposer, de s'y dérober en passant la frontière.

Mais revenons à l'organe même de MM. Blondin et Sévigny et à ce qu'il publiait pendant l'élection de Dorchester. Voici un joli morceau qui est daté du 23 janvier :

"Personne au monde ne peut à l'heure qu'il est songer à l'établissement du service obligatoire, à moins qu'il ne devienne **nécessaire pour sauvegarder l'intégrité du territoire** Essayer de faire croire au peuple que le cabinet actuel a de telles intentions, c'est parler contre le sens commun".

Non seulement, M. Sévigny et son organe niaient que le cabinet Borden eût l'intention d'imposer la conscription ; mais ils cherchaient à faire croire que si Sir Wilfrid Laurier était au pouvoir, il l'imposerait. Voici ce qu'écrivait l'"Événement" le 26 janvier :

"Si le gouvernement Borden avait voulu la conscription, il l'aurait déjà imposée. Mais il a déclaré qu'il ne la veut pas, qu'il n'en a pas besoin et qu'il peut suffisamment faire sa part dans

la défense nationale sans recourir à la conscription.....
Si les électeurs de Dorchester élisaient un député libéral, et que
la conscription leur arrive ensuite, ils ne pourront toujours pas
se plaindre de n'avoir pas été avertis. Ils savent ce qu'ils auront
d'un gouvernement conservateur; ils ne savent pas ce qu'ils au-
ront d'un gouvernement libéral, "UN TIENS" VAUT MIEUX
QUE DEUX "TU L'AURAS". C'est la sagesse des nations qui
parle ainsi."

Et voilà que M. Sévigny, élu après avoir fait ces déclarations,
après avoir fait dire dans son organe que ce sont les libéraux et
non les conservateurs qui imposeront la conscription, vient pré-
tendre, devant la Chambre des Communes que, en l'élisant, le
comté de Dorchester a approuvé la politique du gouvernement
Borden et lui a donné un mandat de voter pour la conscription.

Et M. Blondin, qui conseillait la fuite et la désertion aux
électeurs de Dorchester, veut maintenant les enrôler de force!

Mais le peuple aura le dernier mot.

Blondin, Rainville et Sévigny n'osent même plus paraître dans
leurs comtés.

Ils seront balayés au premier vent électoral.

LA VIE CHERE ET LES GROS INTERETS

Tandis que le gouvernement Borden demande au peuple de lourds sacrifices en hommes et en argent pour la guerre, ce sont les gros intérêts qui nous gouvernent et qui nous pillent à Ottawa.

La victoire de 1911 a été la victoire des capitalistes de Toronto sur le peuple et la démocratie ; et l'électeur canadien a été appelé à payer sa lourde erreur au groupe qui a alors exploité ses préjugés et s'est depuis gavé aux dépens du trésor public.

La guerre a été une riche proie pour tous les profiteurs torys ; nous verrons plus loin, au chapitre des scandales de guerre, quels gaspillages, quelles fraudes gigantesques le gouvernement a permis dans toutes les branches de l'administration militaire.

Mais le gouvernement, aussi incompetent que malhonnête, n'a pas su non plus empêcher la spéculation la plus effrénée sur les vivres ; que disons-nous ? ce sont ses propres amis qui l'ont pratiquée avec le plus d'âpreté.

Non content d'envoyer les enfants du peuple se battre en Europe et de le charger de taxes, il a permis en plus que d'odieux spéculateurs le pressurent et lui vendent à des prix exorbitants les choses les plus essentielles à la vie de chaque jour.

Quelques chiffres

Nous empruntons à la "Gazette du Travail", organe officiel du gouvernement, ce tableau comparatif des prix de 1910 et en mars 1917.

Il s'agit de la dépense hebdomadaire d'une famille ouvrière composée de cinq personnes :

Articles	Quantité	1910. c.	1916. c.	Fev. 1917. c.	Mars 1917. c.
Boeuf, bifteck de filet.	2 lbs.	37.6	50.3	54.0	56.2
Boeuf, rôti.	2 lbs.	26.0	34.0	35.8	38.2
Veau rôti.	1 lb.	12.8	18.7	20.9	21.6
Mouton, rôti.	1 lb.	16.8	23.3	25.9	26.5
Porc, frais, pour rôti.	1 lb.	18.0	22.0	26.1	26.8
Porc salé.	2 lbs.	34.4	38.7	45.2	46.8
Bacon à déjeuner.	1 lb.	24.5	28.8	32.6	33.3
Saindoux, pur.	2 lbs.	40.6	40.4	50.2	52.8
Oeufs, frais.	1 doz.	33.3	38.0	54.9	46.9
Oeufs en caisse.	1 doz.	28.4	32.7	44.5	41.8
Lait.	6 quts.	48.0	52.6	60.6	60.6
Beurre de ferme.	2 lbs.	52.0	68.7	86.4	85.4
Beurre de crèmerie.	1 lb.	31.9	38.5	48.0	48.7
Fromage, vieux.	1 lb.	18.5	26.0	31.2	31.9
Fromage nouveau.	1 lb.	17.5	24.2	29.5	30.1
Pain, ordinaire, blanc.	15 lbs.	66.0	74.8	91.5	90.5
Farine de famille.	10 lbs.	33.0	41.7	52.0	53.0
Avoine roulée.	5 lbs.	21.0	24.6	26.5	27.5
Riz, bon ordinaire.	2 lbs.	10.4	13.1	13.6	13.0
Fèves.	2 lbs.	10.8	19.5	25.2	25.6
Pommes tapées.	1 lb.	11.5	13.4	14.0	14.2
Pruneaux.	1 lb.	.99	13.1	13.8	14.0
Sucre, granulé.	4 lbs.	24.0	35.8	36.4	36.4
Sucre, jaune.	2 lbs.	10.8	16.6	17.0	16.8

Articles	Quantité	1910. c.	1916. c.	Fev. 1917. c.	Mars 1917. c.
Thé noir.	¼ lb.	.87	9.9	10.4	10.7
Thé vert.	¼ lb.	9.1	10.2	10.5	10.7
Café.	¼ lb.	8.9	9.9	10.5	10.0
Pommes de terre.	2 qks.	30.3	58.7	78.3	98.7
Vinaigre de vin blanc.	½ pt.	.7	.8	.8	.8
Tous les aliments.		\$6.95	\$8.79	\$10.46	\$10.70
Amidon.	½ lb.	3.1	3.3	3.5	3.5
Charbon, anthracite.	1-16 ton.	48.1	56.0	68.7	66.6
Charbon, bitumineux.	1-16 ton.	35.0	39.4	50.4	51.1
Bois dur, le meilleur.	1-16 cord.	38.8	42.9	47.9	49.6
Bois, mou.	1-16 cord.	29.4	30.8	33.7	36.1
Kérosène.	1 gal.	24.4	23.0	23.2	23.1
Combustibles et éclairage.		\$1.76	\$1.92	\$2.24	\$2.28
Loyer.		\$4.05	\$4.04	\$4.04	\$4.16
Grand total.		\$12.79	\$14.78	\$16.78	\$17.16

Il est maintenant facile de dégager de ce rapprochement de chiffres éloquentes dans leur brutalité un fait non moins éloquent et non moins brutal : c'est qu'en 1910, il y a à peine plus de 6 ans, une famille ordinaire qui pouvait s'alimenter avec \$6.95 la semaine doit aujourd'hui se fendre de \$10.70 pour avoir les mêmes choses. En y ajoutant les combustibles, l'éclairage et le loyer, cette dépense est portée à \$17.16, lorsqu'elle n'était que de \$12.79 en 1910.

On constate aussi que la progression ascendante des prix s'est manifestée dans tous les articles inclus dans la nomenclature susdite si ce n'est le kerosine qui de 24.4 en 1910 est baissé à 23 en 1916.

Enfin le malheureux ménage de 1917 grevait son budget d'une piastre par semaine pour le seul achat de ses patates en mars dernier lorsque 30 cts lui suffisaient en 1910.

D'ailleurs, les prix de ce tableau restent plutôt au-dessous de la vérité : ils supposent une ménagère habile et qui va acheter dans les grands marchés.

Chez les bouchers et les épiciers de détail, les prix atteignent au-delà de ceux qui figurent dans ce tableau déjà si pessimiste. Ajoutons que la tendance est à la hausse continuelle.

Au détail, les prix suivants été courants :

Août 1917

Lait.	10 cents la pinte
Beurre.	50 cents la livre
Oeufs.	55 cents le douz.
Pain.	10 cents.
Fromage.	32 cents la livre
Haricots. (2 livres)	36 cents.
Sucre.	9 cents la livre
Graisse.	32 cents la livre
Porc frais (Moyenne)	32 cents la livre
Boeuf (steak)	35 cents la livre
Mouton.	35 cents la livre

Il serait inutile d'insister.

Le jeu des profiteurs : les entrepôts frigorifiques

Mais qu'on n'aille pas croire que cet état de choses est du à la rareté des vivres ou à la mauvaise production.

Au contraire, les vivres sont abondantes et le Canada produit toujours avec abondance.

Si la vie est horriblement chère, si le peuple est pressuré, c'est que le gouvernement a permis à ses amis les capitalistes d'accaparer impunément toutes les provisions du marché canadien, de les emmagasiner en entrepôts frigorifiques et de les revendre ensuite à tous les prix imaginables.

Veut-on savoir quelle est la quantité de vivres dans les entrepôts, en août 1917 ?

D'après un rapport de M. W. F. O'Connor, commissaire du coût de la vie, rapport qui englobe 96 pour cent des compagnies d'entreposage du Canada, les aliments actuellement dans les entrepôts du Dominion, se totalisent comme suit :

“Oeufs, 13,001,751 douzaines ; beurre, 12,250,124 livres ; fromage, 19,919,693 livres ; lard, 13,367,331 livres ; bacon, 6,062,963 livres ; jambon, 2,301,799 livres ; viandes fumées, 218,963 livres ; boeuf, 6,015,772 livres ; boeuf en saumure, 1,896,913 livres ; lard en saumure, 19,549,533 livres ; volailles de toutes sortes, 3,468,854 livres ; poissons de toutes sortes, 13,992,170 livres.

On voit quelle réserve fabuleuse les capitalistes et les trustards font dans les entrepôts, et comment ils ont pu, sous l'oeil paternel et bienveillant du gouvernement Borden en agir à leur guise.

De fait nos produits nous coûtent plus cher à nous qu'aux pays étrangers.

En juin 1917, le “Monde Ouvrier” publiait l'étonnant tableau qui suit, qui donne une idée en même temps des profits exorbitants réalisés sur les vivres :

Par lb. ou douzaine.	Acheté à	Prix de vente à l'étranger	Prix de vente au Canada	Prix de vente moyen	Les consommateurs paient	Profit
Beurre.	30.83	31.40	33.16	32.73	42.00	40 p.c.
Fromage.	18.11	19.40	20.64	18.88	37.50	107 p.c.
Oeufs.	26.06	33.61	29.84	31.72	39.00	50 p.c.
Boeuf.	10.75	9.94	11.25	11.45	23.00	130 p.c.
Porc.	14.84	16.83	15.74	16.28	25.00	85 p.c.
Lard fumé.	16.57	20.25	19.66	19.95	38.00	137 p.c.

L'Incompétence du Gouvernement

De 1911 à 1916, le gouvernement Borden n'a rien fait, rien tenté, pour enrayer l'appétit vorace de ses amis et la cupidité grandissante des trustards dont les capitaux lui avaient gagné l'élection de 1911.

En 1916, sous la pression croissante de l'opinion publique et des délégations ouvrières, l'hon. M. Crothers, la nullité qui préside au ministère du Travail, fit adopter un arrêté du Conseil pour permettre des enquêtes sur le coût de la vie.

Jamais législation ne fut plus vide et plus ineffective.

Cette mesure permettait à des particuliers de demander à une municipalité de faire enquête : celle-ci transmettait ensuite son rapport au département du Travail, et ce dernier confiait à des experts le soin de l'étudier et de lui faire rapport. Le département se mettait ensuite en relation avec la municipalité, bref, tout le monde était mort de faim avant que l'on commence à agir !

Cette mesure, digne de la nullité Crothers, était si absurde et si peu pratique que personne n'a songé à s'en prévaloir.

Et le coût de la vie augmentait toujours !

Enfin, en 1917 et ne pouvant plus résister au flot montant de l'opinion, le gouvernement nomma M. W. F. O'Connor, commissaire du coût de la vie ; nous l'avons cité tout-à-l'heure. Nous y reviendrons.

Et il nomma un contrôleur des vivres, un ancien ministre tory d'Ontario, M. Hanna.

Au lieu d'activer la production et de chercher à établir un contrôle des prix, M. Hanna s'est contenté jusqu'à date de prêcher l'économie et d'instituer des jours sans viande.

"Mangez moins !" dit-il au peuple ; mais il ne fait rien pour empêcher les gros trustards de vendre leurs produits aux mêmes taux.

Ce qui ne sera pas consommé ici sera vendu à l'étranger.

Les profits de Sir Joseph Flavelle

Sir Joseph Flavelle a été nommé par M. Borden pour présider à l'achat des munitions. A la suite des scandales Allison (voir plus loin, au chap. des Scandales de guerre), c'est ce pur et ce désintéressé que le gouvernement a choisi pour protéger nos intérêts.

Un rapport sur les opérations des entrepôts frigorifiques et les fabriques de salaisons, préparé après enquête par M. O'Connor, commissaire de la vie chère, a été déposé à la Chambre, à la session de 1917.

On y trouvera des chiffres d'une signification terrible pour ceux qui ont permis, par leur incurie ou leur complicité, ces exploitations criminelles des besoins du peuple.

Le rapport fait ressortir les bénéfices réalisés dans un article en particulier par deux compagnies : Flavelles, Limited, où est intéressé Sir Joseph Flavelle, le président du bureau impérial des munitions, et Matthews-Blackwell, Limited. Cet article, c'est le lard fumé (bacon).

Voici les profits annuels réalisés chaque année sur cet article :

FLAVELLES LIMITED.				MATHEWS-BLACKWELL LTD.			
Année	Livres de bacon	par lb.	Profit. Total	Année	Livres de bacon	par lb.	Profit. Total
1914..	13,000,000	3.06	\$ 397,600	1914..	9,000,000	1.03	\$ 92,700
1915..	60,000,000	3.67	2,202,000	1915..	30,000,000	1.02	306,060
1916..	100,000,000	5.05	5,650,000	1916..	40,000,000	3.05	1,220,000
Pour les trois ans de guerre.				Pour les trois ans de guerre.			
			\$8,249,600				\$1,618,700

Sur un autre article, les oeufs, les profits de l'une de ces compagnies ont été également exorbitants :

En 1916, Flavelles Limited a vendu 5,565,505 douzaines d'oeufs à un profit de 7.27 cents par douzaine, soit un profit total de \$404,612.

Mais une succursale en particulier, de la compagnie, a acheté, en 1916, 4,000,000 de douzaines d'oeufs à un prix moyen de 24.8 cents et en a revendu 3,500,000 à 34.7 cents, soit un bénéfice virtuel de 10 cents par douzaine.

Sur le jambon, Flavelles Limited a pris en 1916, un profit moyen de 4.91 cents par livre : tandis que Matthews-Blackwell Limited prenait un bénéfice de 6.61 cents par livre.

Mais M. O'Connor, tout en constatant l'énormité de ces bénéfices, affirme qu'il n'existe pas d'entente entre les compagnies pour fixer les prix, ce qui les mettrait hors d'atteinte de l'arrêté en Conseil, preuve nouvelle qu'il n'est qu'une supercherie.

Car, s'il n'y a pas entente formelle, c'est que chacune des compagnies se fait un devoir de hausser ses prix autant que sa clientèle peut le supporter ; s'il n'y a pas entente, il y a certainement absence de compétition et le consommateur est tout de même à la merci des extorsions des compagnies.

De plus, M. O'Connor constate que, sans entente formelle, chacune de ces compagnies se spécialise principalement dans quelques lignes où elle acquiert ainsi un monopole de fait, et supprime la compétition : Flavelles Limited ayant le monopole virtuel du lard fumé et Matthews-Blackwell celui du jambon.

Ayant fait son rapport, d'ailleurs, M. O'Connor ne conclut pas. Il estime qu'il a fait tout ce qu'il avait mission de faire et laisse au département du Travail, c'est-à-dire à M. Crothers, le soin de décider s'il doit y avoir une sanction.

Et M. Crothers, en sécurité, croit-il, derrière l'arrêté en Conseil, restera encore une fois inactif.

A quoi peut-il servir aux consommateurs de savoir qu'on les écorche abominablement, si l'on ne leur offre aucun moyen de se faire rendre justice ?

De tous ces farceurs qui épiloguent sur le coût de la vie, il n'y en a qu'un de franc et de pratique. C'est M. Hanna. Il va pouvoir prendre les chiffres du rapport de M. O'Connor et, en sa qualité de contrôleur des vivres, dire aux consommateurs : Vous dépensez trop pour votre lard fumé, votre jambon et vos oeufs, parce que vous consommez trop ! Réduisez d'un tiers votre consommation et vous économiserez 33 pour cent de votre argent... aux dépens de votre estomac.

Quant aux Flavelle et aux Matthews-Blackwell, personne ne les dérangera dans leur course aux millions !

Les Taxes Spéciales et l'Impôt sur le Revenu

Une autre victoire de l'opinion publique avait été en 1916 d'obtenir du gouvernement une taxe spéciale sur les profits exorbitants des contrats de guerre.

En 1914 et en 1915, des compagnies organisées à la dernière heure avaient réalisé jusqu'à 500 p.c., et même 800 p.c., sur leur capital à fabriquer des munitions et à fournir aux armées canadiennes, à des prix colossaux, des équipements de toute sorte.

En 1916, Sir Thomas White, cédant à une campagne de toute presse, établit une taxe spéciale sur les profits de guerre au-dessus de 7 p.c., et selon une échelle qui augmentait progressivement selon les profits.

Sans être onéreuse pour les profiteurs,—tous amis du gouvernement et figurant sur les listes de patronage.—c'était un commencement de justice.

Mais que vit-on dans le cours de 1916 ?

Tous ces gros trustards torys, membres des "Board of Trade" et des grandes associations de commerce, toujours prêts à envoyer le peuple se battre, mais jamais à payer de leurs poches, protestèrent si bien qu'en 1907 le ministre des Finances apporta un nouveau projet de taxes.

Le projet de 1917, est une taxe sur le revenu qui atteint tous les célibataires, dont le revenu ou salaire dépasse \$1,500 et tous les hommes mariés dont le revenu ou salaire dépasse \$3,000. Le taux est de 4 p.c., avec une échelle ascendante pour les revenus particuliers.

Mais,—et c'est là la particularité de la loi,—pour les compagnies le taux reste de 4 p.c., à partir de \$3,000; et ce taux ne change pas quelque soient les profits de la compagnie.

La note dominante de cette nouvelle mesure, c'est qu'elle s'étend au plus grand nombre, à la masse du peuple, tandis qu'elle soulage les grosses compagnies et les gros intérêts torys que la taxe spéciale de guerre avait scandalisés.

L'ancienne taxe abandonnait aux compagnies 7 p.c., de leurs profits. Elle prenait ensuite 25 p.c., jusqu'à concurrence de \$15,000; 50 p.c., de \$15,000 à \$20,000; 75 p.c., sur ce qui dépassait \$20,000. Et ainsi la taxe spéciale, sur les gros profits, donnait un rendement considérable.

Avec la nouvelle taxe, le gouvernement prélève 4 p.c., sur les profits au-delà de \$3,000; mais quand même ces profits atteindraient les chiffres les plus élevés, il n'a plus l'échelle ascendante de l'ancienne taxe, et ne retire jamais que son 4 p.c.

Si l'on veut avoir une idée de la différence entre les deux taxes, au point de vue grosses compagnies, que l'on examine avec soin le tableau suivant préparé par le "Toronto Star" :

Ce qu'une compagnie paie au gouvernement d'après l'ancienne taxe de guerre et le nouvel impôt

Supposons une compagnie de \$100,000 ;

Sous l'ancienne taxe, elle est exempte jusqu'à 7 p.c. ;

Sous le nouvel impôt, les premiers \$3,000 sont exempts ;

Mais l'échelle est la suivante :

SOUS L'ANCIENNE TAXE

Profits		Produit de la taxe.	
7 p.c.	7,000	0	Exemption.
10 p.c.	10,000	75¢	(25 p.c. de \$3,000)
15 p.c.	15,000	2,06	(25 p.c. de \$8,000)
20 p.c.	20,000	4,500	(25 p.c. de \$8,000)
			(50 p.c. de \$5,000)
25 p.c.	25,000	8,256	(25 p.c. de \$8,000)
			(50 p.c. de \$5,000)
			(75 p.c. de balance)
30 p.c.	30,000	12,000	"
50 p.c.	50,000	27,000	"
100 p.c.	100,000	64,500	"
200 p.c.	200,000	139,500	"

NOUVELLE TAXE (4 p.c., net)

Profits		Produit de la taxe.	
7 p.c.	7,000	160	(exemption de \$3,000)
10 p.c.	10,000	280	(4 p.c. au-dessus de \$3,000)
15 p.c.	15,000	480	"
20 p.c.	20,000	680	"
25 p.c.	25,000	880	"
30 p.c.	30,000	1,080	"
50 p.c.	50,000	1,880	"
100 p.c.	100,000	3,880	"
200 p.c.	200,000	7,880	"

On voit l'énorme différence, inconcevable.

La petite compagnie paiera davantage.

Mais la grosse compagnie qui eut payé jusqu'à \$139,500 sur un profit de 200 p.c., ne sera plus taxée que du montant insignifiant de \$7,880.

C'est l'impôt sur les petits et le dégrèvement des gros intérêts, des amis du ministère.

Les chevaux de M. Sifton

Puisque nous parlons gros intérêts, c'est le moment de signaler la rentrée au profit du parti tory de Sir Clifford Sifton, l'ex-ministre libéral chassé du cabinet en 1905 à la suite d'un scandale domestique et qui dans la suite s'est rallié au parti tory.

Il fit en 1911, la campagne contre la réciprocité, et en 1917 se prononça pour la conscription et contre Sir Wilfrid Laurier, essayant vainement de soulever l'ouest contre lui à la fameuse convention de Winnipeg, en août 1917.

Naturellement, c'est le patriotisme qui est supposé inspirer M. Sifton.

Mais si l'on y regarde de près, on s'aperçoit que ce requin de la finance n'a pas été étranger aux profits de guerre.

L'histoire suivante en donne une idée :

Les "activités" de Sir Clifford Sifton, en sa qualité de "profiteur" de contrats de guerre, ont été portées à la connaissance du public par un procès intenté, en 1915, à Ottawa, par un nommé J.

P. Shaver, se prétendant l'associé de M. J. W. Sifton jr., fils de Sir Clifford, et réclamant sa part des profits de la vente de 20,000 chevaux par J. W. Sifton au gouvernement français.

Ce procès ne fut jamais plaidé au mérite. Il paraît avoir été réglé hors de Cour, sans que les termes du règlement soient inscrits au dossier.

Sir Clifford Sifton était mis en cause, parce que c'est lui qui a retiré tous les profits. Les fonds étaient déposés à la Standard Bank, et Shaver avait demandé une injonction défendant à la Standard Bank de se départir de ces fonds avant l'issue du procès.

Du commencement de preuve qui a été faite et des admissions des parties, il appert que Shaver et Sifton jr., s'étaient mis en société, en 1914, comme agents à commission.

En septembre 1914, un contrat fut signé entre Sifton jr., et le gouvernement français pour la vente de 10,000 chevaux; et un second contrat, encore pour 10,000 chevaux, fut passé entre les mêmes parties, en octobre 1914.

Sir Clifford Sifton, dans sa défense, a prétendu que Sifton jr. n'était que son prête-nom, et que lui seul, ayant fourni les fonds, avait droit aux profits.

La vente de ces 20,000 chevaux a nécessité, dit-il, un mouvement de fonds de \$6,000,000. La proportion des bénéfices nets n'a pas été établie au procès, que Sir Clifford a jugé plus prudent de régler privément.

Le colonel Currie, dans son discours à la Chambre des Communes, le 23 août 1917, a évalué ces bénéfices nets à plus d'un million de francs. Nous croyons qu'il a été modeste. Si ces chevaux ont coûté, livrés à l'acheteur, \$300 pièce en moyenne, comme l'indiquerait le chiffre de \$6,000,000 donné par les Sifton il est plus que probable étant donnée la date de la transaction que le bénéfice net a dû être d'au moins \$100 par tête ce qui représenterait deux millions de dollars.

Le plus bas qu'on puisse calculer, la moindre somme que pût réclamer Shaver, ce serait une simple commission de \$10 par tête, ce qui donnerait le million de francs dont parle le colonel Currie.

Que les profits de l'aventure aient pu se réduire à une commission de \$200,000 pour la société Sifton et Shaver, cela ne rend pas compte du bénéfice net que le vendeur réel, Sir Clifford Sifton, a dû réaliser, et cela donne une idée de la pingrerie du négociateur de M. Borden, qu'il ait refusé de payer à ses agents une simple commission de \$10 par tête, commission que, d'après l'enquête Davidson, un acheteur du gouvernement fédéral, député conservateur, M. Failis, prélevait sans scrupule et revendiquait comme son dû, dans un certain comté d'Ontario.

De sorte que ceux qui mesurent le patriotisme et l'enthousiasme pour la guerre de Sir Clifford Sifton, à un simple million de francs, nous paraissent bien loin de compte.

Le groupe des gros profiteurs

M. Sifton fait partie de ce groupe, qui se partage le cœur de M. Borden... et incidemment les millions du pays.

Ce groupe a son siège à Toronto; c'est lui "la voix de Toron-

to" qui commande aujourd'hui. On y trouve les Flavelle (William Davies Limited), les Kemp (Sheet Metal Products Co., et National Trust Co.), les White (National Trust Co.), les Lash (Canadian Bank of Commerce, Canadian Northern Railway, Great Northwestern Telegraph Co., National Trust Co., etc.), les Walker (Canadian Bank of Commerce, Toronto General Trusts Co., etc.), les William MacKenzie (MacKenzie & Mann Co. Limited, Canadian Northern Railway, Toronto Railway, National Trust Co., etc., etc.), les Mann, les Sifton, les Bertram, les White, tous ceux enfin qui ont profité la guerre pour arrondir leurs millions,—auxquels il faut ajouter à Montréal leur fidèle défenseur le baron Graham Atholstan.

C'est au profit de ces gens-là, et pour leur conserver les faveurs du pouvoir, que le gouvernement Borden a décrété la conscription, appliqué la clôture, fait adopter l'achat du Canadian Northern, auquel nous passons maintenant.

L'ACHAT DU CANADIAN NORTHERN

Mais le plus gros scandale politique de notre histoire est certainement l'achat du Canadian Northern, imaginé par les bandits du ministère pour favoriser le groupe financier tory de Toronto, et remplir la caisse électorale.

Historique de la question

Le Canadian Northern est un fait unique dans les annales de chemins de fer au Canada.

Il a été construit par McKenzie & Mann, à l'aide de subsides tant fédéraux que provinciaux et qui se sont accrus d'une année à l'autre.

Mais tandis que McKenzie & Mann évitaient avec soin d'engager leur responsabilité dans la compagnie du Canadian Northern elle-même, ils formaient pour sa construction des compagnies subsidiaires dont ils étaient les principaux intéressés, et ils réalisaient sur les travaux de la construction des profits fabuleux.

Si bien qu'aujourd'hui McKenzie & Mann, ont pu mettre à l'abri des millions de dollars qui sont leur fortune personnelle, tandis que leur chemin de fer—société anonyme—, construite avec l'argent du peuple et qui a coûté des centaines de millions est en pleine banqueroute.

Et pour comble, c'est ce chemin de fer dont les dettes et les obligations se chiffrent à des centaines de millions que le gouvernement Borden veut, non pas exproprier ou laisser tomber en liquidation, mais acheter et payer des millions pour un stock qui n'a pas la moindre valeur.

Le Canadian Northern, nous l'avons dit, a été construit par des subsides fédéraux ou provinciaux.

De toutes les provinces, la Colombie-Anglaise, le Manitoba et l'Ontario, toutes les trois sous le régime conservateur, ont donné les plus forts subsides.

Par contre, la province de Québec, sous la sage direction de Sir Lomer Gouin, n'a pas avancé ou garanti un sou à MacKenzie et Mann.

Le trésor fédéral a donné des subsides au montant de 31 millions et garanti des obligations au montant de 92 millions à lui seul.

Voici un tableau de ce qu'a reçu la compagnie :

Au 30 juin, 1916, le Canadien Nord avait déjà obtenu des gouvernements provinciaux et fédéral, une aide que l'on peut représenter comme suit :

Subsides: Gouvernement fédéral.	\$ 31,286,720
Subsides: Provinces.	6,821,724
Subsides: Municipalités.	765,704
Octrois en terres.	34,379,809
Prêts directs (1914 et 1916).	25,858,166
Obligations garanties: provinces.	107,027,893
Obligations garanties: gouvernement fédéral.	92,113,247
	<hr/>
	\$298,253,263

Nous le répétons, des obligations garanties par les provinces pas un sou ne l'a été par Québec.

Avant 1911, sous le régime Laurier, le gouvernement fédéral avait accordé au C. N. R. des subsides et des garanties pour en assurer la construction : mais il s'était tenu dans les bornes raisonnables.

Et on peut en juger par le fait que de ces garanties et subventions, les trois-quarts ont été concédés par le gouvernement Borden, en cinq ans (de 1911 à 1916).

On n'a pas oublié le grand débat de la session 1914, où la question fut nettement posée devant l'opinion publique.

Le C. N. R. revenant à la charge avait demandé cette fois une garantie additionnelle lui permettant d'émettre des bons pour une valeur de quarante-cinq millions.

Sir Wilfrid Laurier protesta énergiquement et deux députés conservateurs, MM. Nickle et Bennett, combattirent le gouvernement Borden sur ce point motivant ainsi leur opposition :

"Nous sommes décidés à combattre le gouvernement, sur ce point, parce que dans notre opinion les secours que le gouvernement propose d'accorder à Mackenzie et Mann seront profitables aux entrepreneurs de chemins de fer, mais non au peuple du Canada".

Vint la guerre; le C. N. R. ne put vendre ses bons et le gouvernement Borden dût alors lui avancer une somme de DIX MILLIONS.

Au printemps de 1916, il fallut encore un nouveau prêt de QUINZE MILLIONS.

Depuis ce temps, le C. N. R. était resté dans une situation précaire; et la commission Acworth-Drayton en 1917 déclara que la compagnie était pratiquement en banqueroute.

Les millions qu'elle avait reçus auraient du être plus que suffisants, pour assurer le succès de ce réseau, s'il eût joui d'une administration compétente. Mais la façon dont l'argent du peuple a été dépensé indique que les promoteurs de l'entreprise ont préféré soigner leurs intérêts plutôt que ceux de la compagnie.

Le rapport de Sir H. L. Drayton et de M. W. M. Acworth estime à \$402,749,663 la valeur physique maxima de tout le système et ses obligations à plus de \$400,000,000, les actions ordinaires (stock) ne correspondant à aucun actif. ("Railway Inquiry Commission" page XLIII).

L'odieux bill White

Et c'est pourtant ce stock sans aucune valeur que le gouvernement Borden, par le bill White, a décidé d'acheter et pour lequel il est prêt à payer encore des millions de la caisse publique.

Afin de rembourser les actionnaires torys de la compagnie d'un stock qui pour la plupart ne leur a rien coûté et qui en tout cas n'a aucune valeur, le gouvernement, non content d'assumer les obligations de la compagnie (au delà de quatre cent millions) veut encore payer ce stock dont la valeur fictive au pair serait de soixante millions et qu'un arbitrage conduit par des menées par-

tisanes peut placer à une fausse valeur de dizaines de millions, au gré des arbitrateurs soudoyés par le ministère.

Que voulez-vous, il faut remplir la caisse électorale!

Cette proposition d'achat du système du Canadian Northern, que le gouvernement Borden n'a pu faire adopter au parlement fédéral que par la clôture, est terriblement onéreuse pour le pays. Il est impossible à un homme désintéressé et à l'esprit lucide, de comprendre comment on a eu l'audace de formuler cette proposition, et par quelle indifférence aux intérêts du pays la majorité tory a pu l'adopter.

Le réseau du Canadian Northern est insolvable. Ses dettes dépassent de beaucoup, d'après les données officielles, la valeur de son actif. Et l'on veut que le pays achète et paie les soixante millions du stock commun de la compagnie.

Ces actions représentent une propriété obérée de dettes au-delà de sa valeur; leur valeur est donc absolument nulle; alors pourquoi les acheter et surtout pourquoi les payer?

Nous comprendrions que le gouvernement, s'il se charge des dettes, se soit fait remettre le titre de propriété du réseau; mais nous ne pouvons comprendre qu'il puisse prendre l'argent du pays pour "payer" cette transaction, autrement que par le désir du gouvernement de verser des millions du Trésor public à ses amis et de remplir la caisse électorale.

Les torys ont prétendu qu'il était équitable d'indemniser MM. Mackenzie et Mann qui ont consacré vingt ans de leur vie à la construction de ce réseau. Mais ces Messieurs n'ont pas attendu jusqu'à aujourd'hui pour s'assurer une compensation.

Sir Wm. Mackenzie et Sir Donald D. Mann sont tous deux archi-millionnaires, et, comme ils ont commencé leur carrière de constructeurs de chemins de fer sans autre capital que les subventions qu'ils pouvaient obtenir des gouvernements, leurs millions leur sont venus nécessairement de leurs opérations financières concernant le C. N. R.

On sait, d'ailleurs, comment ils ont opéré. Comme propriétaires des actions de la Compagnie, ils passaient contrat pour la construction du réseau avec eux-mêmes, sous la raison sociale Mackenzie-Mann, à un prix qui leur permettait de sous-louer les contrats à un bénéfice considérable. Comme entrepreneurs principaux, la compagnie leur transférait les subventions et les chargeait de négocier les obligations garanties. Et pour cette négociation, Mackenzie-Mann, agents financiers, se faisaient payer une grosse commission.

Le réseau du C. N. R., est insolvable; mais Mackenzie et Mann sont millionnaires.

Ces faits sont indiscutables et devraient, en tout état de cause, suffire pour démontrer que MM. Mackenzie et Mann, n'ont aucun droit, légal ni moral, à une nouvelle compensation pour leurs travaux.

Et ne l'oublions pas, en plus des millions déboursés pour l'achat du stock sans aucune valeur de cette compagnie en banqueroute, le gouvernement a endossé toutes les obligations du C. N. R.

Les journaux conservateurs eux-mêmes admettent que la valeur de l'actif physique actuel du réseau du Canadian Northern ne dépasse pas quatre cents millions tandis que les obligations du réseau dépassent ce chiffre.

C'est donc, au bas mot, une dette de plus de quatre cents millions de dollars à ajouter à celle que la guerre nous force à encourir. Et il faudra encore de quarante à cinquante millions pour achever le réseau et le mettre en bon état d'exploitation.

Quatre cent cinquante millions à 5 p.c., représentent un intérêt annuel de \$22,500,000. Et les recettes nettes du réseau, chaque année, n'atteignent pas le chiffre des dépenses annuelles.

De quelque côté qu'on l'examine, c'est la transaction la plus scandaleuse et la plus onéreuse que jamais gouvernement ait complotée contre l'intérêt public.

Et la province de Québec, qui n'a pas garanti un seul sou au C.N.R., devra comme les autres, payer toute sa part du brigandage. C'est un comble!

Les Protestations

Le parti libéral a combattu de toutes ses forces cet odieux projet tant à la Chambre qu'au Sénat; mais sauf MM. Nickle et Bennett parmi les députés et deux ou trois sénateurs conservateurs, les torys ont appuyé le bill White, et afin d'en hâter l'adoption le gouvernement a même eu recours à la clôture.

Les protestations au dehors ont été aussi vigoureuses qu'importantes.

Il faut signaler au premier rang le manifeste des hommes d'affaires de Montréal, sans distinction de parti, et que nous reproduisons ci-après.

Les signataires (en majorité conservateurs) étaient:

F. W. Molson, James Law, H. R. Drummond, Geo. E. Drummond, Armand Chaput, Fred. Prud'homme, Zéph. Hébert, A. J. Brown, C. S. Garland, H. A. Ekers, Chas. Chaput, A. Guy Ross, Joseph Ainey, C. Meredith, C. S. Campbell, W. R. Miller, George Caverhill, Wm. McMaster, H. W. Blackwell, Andrew J. Dawes, Robert Hampson, George R. Hooper, George W. Sadler, W. W. Hutchison, Wm. C. Finley, F. H. Wilson, G. F. Benson, A. Craddock Simpson, James Morgan.

Ce manifeste fut lancé au cours du débat (ce qui explique ses premières lignes).

Il se lisait comme suit:

“Le bill du gouvernement autorisant l'achat par ce dernier du capital-actions du chemin de fer du Nord-Canadien a déjà accompli la moitié de son stage à la Chambre des Communes et il sera bientôt soumis au Sénat. S'il devient loi, il imposera au Canada, à une époque où le pays est sous le coup d'une tension sans précédent, UN FARDEAU D'UNE LOURDEUR INESTIMABLE, ce sera certes un plus grand que tous ceux que le pays a eu jusqu'ici à supporter, la dette de guerre exceptée.

L'achat d'une partie déterminée de la propriété d'un chemin de fer est une chose. L'achat du capital-actions d'une compagnie

dont l'actif n'est pas déterminé et le passif inconnu en est une autre. Dès que le gouvernement devient propriétaire principal des actions ordinaires, il doit pourvoir, au moyen d'emprunts ou d'impôts, au paiement de toutes les dettes échues ou à échoir et subir toutes les pertes futures dans la mise en opération du chemin de fer). Les sommes qu'il faudra nécessairement dépenser sont déjà estimées à un chiffre énorme. Personne ne connaît la véritable étendue des obligations en souffrance et des dettes échues; il en est ainsi de ses lignes subsidiaires. Il a donné à d'autres compagnies des garanties, il doit encore sur certaines commandes et certains comptes, mais personne ne sait combien. Son actif est également inconnu. S'il ne les exploite, il a des intérêts dans les compagnies de chemins de fer, des compagnies d'immeubles, des compagnies de télégraphe, des compagnies de construction de tunnels, des compagnies de fabrication du bois, des compagnies d'hôtels, mais personne ne sait jusqu'à quel degré il en est propriétaire, ce que sont son actif et leur passif, non plus que jusqu'à quel point la compagnie de chemin de fer est responsable de leurs dettes.

Nulle compagnie de chemin de fer non plus qu'aucun autre groupe de nommes d'affaires ne considèreraient une telle acquisition si ce n'est après un examen approfondi et sur rapport de comptables et d'évaluateurs de l'actif et du passif, et dans ce cas, sujette à une garantie solvable que tout l'actif supposé sera livré et qu'il n'y aura pas de dettes ou d'obligations cachées. Pour se rendre compte de ces choses, lorsque tel examen ou telle garantie ne peuvent être obtenus, il est d'usage aux Etats-Unis de placer le chemin de fer entre les mains d'un liquidateur dont le personnel peut les découvrir et les soumettre aux intéressés par un état de compte clair et précis. Des systèmes presque aussi étendus, tels "Santa Fe" et le "Rock Island", aux Etats-Unis, ont été soumis à ce procédé et ils en sont sortis leur capital établi de façon à correspondre à leur valeur actuelle, solvables et en état d'accomplir leurs devoirs comme serviteurs du public.

Le seul examen qui ait été fait jusqu'ici des affaires du Nord-Canadien a permis à deux experts en chemins de fer sur trois de déclarer que le capital-actions qu'on se propose d'acheter ne valait rien. Cela signifie que, quelle que soit sa valeur nominale, il y a plus qu'il ne faut de dettes mal assurées pour l'empêcher d'être vendu à tout acheteur raisonnablement prudent. Comme il n'a été remis à la compagnie aucun argent pour le capital-actions et que la compagnie n'a jamais pu en retirer de bénéfices, il n'y avait et il n'y a aucune raison d'attendre d'autre résultat d'un examen.

Il n'est produit aucun engagement ou obligation d'acheter. De fait, rien n'a été fait que verbalement et encore ce le fut entre des membres du gouvernement qu'on ne nomme pas et des personnes dont on ne révèle pas plus les noms. De fait, personne ne sait ce qu'il y aura à payer, à qui ce sera payé, quels sont le coût du chemin de fer et le chiffre de ses obligations attenantes. La plus infime transaction de la vie ordinaire ne se pourrait conclure de telle façon, et la moindre tentative de la conclure de la part de fiduciaires sous l'autorité d'un tribunal constituerait sans l'ombre d'un

doute un abus de confiance; et voici l'entreprise la plus vaste et la plus onéreuse qu'aucun gouvernement canadien ait jamais envisagée, en même temps que la plus hasardeuse. Il est sûr de dire que nul chemin de fer capitalisé au-delà de sa capacité de rendement ne peut jamais être un serviteur utile au public, et que nul chemin de fer acheté par un gouvernement pour au-delà de sa valeur ne saurait être autre chose qu'une saignée continue sur le contribuable. . . . Le chemin de fer du Nord-Canadien a été construit en vue de la spéculation privée. Ses obligations ont été vendues à des financiers moyennant escompte. Son capital-actions n'a rapporté aucun argent à sa caisse. Rien n'a été publié qui puisse justifier la taxation des autres citoyens du pays dans le seul but de donner une valeur fictive à ces obligations et à ce capital-actions. L'intérêt sur la dette et autres obligations du Canada résultant de la guerre s'accroît chaque jour, et est tellement élevé à l'heure actuelle qu'il est difficile de dire à quelle source il faudra puiser pour le payer sans imposer au pays une saignée économique déjà à son comble et sans une forte diminution des dépenses qui n'est même pas encore commencée.

Le crédit du pays à l'étranger est plus faible qu'il ne l'a jamais été. Le dernier emprunt de \$100,000,000 à 6 pour cent et pour une période de deux ans, n'a rapporté que \$96,111,111. En d'autres termes, le pays emprunte à plus de 8 pour cent l'an.

Son crédit futur peut dépendre entièrement de l'opinion des banquiers étrangers qu'il ne faut pas placer de bon argent dans de mauvaises entreprises, et que les entreprises de pure spéculation trouveront leur niveau d'après leur valeur intrinsèque.

Les soussignés, qui ont tous en leur qualité de capitalistes intérêt à la prospérité de ce pays, désirent attirer l'attention de leurs concitoyens sur le risque sérieux qu'ils courent de voir leurs propres revenus distraits pour assurer des profits à des porteurs d'obligations et à des actionnaires d'une compagnie dont, d'après ceux-là seuls qui sont en position de se former une opinion, les intérêts véritablement établis ne sont d'aucune valeur. Il est aussi conseillé fortement de faire auprès de tous les sénateurs et députés au Parlement les protestations les plus énergiques avant qu'il ne soit trop tard.

Montréal, 20 août, 1917.

Le document est signé des noms susmentionnés.

A Toronto, vers la même époque (août 1917):

La "Single Tax Association of Toronto" adoptait les résolutions suivantes touchant l'achat du Canadien-Nord et la nationalisation des chemins de fer :

"Attendu que le chemin de fer Canadien-Nord a été presque entièrement construit et supporté par les deniers publics, sous la forme de boni, allocations et prêts, y compris les prêts par le gouvernement fédéral :

"Attendu que le gouvernement fédéral projette maintenant de s'emparer du chemin et d'en prendre les responsabilités se chiffrant à environ \$450,000,000 et de payer à MM. MacKenzie et Mann, le montant des actions qu'ils détiennent encore ;

"Il est résolu que nous, les soussignés, protestons très é.ergiquement contre l'achat d'un chemin de fer en faillite, au prix d'une entreprise solvable et contre tout paiement pour les actions communes de la compagnie ; et nous insistons pour que, si le gouvernement, qui est créancier pour plusieurs millions de piastres, juge nécessaire de faire de nouveaux prêts dans le but de protéger ses réclamations contre la compagnie, sauvegarde l'intérêt du public dont il est l'agent, en s'emparant de l'actif de la compagnie sans paiement additionnel aux promoteurs qui, comme le fait est bien connu, ont déjà réalisé d'énormes profits dans l'organisation et la construction de la route, et sont amplement rémunérés pour tout argent ou temps qu'ils ont pu dépenser".

Malgré ces protestations, le gouvernement passa outre : et grâce à sa majorité et à la clôture l'odieux projet fut voté.

LA NOUVELLE LOI ELECTORALE

On conçoit qu'avec un programme semblable et le record de tous ses scandales, que nous passerons en revue dans les chapitres suivants, le gouvernement Borden ait retardé le plus possible le moment de faire les élections.

Mais tout en éloignant cette date, les forbans qui gouvernent à Ottawa s'y sont préparés de leur mieux.

La conscription était un prétexte pour faire l'élection au son du patriotisme et sous les plis du drapeau.

Elle a aussi servi de motif à une nouvelle loi électorale, qui est ni plus ni moins qu'une tentative ouverte et sans scrupule pour voler l'élection et empêcher l'opinion publique de s'exprimer même aux polls.

Le vote des soldats

La nouvelle loi électorale est double.

Elle comprend : le bill du vote des soldats et le bill de la nouvelle franchise électorale, tous les deux offrant d'odieux moyens de frauder l'élection.

Par le bill des soldats, le gouvernement a donné le droit de vote à tous les soldats d'outremer, mineurs ou majeurs, qui sont dans l'armée canadienne d'outremer sans se soucier s'ils étaient ou non électeurs avant leur enrôlement, et quelque soit leur origine. De cette façon, des jeunes gens au-dessous de 21 ans, ou des étrangers qui n'ont jamais vu notre pays et ne connaissent pas nos affaires politiques, ont droit de vote pourvu qu'ils soient de l'armée canadienne fût-ce en qualité de cuisiniers ou de bûcherons.

Ce droit s'étend également aux infirmières.

La procédure du vote sera très-spéciale.

Dans le cas où le soldat n'est pas inscrit sur les listes, il pourra désigner lui-même le comté où il veut que son vote soit compté ; de même pour l'infirmière.

On voit tout l'odieux parti que peut tirer une cabale organisée d'un pareil arrangement ; en dirigeant les votes vers un nombre de comtés déterminés, on pourra ainsi (ou du moins on l'espère) contrebalancer des majorités libérales assurées et annuler ainsi le vote des civils.

Mais on compte sans le sentiment des soldats eux-mêmes qui n'est pas sûr d'être tout en faveur du gouvernement.

La procédé n'est pas moins odieusement cynique, et il ouvre la porte à toutes fraudes et manipulations.

La franchise électorale : les étrangers

A cette mesure est venue s'ajouter la nouvelle franchise électorale, enlevant le droit de vote à tous les citoyens canadiens d'origine ennemie, naturalisés depuis 1902, (limite de quinze ans) et accordant le vote aux femmes parentes des soldats, (mères, femmes, soeurs ou filles).

La première disposition est une injustice flagrante à l'égard

de citoyens auxquels on a accordé le privilège du vote depuis quinze ans déjà, auxquels on l'a garanti comme une propriété, et que l'on n'a plus le droit de leur retrancher maintenant.

Parce que le gouvernement Borden croit cet élément étranger opposé à la conscription, et qu'il le sait libéral parce qu'il a bénéficié de 1896 à 1911 de la large politique d'immigration du parti libéral, il leur enlève leur droit de vote en dépit du contrat véritable que le pays a passé avec chacun d'entre eux quand tous ces étrangers ont été naturalisés.

Notons en plus que parmi ces étrangers, même d'origine austro-allemande, il en est qui sont de territoires où la sympathie va aux Alliés.

En veut-on des exemples ?

Les **Alsaciens-Lorrains** sont bien des sujets originaires de l'Allemagne, et il n'est pas dit dans le projet de loi qu'ils auront le droit de vote. Pourtant ces pauvres malheureux ne méritent-ils pas le droit de suffrage autant que nous ! Puisqu'ils sont, autant que nous de coeur et d'âme avec les alliés, et surtout avec la France.

Les Polonais, autrichiens ou allemands. — Comme on le sait, la malheureuse Pologne fut démembrée au 18^e siècle et partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. La séparation n'a pas tué l'âme polonaise ; et la Pologne est restée unie par une amitié éternelle à la France.

Or, d'après le projet de loi de M. Meighen, les Polonais sujets de la Russie auront le droit de vote ; tandis qu'on privera de ce droit les Polonais de la Prusse ou de l'Autriche ? Voit-on l'injustice ?

Les Roumains, les Ruthènes. — Parmi ceux qui depuis 1902 n'auront pas non plus le droit de vote parce que la paix et le bonheur que l'Autriche-Hongrie leur refusait, ils l'ont demandé au Canada, se trouvent les Roumains et les Ruthènes. Comme on le sait, sous la domination austro-hongroise vivent des millions de Roumains et de Ruthènes qui détestent l'Autriche et qui n'ont cessé depuis la guerre de manifester leurs sympathies aux alliés. Eh ! bien, les sujets naturalisés venant de ces contrées sous la domination autrichienne seront aussi privés du droit de vote.

N'est-ce pas encore une injustice ?

Les Italiens du Trentin et de Trieste. sont encore des sujets de l'Autriche ; il s'en trouve parmi eux qui furent naturalisés depuis 15 ans. Eux aussi font cause commune avec les alliés ; c'est pour leur libération que l'Italie se bat ; et M. Meighen leur refuse à eux aussi le droit de vote.

Les Danois du Holstein et du Slesvig. — En 1864, la Prusse prenait au Danemark ses provinces du Slesvig et de Holstein : depuis, les sujets de ces provinces ne cessèrent de maudire le joug prussien. Quelques-uns profitèrent du grand courant d'émigration vers notre pays pour venir s'y établir. Ceux qui ont été naturalisés depuis 1900 n'auront pas non plus le droit de vote parce que M. Meighen a décrété qu'ils étaient des sujets d'une nation ennemie. Est-ce juste ?

Le gouvernement aurait enlevé le droit de vote aux sujets ennemis naturalisés au début de la guerre, qu'on aurait trouvé sa mesure plus raisonnable ; mais enlever le droit de vote à des hommes qui sont au pays depuis dix-huit ans, c'est un acte d'autocratie.

Les sujets des nations ennemies naturalisés en 1902, devaient avoir séjourné au pays depuis trois ans pour avoir obtenu la naturalisation : alors pourquoi hésiter aujourd'hui à leur donner le droit de vote ?

Au début de la guerre le gouvernement a autorisé les sujets des nations ennemies, reconnus comme d'honnêtes citoyens, à continuer à jouir de leur droit de citoyens, pourquoi aujourd'hui enlever le plus précieux de ces droits à des hommes qui ont adopté le Canada pour leur patrie et qui y sont venus pour consacrer leurs énergies et leurs aptitudes au développement du pays.

La seule raison est que le gouvernement sait que ces groupements sont restés libéraux depuis 1911 et que ses appels aux préjugés patriotards n'ont pas de prise sur eux.

Les parentes des soldats

L'autre partie de la mesure accorde le vote aux mères, femmes, soeurs et filles des soldats.

Le gouvernement en machinant son projet diabolique a pensé qu'il fallait limiter le droit de votes aux femmes parentes des soldats, quand le premier ministre avait promis de l'accorder à toutes les femmes. Cette limitation du droit de vote aux femmes est une première injustice. Nous reconnaissons fort bien que les premières parentes de soldats ont mérité qu'on leur accorde le droit de suffrage ; mais n'est-il pas juste aussi qu'on l'accorde à toutes les femmes.

Depuis la guerre toutes les femmes de notre pays ont fait noblement leur devoir. Celles qui n'ont pas eu de fils sous les drapeaux se sont dépensées sans compter aux oeuvres de guerre, elles ont secouru bien des infortunes en Belgique, en France, en Serbie, en Pologne. Et toutes ces bonnes oeuvres ne leur seraient pas comptées ?

Combien encore de nos femmes, de nos jeunes filles ont donné tous leurs loisirs, une grosse part de leur revenus à la Croix-Rouge, au Fonds Patriotique, et tout cela ne les rendrait pas dignes de voter ?

D'autres encore ont organisé des fêtes, des réunions, des associations pour secourir les femmes de soldats et leurs familles et M. Meighen trouve que ce n'est rien faire pour le succès de la guerre ?

Que de noms de femmes nous pourrions donner ici pour proclamer, qu'elles aussi ont acquis par leur dévouement, par leur zèle inlassable le droit de suffrage qu'on accorde aux parentes des soldats.

Ecarter toutes ces femmes du bureau de votation c'est l'injure la plus pénible à leur faire ; une injure que les soldats, qui ont tant bénéficié de leur générosité ne pourraient pardonner ; une

injure que les parentes des soldats, qui ont été si heureuses de recevoir des secours de ces femmes qu'on méprise aujourd'hui, réprouveraient elles aussi.

C'est une injustice criante qu'on fait à toutes ces auxiliaires empressées et infatigables, en leur refusant le droit de vote.

Et celles qui voteront devraient se rappeler à l'heure venue, comment le gouvernement Borden sait reconnaître les bienfaits répandus par ces nobles femmes dans les foyers dont les chefs sont partis pour la guerre.

Le gouvernement devait d'ailleurs, ou accorder le droit de suffrage à toutes les femmes ou ne pas instituer ce suffrage.

Au contraire, par toutes ces mesures,—et toujours dans le seul espoir de faire voter la conscription et se maintenir au pouvoir,—il a créé une caste militaire spéciale.

Par ces mesures, un soldat peut avoir par sa famille jusqu'à dix votes, ne fût-il pas lui-même électeur régulier, tandis que des milliers d'électeurs ayant droit de vote depuis quinze ans sont privés même de leur vote individuel.

C'est toute une révolution dans notre loi électorale, effectuée par les autocrates jingoes au mépris de la justice la plus élémentaire.

C'est le vol le plus effronté des droits populaires de toute notre histoire politique !

Et comme pour le C.N.R., le gouvernement a dû user de la clôture pour faire passer cette odieuse mesure.

LE GOUVERNEMENT BORDEN AVANT LA GUERRE.

Dans l'administration Borden, il faut distinguer deux périodes :

Celle qui a précédé la guerre, d'octobre 1911, (date où fut formé le cabinet) au mois d'août 1914 ;

Et la période de guerre, de août 1914, jusqu'à maintenant.

Elles ont été marquées toutes deux par des actes de maladministration, d'incompétence sans nombre et par des scandales de toute dimension. Elles se ressentent toutes deux de la même faiblesse, de la même profonde malhonnêteté, de la même folle imprévoyance.

Mais pour les besoins de l'analyse, il y a avantage à les examiner séparément.

Voyons d'abord de quels hommes se composait le cabinet Borden, formé en octobre 1911.

Le cabinet Borden

Le premier ministre lui-même Sir Robert Borden, avocat de talent et orateur érudit, a toujours été considéré un chef médiocre ; même dans l'opposition. Faible de caractère, incapable de commander et d'imposer ses vues, il ne pouvait trouver en lui la force et la puissance nécessaires pour gouverner. Ce n'est un secret pour personne qu'avant 1911, alors qu'il était chef de l'opposition, les conservateurs cherchèrent à le remplacer, tantôt par M. Whitney, tantôt par M. McBride (qui était alors dans une situation apparemment brillante et dont les dessous désastreux ne devaient apparaître que plus tard).

Triste chef, dont les faiblesses et l'apathie chronique devaient si lamentablement s'accuser au pouvoir, M. Borden s'est montré coupable à la fois d'une incurable inertie et d'une inqualifiable indulgence, qui fait que son gouvernement a négligé les problèmes les plus graves et permis les malversations les plus malpropres.

Inertie, corruption ; telles ont été les caractéristiques du gouvernement Borden, et le chef lui-même par les dispositions qu'il apportait en 1911, et dont il ne s'est pas corrigé depuis, en doit porter la haute responsabilité.

Dès la formation de son cabinet, on observait la faiblesse et l'apathie de M. Borden.

Jamais on ne vit cabinet si mal formé et si mal adjoint.

On y retrouvait, d'abord et au premier rang, les deux hommes qui devaient le plus influencer sur les destinées de ce gouvernement : Bob Rogers et Sam Hughes.

Déjà en 1911, M. Rogers était un homme compromis, dangereux, dont la moralité était notoire : et M. Borden était inexcusable de lui faire si belle place, en lui donnant le portefeuille de l'Intérieur, l'un des plus importants du ministère. (A la démission de M. Monk, M. Rogers passa aux Travaux Publics, pour surveiller de plus près les octrois électoraux).

Sam Hughes, l'autre pivot du gouvernement jusqu'à sa démission en 1916, était lui aussi un politicien dangereux, fanatique, un orangiste actif et qui s'était souvent manifesté contre tout ce qui est français ou catholique; de plus, un orateur fanfaron et sans cervelle, capable de tout dire et de tout inventer, et c'est à ce fantoche que M. Borden confiait le ministère de la Milice.

Voilà les deux hauts conseillers que s'adjugeait M. Borden.

Il y joignit, aux Finances, M. White qui venait de désertier son parti, le parti libéral, sur la question de réciprocité, un transfuge et un arriviste, auquel les événements de 1917 ont donné définitivement tort.

Au Commerce, M. Borden mettait le fameux M. Foster, qui ne s'est jamais lavé de l'affaire de la "Union Trust", et dont la loyauté s'était jadis manifestée en 1896, dans la fameuse conspiration du "Nid de traîtres" contre Sir McKenzie Bowell.

Dans des catégories inférieures, mais dans le ton de ce médiocre cabinet, on rencontrait M. Cochrane aux Chemins de fer, le digne copain de Bob Rogers; et M. Crothers au Travail, Ministre d'une nullité absolue et qu'on peut rendre responsable à un haut degré du coût de la vie et des misères du peuple, auxquels il n'a pas su apporter le moindre remède.

M. Doherty eut le portefeuille de la Justice. C'est un érudit en matière de droit; mais il présente cette anomalie qu'il reçoit déjà une pension de \$5,000 du gouvernement comme juge en retraite; et il se trouve à la fois ex-juge et ministre de la Justice (à \$8,000 par an) ce qui avec son indemnité sessionnelle lui assure \$15,500 par an, soit plus qu'un premier ministre. Sur la question de conscription, M. Doherty a pris une attitude radicalement opposée à celle de l'élément irlandais qu'il représente.

Les autres ministres anglais: Roche, Reid, Burrell, n'étaient là que pour faire nombre; et ils continuent aujourd'hui de ne pas compter.

M. Borden faisait encore preuve de faiblesse et d'une cynique naïveté, en appelant dans son cabinet trois des membres du clan nationaliste pour représenter la province de Québec: le chef du clan, M. Monk, et MM. Pelletier et Nantel. C'était reconnaître hautement la coalition hypocrite et odieuse par laquelle on avait remporté la victoire de septembre 1911. Accoler ce trio nationaliste aux Hughes, aux Foster, aux Rogers, c'était crier au peuple: "Nous vous avons dupé, roulé et mis dedans! Et maintenant nous nous partageons les dépouilles".

De ce groupe, M. Pelletier se montra dans la tradition de Rogers et son passage a laissé au département des Postes des traces ineffaçables, sans compter une ample collection de cadenas dont nous reparlerons; M. Nantel lui fut de la lignée des ministres nuls et grotesques. Tous les deux figuraient bien dans la collection.

Ces trois ministres démissionnèrent d'ailleurs à tour de rôle; M. Monk sur la question du tribut, M. Pelletier fut nommé juge et M. Nantel à la Commission des Chemins de Fer.

M. Coderre remplaça M. Monk, puis monta lui aussi sur le banc.

M. Borden maintint sa politique de récompenser par des portefeuilles les trahisons de 1911 ; et les deux ministres actuels, MM. Blondin et Sévigny, — nationalistes de la plus belle eau avant l'élection, — ont recueilli le fruit de leur zèle et de leur dévouement au parti tory. Mieux inspiré, M. Patenaude a démissionné à la veille du bill de conscription.

Notons d'ailleurs que les ministres de Québec ont joué à Ottawa un rôle de plus en plus effacé. Dès le lendemain du 21 septembre 1911, M. Rogers avait lancé sa fameuse formule : "To hell with Quebec !!" (Au diable, Québec !) et M. Foster avait dit : "C'EST LA VOIX DE TORONTO qui va gouverner".

Ils ont tenu parole.

Les Finances jusqu'à la guerre

Il y a un fait évident et contre lequel viennent se briser toutes les théories et toutes les explications. Il se résume ainsi :

1o. Pour bien des années avant 1896, sous le régime conservateur, le pays était dans un état de dépression commerciale et ne faisait pour ainsi dire aucun progrès ;

2o. Sous l'administration libérale, de 1896 à 1911, au contraire, le Canada a joui d'une prospérité qu'il n'avait jamais connue et les progrès ont été gigantesques ;

3o. En 1911 les conservateurs ont repris le pouvoir ; l'année suivante les affaires étaient déjà moins bonnes. En 1913, c'est-à-dire bien avant la guerre, la crise menaçait le Canada et nous étions revenus aux jours sombres.

Les conservateurs, en présence de ce fait qu'ils ne peuvent décemment nier, répondent d'habitude que c'est là une pure coïncidence, ou encore que c'est la chance de Laurier. Nous sommes tentés de leur répondre avec ce brave homme de nos campagnes : "La chance de Laurier, c'est la chance du pays tout entier ; et nous en voulons encore !"

Mais voyons si nous ne trouverons pas dans les chiffres et la conduite de nos affaires, sous le régime tory, quelques-unes des causes de leur malchance à eux.

Voyons d'abord la dépense publique.

Sous le gouvernement libéral, les dépenses ordinaires du pays avaient augmenté en seize années de 36 millions à 87 millions, une augmentation de 51 millions pour les seize ans, ou une moyenne de trois millions et demi par an.

M. Borden, dans son manifeste de 1911, déclarait, que cette augmentation était scandaleuse et indéfendable, mais dès que lui et ses amis eurent pris le pouvoir, l'extravagance ne connût plus de nom.

Voici un tableau des dépenses ordinaires du gouvernement Borden :

1911	(dernière année libérale)	\$ 87,000,000
REGIME CONSERVATEUR.		
1912	\$ 98,000,000
1913	112,000,000
1914	127,000,000
1915	140,000,000

Soit, jusqu'à la guerre, une augmentation moyenne de 14 millions par an, par un parti qui trouvait que l'augmentation libérale de trois millions et demi était "scandaleuse et indéfendable".

Notons en plus que tandis que le parti libéral augmentait les dépenses en suivant le cours de la prospérité du pays et en raison des surplus énormes qu'accusaient les budgets Fielding, sous le régime Borden au contraire les dépenses augmentaient quand les recettes baissaient. Ainsi de 1913 à 1914, les recettes des douanes avaient subi le déclin suivant :

1913	\$115,063,687
1914	107,180,538

La chandelle brûlait ainsi aux deux bouts ; et toute diminution de recettes était suivie d'une augmentation de recettes due à l'orgie du patronage et à l'extravagance des amis du pouvoir.

Notons d'ailleurs que durant la guerre, le gouvernement Borden n'a pas tangiblement diminué ses dépenses courantes, celles qui sont indépendantes de la guerre même. Tandis qu'il taxait le peuple lourdement pour satisfaire à la participation, il continuait de gaver ses amis à même les fonds publics.

En 1916, il consentait à réduire de quelques millions (huit, exactement) le chiffre de ses dépenses courantes ; mais cette insuffisante économie était plus que rongée et annulée par les charges formidables de l'intérêt à payer sur ses emprunts successifs.

Même accroissement dans les dépenses à compte capital, qui ont subi sous le régime Borden l'accroissement suivant :

1911	(dernière année libérale)	\$35,087,052
------	---------------------------	--------------

REGIME CONSERVATEUR.

1912	38,980,642
1913	32,397,340
1914	58,856,575

Ceci bien entendu est indépendant des dépenses de la guerre ; et nous arrêtons la comparaison à la dernière année qui l'a précédé.

En résumé, de 1911 à 1914 les dépenses totales (ordinaires et capitales) avaient augmenté de 122 millions à près de 190 millions. Voici le tableau :

	Ordinaires	Capital	Total
1911	\$ 87,774,198	\$35,087,052	\$122,861,250
1914	127,384,472	58,856,575	186,241,047

ou une augmentation en trois ans de 64 millions.

Ceci bien entendu n'avait pas été sans une augmentation progressive de la dette publique, comme l'indiquent les chiffres suivants de l'intérêt sur la dette, autre que les emprunts de guerre :

1912	\$12,259,396
1913	12,605,882
1914	12,893,504
1915	13,410,473
1916	21,508,039

LA CRISE DE 1913-14

Mais, en plus,—nous insistons sur ce point,—cette augmentation de dépenses correspondait de point en point avec une dépression notable dans les affaires du Dominion.

De 1913 à 1914, les revenus des douanes en dix mois (octobre à juillet) avaient baissé de \$20,913,173, cependant que dans la même période le gouvernement avait augmenté ses dépenses de 25 millions ; cela faisait un trou dans le Trésor de 45 millions, un joli déficit.

De 1913 à 1914, tout était à la baisse. Les revenus des chemins de fer accusaient un fort déclin :

1913	\$256,702,703
1914	243,083,539

Dans les banques, même diminution :

1913	(clearings)	\$9,260,163,171
1914		8,073,460,725

Dans les villes, on construisait moins :

	1913	1914
Montréal	\$27,032,000	\$17,619,126
Toronto	27,038,000	20,672,498
Winnipeg	18,621,000	12,160,950
Vancouver	10,423,000	4,484,476

Ainsi donc, comme résultat de trois années de régime Borden, tout était à la baisse.

On n'a pas oublié les armées de sans travail qui encombraient les marchés des villes ; et de fait l'hiver 1913-14 a été l'un des plus durs qu'ait eus à subir la classe ouvrière dans toute notre histoire.

En mars 1914, il y avait 15,000 hommes sans travail à Montréal et 10,000 à Toronto ; et l'on redoutait presque une émeute. Les ouvriers sans emploi envoyaient aux autorités civiques des délégations monstres et le problème devenait des plus aigus.

Dans toutes les villes du Canada, dans l'est comme dans l'ouest, les ouvriers manquaient de travail, l'argent était rare et les vivres chers. Le peuple voyait déjà les résultats du régime tory : la "chance de Laurier" leur manquait lourdement.

Les conservateurs mettent maintenant tout au compte de la guerre ; mais n'oublions pas que la crise de 1913-14 a fondu sur le pays avant qu'il y ait eu la moindre menace de guerre. C'était tout bonnement un résultat d'une administration aussi incompétente que malhonnête.

Nous allons en donner des exemples nombreux.

Les Destitutions et les Nominations au Service Civil

Dès leur arrivée au pouvoir les conservateurs n'eurent pas de soin plus pressant que de caser leurs amis aux positions du gouvernement ; et comme ils ne suffisaient pas d'augmenter à pleines mains les emplois des différents services, ils s'occupèrent en même temps de destituer à grands coups les libéraux ou même les douteux, dont un grand nombre occupaient leurs positions depuis des années et s'étaient montrés des employés aussi fidèles que compétents.

Ce fut une orgie de destitutions et de nominations. En veut-on une idée ?

Nous ne donnons des chiffres que jusqu'aux débuts de la guerre ; depuis la guerre, le recrutement et le travail d'organisation ont pu produire des conditions anormales. Les chiffres suivants sont antérieurs à la guerre.

Le 4 mars 1914, Sir Wilfrid Laurier mit le gouvernement en demeure d'obtenir de la Commission du service civil un état des renvois, démissions et nominations depuis 1811. Cet état cité en Chambre, par M. Sinclair, député libéral, contient les chiffres suivants, qui n'incluaient ni la marine ni la milice :

Nominations	21,100
Renvois	3,495	
Démissions	6,548	
Départs	12	10,055
Augmentation (avant la guerre)		11,045

Le grand nombre de démissions qui figurait à ce tableau donna à bon droit, à M. Sinclair quelques doutes sur l'exactitude de cette désignation. On sait que les employés du Service Civil ne sont pas généralement enclins à donner leur démission, à moins d'y être forcés. Et il lui parut que la plupart de ces démissions n'étaient pas autre chose que des renvois d'office déguisés que les départements n'ont pas eu la franchise de classer dans la colonne où ils auraient dû figurer.

Ce tableau, nous l'avons dit ne comprenait ni la milice ni la marine.

Mais un rapport indépendant permettait alors de fixer les chiffres de la marine comme suit : 464 renvois, 340 démissions, et 1,608 nominations, c'est-à-dire plus de deux conservateurs nommés pour un libéral disparu.

Et en y ajoutant le département de la Milice (avant la guerre toujours) on en arrive à ce total étourdissant :

Nominations sous le régime tory au 1er février 1915.	25,613
Démissions, renvois et départs	13,466
Augmentation (de 1911 à 1914)	12,147

En fixant à une moyenne de \$1,000 le salaire de ces employés additionnels cela nous donne le joli chiffre de \$12,147,000 par an.

Non seulement le gouvernement a destitué treize mille libéraux, mais il a remplacé chaque libéral par deux conservateurs, ajoutant l'extravagance la plus folle à l'injustice la plus criante.

Au Département des Postes

Si l'on veut un autre exemple du gaspillage et de la maladministration du gouvernement Borden, que l'on prenne par exemple le département des Postes.

Sous le régime libéral, ce département avait été des mieux administrés par Sir William Mulock d'abord, puis par l'hon. M. Lemieux.

Voici un tableau des recettes et dépenses de ce département pendant les cinq dernières années du régime libéral.

REGIME LIBERAL.

	Recettes	Dépenses	Surplus
1907-1908	\$ 7,107,888	\$6,005,929	\$1,101,959
8-1909	7,401,623	6,592,386	809,237
9 1910	7,958,547	7,215,337	743,210
10-1911	9,146,952	7,954,222	1,192,730
11-1912	10,492,394	9,172,035	1,320,359

C'étaient de magnifiques résultats ; et notons en plus que les libéraux avaient diminué le taux postal de trois à deux sous, et de deux à un dans les villes.

Dès son avènement comme ministre des Postes, M. Pelletier changea tout cela. Toute l'année 1912 fut consacrée à destituer des libéraux et à les remplacer par des conservateurs ; partout, où il y avait un rouge, on nommait deux bleus. On dépensa sans compter et sans tenir compte du revenu, si bien qu'en 1913-14, on avait réduit le surplus des postes à un chiffre insignifiant :

1913-1914	\$12,954,529	\$12,822,058	\$132,471
-----------	--------------	--------------	-----------

Plus que cent mille dollars de surplus dans un département qui sous le régime libéral donnait un million par an.

Cela était dû au gaspillage autorisé par le ministre des Postes conservateur (on en verra plus loin un exemple dans l'affaire des cadenas) et à l'orgie des destitutions et nominations inutiles. Aux Postes, sous le régime tory jusqu'en 1905, 5,367 employés ont été destitués et remplacés par 9,903 bons bleus.

Mais la situation, sous les successeurs de M. Pelletier et grâce à l'élan donné par lui et son parti, ne fit qu'empirer.

On sait que le gouvernement a établi sur les lettres une surtaxe d'un sou, ce qui équivalait à rétablir l'ancien tarif, avant la baisse effectuée par les libéraux.

Grâce à cette surtaxe, les conservateurs ont pu faire produire au département des Postes un surplus de \$2,849,271 en 1916 ; et ils en veulent tirer gloire.

Certes, depuis la guerre, la correspondance a repris une activité extraordinaire, surtout entre le Canada et la France, où sont nos soldats, et les revenus en ont augmenté sensiblement.

De la recette totale de \$21,455,176 qui a marqué cette dernière année postale on calcule que les timbres de la surtaxe de guerre ont rapporté \$6,672,127.

Voilà donc six millions et demi produits par la hausse du taux postal ; mais au lieu de pouvoir en consacrer le tout à la guerre, le département n'accuse qu'un surplus de deux millions huit cent mille dollars.

Cela laisse donc un découvert fabuleux de près de quatre millions sur les opérations ordinaires des Postes pour 1916.

Sans la surtaxe, le gouvernement Borden aurait un déficit énorme aux Postes ; et la majeure partie de cette surtaxe va, non pas à la guerre, mais à payer ses extravagances et sa maladministration.

SCANDALES ADMINISTRATIFS

Les années du régime Borden ont été marquées, avant la guerre comme pendant la guerre, par des scandales exorbitants dans l'administration des différents départements.

Il est impossible de les consigner tous, et les chiffres généraux de son administration, l'augmentation fabuleuse de la dépense, les résumant déjà éloquemment.

Mais il importe d'en signaler les principaux qui donnent une idée des autres.

Les cadenas de M. Pelletier

L'un des exemples les plus saillants de gaspillage; dès la première année du régime Borden, ce fut l'affaire des cadenas Pelletier.

M. Pelletier avait eu la direction du Ministère des Postes depuis à peine un an, lorsqu'il jugea à propos de donner à un syndicat conservateur un contrat—sans demander de soumissions publiques—pour 350,000 cadenas à un dollar chacun.

Cette extravagance était insensée si l'on considère que durant les quinze années de l'administration Laurier la moyenne annuelle de ces articles était de 5,803. La somme totale des cadenas achetés par le gouvernement depuis la confédération est à peine de 150,000.

En lots de 5,000 le gouvernement libéral devait payer \$1.00 pièce, mais M. Pelletier dédaignait une réduction pour une quantité 70 fois plus grande; et il les paya \$1.00 chacun. Il a été prouvé qu'au moyen d'une simple tige de fer à 5 centins chacune on aurait pu rendre tous les cadenas défectueux parfaitement sûrs.

Ces fameux cadenas, dont la provision ne sera pas épuisée d'ici cinquante ans et plus et dont la plupart vont rouiller sans profit dans les entrepôts du gouvernement, ont coûté \$350,000 à l'Etat, —une bagatelle puisqu'il s'agissait de favoriser quelques amis de M. Pelletier groupés en syndicat pour exploiter... les contribuables.

Cet exemple donne une idée de ce qui s'est passé aux Postes sous un tel ministre.

Le "Homestead" de Prince Albert

Tandis que M. Pelletier gaspillait ainsi aux Postes, M. Rogers vendait des terrains dans l'Ouest.

La transaction du "homestead" de Prince-Albert garde une saveur toute particulière.

Elle remonte au temps où M. Rogers était ministre de l'Intérieur.

Ce "homestead" de Prince-Albert, concédé à Donaldson, pour \$10., et revendu par lui \$374,000, donne un exemple presque incroyable de la cynique crapulerie de M. Rogers qui se signalait dès son entrée en fonctions.

En voici l'histoire :

Parmi les terres fédérales dans la province de Saskatchewan, 73 acres de terre avaient été réservées dans les limites de la ville de Prince-Albert (Sask.), pour l'établissement de colons (homestead) :

Au mois de janvier 1912, l'honorable Robert Rogers, alors ministre de l'Intérieur, déclara que ces terres ne devaient pas servir comme "homestead". Mais quelques mois plus tard, il les remit dans cette classification, en "négligeant" d'en donner avis public.

Le 16 avril 1912, Arthur Donaldson, fils du député conservateur de ce nom à la législature de Saskatchewan, obtint cette terre comme terre de colon, en payant le droit d'entrée de \$10.

Une terre concédée à un colon exige des travaux spéciaux et est sujette à un règlement déterminé ; mais le jeune Donaldson se fit exempter de toutes obligations de ce genre.

Il partagea sa terre en lots et l'offrit en vente au public.

Et cette terre, donnée par M. Rogers moyennant \$10., rapporta à Donaldson (et à ceux qui en sous-mains partageaient avec lui) la modique somme de \$374,000.

On ne saurait citer un exemple d'un vol aussi cynique et aussi conscient.

L'affaire de Gimli

Une autre transaction de terres, aussi perpétrée par l'hon. M. Rogers, montre que c'est là une pratique courante pour le gouvernement conservateur et son ministre de l'Ouest.

C'est l'affaire de Gimli, qui si elle a moins rapporté à son "opérateur", est cependant dans le principe tout aussi scandaleuse que l'autre.

En voici l'histoire :

Depuis 37 ans, certains terrains sur les bords du lac Winnipeg dans la ville de Gimli, étaient désignés comme faisant partie du domaine public sur les cartes et les plans dressés par le gouvernement.

Il y a quelques années le conseil municipal de Gimli chercha à se faire donner des titres de propriétés sur ces terrains, mais le Ministre de l'Intérieur alléguait que ce n'était pas nécessaire, ces terrains rentrant dans la catégorie des rues et des parcs publics.

Il y a huit ou neuf ans, deux individus demandèrent ces terrains au gouvernement Laurier, mais leur requête fut refusée.

En octobre 1913, Peter Tergeson, maire de Gimli, obtint la concession de ces terrains, moyennant un versement de \$752 au Ministère de l'Intérieur.

Tergeson, autrefois libéral, avait passé dans les rangs des conservateurs qu'il avait aidés activement en 1911.

Il fallait bien qu'il fût récompensé pour la désertion de son parti et le concours qu'il avait prêté à M. Borden dans son ascension au pouvoir.

Et naturellement cet acte de reconnaissance fut accompli au détriment de la ville de Gimli et par conséquent du public.

Ce terrain que le Ministre de l'Intérieur donnait à Tergeson et qui appartenait de droit à la ville de Gimli est évalué à \$15,000.

Outre que ce transfert enlève à cette ville la meilleure place du Lac Winnipeg, M. Tergeson a reçu un cadeau de \$14,300 et a réalisé un profit de 2000 pour cent sur son argent.

La propriété Carslake

L'hon. M. Rogers installa aux Travaux Publics les mêmes méthodes qu'à l'Intérieur, comme on peut le voir par l'affaire de la propriété Carslake à Montréal.

Cette propriété est située, rue St-Jacques, en face de la gare Bonaventure.

En 1903, Georges Carslake l'avait payée \$75,000 ; et il la revendit sept ans plus tard, en 1910, par option, à M. Dorsey moyennant \$90,000, qui lui transféra son option à un syndicat pour une somme de \$199,500. La vente fut effectuée.

Deux ans plus tard, en 1912, le syndicat offrit au gouvernement Borden cette propriété pour une somme de \$407,880.

A la suite d'une expertise le prix fut considéré trop élevé ; et le gouvernement offrit \$325,000, ce qui semblait encore un prix exorbitant.

Mais les torys ont de l'appétit ; et non seulement le syndicat maintint son prix, mais il l'augmentait périodiquement, en se basant sur l'augmentation de la valeur de la propriété.

Le gouvernement décida d'exproprier le 28 février 1914 ; et les procédures à cet effet furent prises. Il offrait toujours \$325,000.

Le syndicat fit opposition ; son chiffre avait atteint \$700,000 — une folie ! — si bien que le gouvernement porta le tout à la Cour de l'Echiquier.

La Cour de l'Echiquier rendit enfin son jugement en septembre 1915, et décida que les réclamations des propriétaires devaient être réduites.

Ils réclamaient \$712,330 exactement ;

Le gouvernement offrait \$325,532 ;

Et la Cour n'accorda que \$288,750, c'est-à-dire près de CINQUANTE MILLE dollars de moins que le montant offert par le gouvernement, et que l'Etat aurait perdu si les affamés torys du syndicat avaient eu l'esprit — pour eux — de s'en contenter.

Les transactions de Fort Frances et de Canning

C'est le même système, en moins grand, que l'on a suivi à Fort Frances, dans l'Ontario, et à Canning, N.-E.

Quand il fallut acheter un emplacement pour un bureau de poste à Fort Frances, le gouvernement chargea de cette acquisition un bon procureur tory, M. A. D. George. M. George se procura des options pour un total de \$9,500 sur deux terrains, puis, d'après les preuves fournies au comité des comptes publics, il acheta ces terrains lui-même, fit représenter le gouvernement par un commis de son propre bureau, et céda les deux propriétés au Dominion pour \$16,500. Dans l'intervalle, il avait vendu pour \$1,150 une maison qui se trouvait sur le terrain, de sorte que la propriété lui est revenue tout juste à \$8,350 et son profit—c'est-à-dire la perte subie par le pays—grâce à cette façon d'administration à la Borden, a été de \$8,150 !

Un autre exemple, ou plutôt un autre scandale ! A Canning, N.-

E., le gouvernement était si résolu à venir en aide à un ami du parti qu'il ne voulut pas accepter un emplacement que Sir Frédéric Borden lui offrait gratuitement pour un édifice public et qu'il convient de payer \$2,000 à M. W. Eaton, un candidat tory battu au élections. pour une propriété qui appartenait à ce dernier. On a déclaré que cette propriété ne valait pas plus de \$300 à \$400, mais pour paraître lui donner plus de valeur et comme elle n'était pas assez grande pour l'édifice proposé, le gouvernement offrit \$1,100 pour un terrain touchant la propriété Eaton.

Cette offre a été rejetée par le propriétaire de ce terrain sous prétexte qu'il ne pouvait, en tout honneur, accepter un montant de trois ou quatre fois supérieur à la valeur du terrain.

Les millionnaires et brasseurs d'affaires que sont Sir Robert Borden et ses collègues ne connaissent pas de tels scrupules et le point d'honneur est le dernier de leurs soucis. Ils ne s'arrêtent devant aucune transaction louche ou scandaleuse, pourvu que leurs amis politiques en tirent profit.

C'est ce qu'ils appellent en termes hypocrites "administrer les fonds et le domaine publics pour le peuple et dans l'intérêt du peuple"!

Le Champ de Manoeuvres de Dorval.

Le département de la Milice ne voulait pas lui non plus être en retard sur les autres; et il exerça ses activités sur l'ancien champ de courses de Bel-Air à Dorval, où le ministre d'alors, Sir Sam Hughes, décida d'établir un champ de manoeuvres militaires.

Encore une fois, le Trésor Public fut mis à sac pour le profit d'amis personnels du pouvoir.

Voici les faits:

Le 23 mai 1912, à la requête de Sam Hughes, alors colonel et ministre de la Milice, un arrêté en conseil avait été adopté, autorisant le ministre de la Milice à acheter pour \$180,000, un emplacement pour un camp militaire près de Montréal.

Le 8 juin 1912, le Major Rodden, de Montréal, achetait, pour \$36,496, une propriété appelée la Ferme McIntyre, contigue à la piste de Bel-Air, propriété dont il avait fait l'acquisition le 27 mai 1911, pour \$48,500.

Ces deux propriétés lui avaient donc coûté au total, \$84,996.

Le 17 juin 1912, le ministre de la Milice émit un chèque de \$180,000 à l'ordre de MM. Rodden, Fair et Cameron, en paiement de ces propriétés.

Le 24 du même mois, ces derniers produisaient un certificat au Ministère de la Justice établissant que la propriété n'avait aucune redevance. Le même jour, ils touchaient le chèque du gouvernement.

Les dépenses totales du Major Rodden, en supposant qu'il ait fait lui-même tous ces versements sur ces achats, avant d'avoir reçu le chèque du gouvernement, étaient de \$84,996; son profit net (et celui de ses associés possibles) sur la transaction, fut de \$95,004.

Plus de cent pour cent en quelques jours.

La Quarantaine de Lévis

Encore un scandale conditionné.

Le gouvernement Borden songeait à acheter un emplacement pour établir une station de quarantaine à Lévis.

En juillet 1912, un nommé Buteau avait acheté à Lévis une propriété pour la somme de \$5,500.

Le 26 juin 1913, il revandait ce terrain à M. Dussault, chef conservateur de St-David, au montant de \$12,200.

Le 26 juillet 1913, c'est-à-dire à peu près un mois plus tard, M. Dussault revendait encore ce terrain à W. N. Dohen, un autre conservateur, pour \$25,400, encaissant à son tour en trente jours un bénéfice de \$13,180.

Le gouvernement l'achetait de ce dernier pour sa quarantaine, au prix de \$32,750, lui permettant de faire en quatre jours un profit de \$7,350.

Ainsi, en une année, le prix de cette propriété a monté de \$5,500 à \$32,750, soit une augmentation de \$27,230 que les amis du gouvernement se sont partagés.

Il est étonnant du prix qu'acquièrent les terrains dès que le gouvernement veut les acheter, et comme les "amis" en sont avertis au bon moment.

Le 24 février 1914 la question fut soulevée en Chambre par l'hon. M. Lemieux; et le ministre de l'Agriculture, M. Burrell, admit que le gouvernement songeait à acheter ce terrain bien avant que Dussault, puis Dohen, aient fait la transaction.

La conclusion est facile à tirer.

L'établissement de l'hon. M. Reid

Le Ministre des Douanes, l'Hon. M. Reid, reçut aussi sa part de fromage. Il était l'un des principaux actionnaires de la Cie "Prescott Starch Works". En janvier 1912, quelques mois seulement après que M. Borden prit le pouvoir, il céda ses intérêts dans cette entreprise. Quelques semaines plus tard, cette propriété qui chômait depuis longtemps — fut vendue au Gouvernement Borden pour \$47,500.

Toute cette transaction n'est-elle pas claire?

M. Reid, pour ne pas se compromettre, passa ses droits à un ami; et fit acheter par le gouvernement une propriété encombrante et inutile.

Le Chemin de fer de Southampton

Ces scandales furent répartis autant que possible dans les différentes provinces.

En voici un pour les amis du Nouveau-Brunswick.

Une ligne de chemin de fer de 13 milles de long devait être construite au Nouveau-Brunswick entre Milville et Saint-Jean. Deux ex-députés conservateurs à la législature, MM. J. K. Pinder et P. A. Guthrie étaient intéressés dans la transaction. Le gouvernement local subventionnait l'entreprise, mais on demanda un subside fédéral de \$3,200 le mille.

Il y a une disposition de l'Acte du Subside Fédéral qui dit que pour tout chemin de fer coûtant plus de \$21,400 le mille, les promotions ont droit à un double subside. Afin de l'obtenir, ceux-ci gonflèrent intentionnellement les chiffres du coût de route, et réclamèrent un deuxième subside de \$3,200—soit \$6,400 par mille—du seul gouvernement fédéral; et M. Borden accorda le double subside.

Mais M. F. B. Carvell, député libéral de Carleton (N.-B.), à Ottawa, protesta et demanda une enquête par Commission Royale. Le rapport fut déposé en Chambre le 8 février 1915, démontrant que le coût de la route avait été gonflé et que la route n'avait coûté que \$15,950 par mille.

Ils n'avaient donc pas droit au double subside; et le gouvernement Borden avait payé en trop \$3,200 sur 13 milles, soit plus de \$40,000.

Dans le port de Victoria

Le 9 mars 1914, le gouvernement Borden a donné un contrat à MM. Grant, Smith & Co., et McDonell ltée, pour construire des quais dans le port de Victoria (C.-A.), à un coût total d'un peu plus de deux millions.

Une partie de ce contrat consistait à creuser dans la terre et dans le roc : et c'est de ce travail que nous avons à parler.

Au moment du contrat, les ingénieurs du gouvernement calculèrent que le creusement devrait se faire comme suit : dans la terre, 47,600 verges cubes à 42 cts, soit \$24,752, et dans le roc, 4,300 verges cubes, à \$9.10, soit \$39,130.

On voit la différence du prix entre le creusement dans la terre et dans le roc, 42 cts et \$9.10; et c'est sur ce terrain que vint se greffer le scandale.

N'ayant pu effectuer le creusement complet par eux-mêmes, les entrepreneurs (Grant-Smith-McDonell) donnèrent un sous-contrat en mai 1915 à M. C. E. McDonald, de Vancouver, qui à son tour conclut des arrangements avec la "Pacific Coast Dredging".

En passant de main en main, le contrôle du travail se relâcha, semble-t-il. Et par la négligence ou la collusion des ingénieurs chargés par le gouvernement de surveiller, ce n'est plus 4,300 verges cubes de roc qu'on avait creusés, mais on en était rendu à réclamer pour 25,288 verges cubes, ce qui à \$9.10 faisait le joli total de \$190,990.80.

L'Auditeur-Général dût mettre le holà ; et en 1916, le comité des comptes publics fit une enquête, où l'on prouva que pour les trois premiers mois où on avait creusé 600 verges cubes seulement dans le roc, on avait chargé pour 18,288 v.c., de roc. On prouva aussi par la rapidité de l'exécution des travaux, à l'heure, que le travail dans la terre avait été classifié comme dans le roc.

Et c'est ainsi que l'on est arrivé à ce chiffre de \$190,990.80 pour un travail qui devait en coûter à peine \$40,000: le tout sous les yeux—fermés ou complaisants—des représentants du gouvernement.

Les Achats de Charbon en C. A.

Un autre exemple de patronage nous est fourni par les achats

de charbon à Victoria, C.-A. En 1913, un monsieur John L. Nelson avait reçu la charge de faire les achats de charbon dans la Colombie-Anglaise pour le département fédéral des Travaux Publics.

M. Josua Kingham, un libéral bien connu de Victoria avait obtenu par soumission le contrat du charbon pour 1913-14 au prix de \$5.25 la tonne.

Mais comme les commandes ne venaient pas, M. Kingham s'informa et apprit qu'on achetait le charbon à des conservateurs Kirk & Co., et au prix de \$7 la tonne.

On voit d'ici le système ; on demande des soumissions, on simule d'accorder un contrat, mais on n'en tient aucun compte. Et on paie à un ami politique \$7 la tonne, ce qu'on pourrait avoir pour \$5.25.

La "Pacific Construction Coy"

Nous n'en finissons pas ; mais un dernier exemple dans cet ordre d'idées.

La "Pacific Construction Co." en 1911-12 avait reçu le contrat pour une station de bouées à Prince-Rupert. Subésequemment on proposa des changements dans les stipulations du contrat ; mais aucun dépense additionnelle n'était prévue. Puis l'agence de la Marine à Victoria recommanda qu'on paie \$500 d'extras.

Au cours du travail cependant, on fit tant et si bien que les extras se montèrent à \$10,000, que la même agence recommanda de payer.

A l'enquête des Comptes Publics en 1914, un officier du département fut forcé d'admettre "qu'au maximum on n'aurait pu exiger plus de \$1,500 d'extras".

Mais, c'était partout la même chose.

Dans tous les départements, négligence, extravagance et pillage.

Le scandale Morine

Un autre des actes scandaleux du gouvernement Borden fut de nommer à la tête d'une commission pour faire enquête des travaux des différents départements un nommé Morine, de Terre-Neuve, qui avait été chassé du gouvernement de l'île où il avait été ministre des Finances, à cause de malversation établie. Morine retenait d'un associé secret, un nommé Reid, \$5000 par an ; et il abusait de sa position de ministre pour donner à Reid des contrats onéreux. Dans sa lettre à Morine exigeant sa démission, le gouverneur en Conseil disait : "Son Excellence ne peut reconnaître, ni pour le passé ni pour l'avenir, la justice de la position que vous avez prise dans votre lettre d'excuse non plus que l'assurance que vous lui donnez pour votre conduite future. Son Excellence ne peut donc vous compter plus longtemps comme un représentant de la Couronne dans la colonie ni comme un de ses ministres. Et Elle vous prie de bien vouloir abandonner toutes les charges que vous occupez pour la Couronne, sauf celle de C.R."

Morine dut démissionner ; et il retomba sur Reid qui lui fit une pension de \$10,000 par an, pourvu qu'il ne remette pas les pieds dans l'île.

C'est cet individu que M. Borden nomma — fait incroyable — président de la Commission d'Enquête sur le service civil. La Commission d'ailleurs ne fit aucun travail sérieux; et dénoncé en Chambre par les libéraux, le triste Morine dû disparaître.

La Farmers' Bank

Un autre des scandales les plus saillants de l'administration Borden fut la tentative de remboursement des déposants de la Farmers' Bank.

On sait que cette banque avait fait faillite avant les élections de 1911; un bon nombre de fermiers d'Ontario dans certains districts y avaient des fonds, et les conservateurs s'en firent une arme en 1911 contre le gouvernement libéral d'alors.

La licence permettant à la Farmers' Bank de commencer ses opérations ayant été obtenue du gouvernement par de fausses représentations de crédit, ils voulaient en tenir le gouvernement responsable; et ils promettaient aux déposants de les faire rembourser, s'ils étaient élus.

C'était une promesse insensée.

Cependant, le groupe de députés torys élus sur cette question fit une pression si forte sur le gouvernement qu'après des hésitations et des retards, celui-ci présenta effectivement un bill pour effectuer ce remboursement.

La mesure était absurde et scandaleuse.

La majorité servile des députés torys appuya le bill, que les grands journaux conservateurs le "Star", la "Gazette", la "Patrie" combattirent en même temps que toute la presse libérale.

Dans la province de Québec, les déposants malheureux de la banque Ville-Marie, de la banque du Peuple, de la banque de Saint-Jean, réclamaient avec raison même traitement que ceux de la Farmers' Bank.

Malgré ces protestations le gouvernement fit adopter par la Chambre basse son projet insensé, qui eût coûté une fortune à l'Etat. Mais le bill fut rejeté par la majorité libérale du Sénat à laquelle s'adjoignirent plusieurs sénateurs conservateurs.

La Banque Internationale du Canada.

Nous en venons maintenant à la fameuse banque de Sir Rodolphe Forget.

En 1911, avant les élections, un bill avait été présenté en Chambre pour incorporer une nouvelle banque sous le nom de Banque du Canada. On s'objecta à ce nom qui pourrait créer l'impression qu'il s'agissait d'une banque nationale; et comme les capitaux devaient venir surtout de France, le nom fut changé en celui de Banque Internationale. Il fut adopté; mais devant le "Treasury Board", on retarda le certificat de la banque, que le gouvernement libéral persista à lui refuser: on craignait que les souscripteurs français ne se soient pas rendu compte du système canadien des banques, de la double responsabilité; et on avait peu confiance en un M. E. B. D'Aoust qui figurait comme porteur de \$2,000,000 de parts.

Le stock total était de dix millions, dont dix p.c. était payé. Il y avait deux groupes de souscripteurs; des Français au montant de \$8,000,000 et la balance, des Canadiens-Français. M. Rodolphe Forget était le promoteur d'affaire.

Le certificat, refusé par le gouvernement libéral, fut accordé par le nouveau gouvernement après l'élection de 1911 grâce à l'influence et au "pull" de M. Forget.

La banque n'avait pas été en opérations depuis longtemps que l'on découvrit que les actionnaires canadiens formaient un syndicat et qu'ils avaient conclu un arrangement avec la banque, par lequel ils étaient prêts à céder leurs parts au gérant de la banque pour les revendre, mais par contre qu'ils n'étaient pas tenus à verser plus de dix p.c. initial.

L'assemblée générale de la banque eut lieu à Montréal, le 3 septembre 1912. Les souscripteurs de France, peu satisfaits et très inquiets, y avaient envoyé des représentants; mais on alléguait que les procurations étaient incorrectes et on refusa de les recevoir. Ils prirent alors des procédures pour faire arrêter le gérant de la banque.

On put établir dans la suite que les \$2,000,000 portés au nom de D'Aoust étaient, non pas une souscription de sa part, mais une prime payée pour recueillir les souscriptions en France, ce contrairement aux dispositions du prospectus; et le montant payé à D'Aoust, ou alloué en prime, figurait dans les livres comme un prêt, alors que c'était en réalité un don.

La plainte portée contre le gérant de la banque fut retirée pour ne pas nuire à l'amalgamation de cette banque avec la "Home Bank", ce qui valait encore mieux pour les actionnaires français que de laisser continuer les opérations ou obtenir une liquidation.

Mais ils ne reçurent que \$5 par part d'un stock qui leur avait coûté environ \$12.50 et perdirent collectivement \$850,000 dans l'amalgamation.

Et grâce à l'imprévoyance du gouvernement Borden et aux agissements de M. Forget, depuis siré par les soins de ce gouvernement, notre crédit a subi en France un tort irréparable.

Le Chemin de fer Québec et Saguenay

Un autre chemin de fer qui montre bien les méthodes suivies par le gouvernement Borden, c'est le Québec & Saguenay.

C'est encore M. Forget qui est en cause.

Le 6 février 1913 l'hon. Rodolphe Lemieux avait attiré l'attention du gouvernement sur le Québec & Saguenay. L'argent pour construire ce chemin de fer avait été obtenu en France, car au Canada on savait que l'entreprise était risquée. On fit miroiter la ligne aux yeux du spéculateur français par un prospectus magnifique, décrivant la Malbaie comme la résidence de hautes sommités et peignant dans les termes les plus éloquents les ressources du pays rocailleux et sauvage que la voie traverse.

On obtint \$2,500,000 en France avant que la route soit terminée. Sir Rodolphe Forget fit alors jouer ses influences — y

compris sa participation à l'élection de Richelieu — pour amener le gouvernement à garantir les bons de la compagnie.

De grands journaux économistes en France dénonçaient déjà l'entreprise comme une simple escroquerie.

Mais le comble fut atteint quand à la session de 1916, le gouvernement proposa d'acheter le chemin de fer, grâce aux demandes et aux menaces de M. Forget. C'était un déboursé immédiat de quatre millions; et on calcula qu'il faudrait en plus une dizaine de millions pour compléter une route, qui sera toujours un lourd fardeau pour le trésor.

La ligne a 6² milles de Québec à la Malbaie, et traverse un pays montagneux, particulièrement difficile; la population d'hiver est très éparsée dans ce pays, et l'été on se sert de la navigation qui y est particulièrement agréable.

Plusieurs journaux conservateurs, dont la "Gazette" et le "Journal" ont condamné la conduite du gouvernement en cette matière, conduite dénoncée avec rigueur par toute la presse libérale.

L'affaire est depuis restée en suspens, à cause d'une difficulté survenue dans le règlement.

Le Grand Tronc Pacifique et le rapport Getelius

En 1903, le gouvernement Laurier décidait de soumettre au peuple du Canada, la construction d'un nouveau transcontinental, et aux élections de 1904, l'électorat par une immense majorité, lui ordonnait de procéder sans délai à la construction du Grand Tronc Pacifique.

La ligne, tout en servant de moyen de transport pour les produits de l'Ouest vers les ports de l'Atlantique, devait traverser des régions nouvelles et développer le territoire particulier de chaque province.

La construction du chemin de fer fut poussée avec diligence et la ligne est pratiquement complétée.

Le 21 septembre, 1911, le gouvernement Laurier fut remplacé par le gouvernement Borden.

Depuis qu'il a été chargé d'administrer les affaires du pays, M. Borden a fait tout en son pouvoir pour déprécier le Grand Tronc Pacifique, surtout la ligne de l'Est.

1^o. Il a aboli la Commission du Transcontinental et l'a remplacée par le Major Leonard. Celui-ci s'est empressé de dégrader le chemin, en changeant les courbes et les rampes, motivant ainsi, à l'avance, le refus du Grand Tronc d'exploiter la ligne de l'Est de Cochrane, Ont., jusqu'au Pont de Québec.

2^o. Il a nommé une Commission composée de MM. Gutelius et Lynch Staunton. Cette Commission a siégé durant un an et demie au coût d'au-delà de \$60,000.00, et sans raison elle a produit un rapport discréditant l'entreprise et condamnant son exécution.

3^o. Ce rapport imprimé à 100,000 exemplaires a été distribué au Canada et à l'étranger, dans l'espérance de détruire le parti libéral et la circulation de ce rapport a discrédité partout le chemin de fer bâti avec l'argent des contribuables.

40. Chaque fois qu'il en a eu l'occasion, M. Borden a, sur le parquet de la Chambre, incité ses partisans à attaquer avec la plus grande violence, l'oeuvre du Grand Tronc Pacifique.

Le rapport Gutelius, pompeusement servi au public, en 1914, avait pour but de démontrer que la construction de la section est du Transcontinental de Cochrane à Québec, qui avait été faite sous la direction de la Commission nommée par les libéraux, avait été négligée et avait donné lieu au gaspillage et à l'extravagance.

Ce rapport, qui a coûté \$60,000 au pays, a été fort discuté dans le temps; mais aujourd'hui il est lettre morte et on ne se le rappelle plus que comme un monument de la partisanerie tory, qui, sans crainte de discréditer une oeuvre nationale, avait voulu atteindre par là l'ancienne administration libérale.

Il serait superflu d'entrer maintenant dans le détail de ce rapport qui est pour ainsi dire sorti du domaine de la discussion publique.

L'hon. S. N. Parent, dans une interview développée donnée aux journaux le 2, février 1914 et les jours suivants, avait réduit à néant les allégués un par un de M. Gutelius.

Notons d'ailleurs que le rapport ne pouvait rien alléguer contre le gouvernement libéral directement, mais simplement contre la Commission nommée par lui pour construire cette section de l'est et la compagnie du Grand Tronc Pacifique qui avait accepté les travaux.

M. Gutelius avait tenté de démontrer qu'on aurait pu construire la ligne à meilleur marché; mais il aurait fallu pour cela construire une ligne inférieure aux pentes plus accentuées, aux courbes plus nombreuses, une ligne de qualité moindre et qui aurait donné de moins bons résultats pour le trafic.

Il ne s'agissait pas de construire au meilleur marché possible, mais de construire la meilleure ligne possible.

La question se résumait donc ainsi:

"La ligne du Transcontinental, de Québec à Cochrane, vaut-elle la somme qu'elle a coûté?"

Et on pourrait y répondre par cette autre question:

"N'est-il pas vrai que tout contrat accordé à des entrepreneurs particuliers pour la construction d'une section quelconque du Transcontinental l'a été A UN RIX MOINDRE que celui auquel la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique elle-même, soumissionnaire, offrait de la construire?"

"N'est-il pas vrai que la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, s'étant engagée à payer l'intérêt à 3 p.c. sur tout ce que coûterait le Transcontinental, était la partie la plus directement intéressée à ce qu'il coûte le moins cher possible pour une ligne de toute première classe?"

Si le G. T. P. lui-même était satisfait du prix des travaux, c'est que celui-ci était parfaitement raisonnable.

Et le système d'économie préconisé après coup par M. Gutelius n'aurait pu que donner comme résultat une ligne inférieure.

Du reste, c'est le reproche que l'on a fait à M. Leonard, le commissaire nommé par M. Borden, d'avoir depuis 1911, autorisé

le sabotage de la ligne dans la province de Québec sous un prétexte de fusse économie, comme nous le verrons plus loin.

En attendant, le rapport Gutelius tombait à l'eau.

Et pour clore la question, nous reproduisons ici les conclusions de l'interview de l'hon. S. N. Parent à laquelle nous faisons allusion ci-haut :

10. Que dans l'adjudication et l'exécution des travaux, l'ancienne commission du Transcontinental s'est conformée strictement à la loi, au terme de l'arrangement intervenu entre le gouvernement et la compagnie du G. T. P., ainsi qu'aux recommandations de son ingénieur et aux plans et devis approuvés de part et d'autre.

20. Qu'elle a pris les mesures nécessaires pour que la surveillance technique et administrative de toutes ses opérations fut faite d'une manière aussi suivie et rigoureuse que possible et que le G. T. P. a exercé un contrôle également sévère à cet égard.

30. Que la Commission s'est efforcée dans tous ses actes administratifs de pratiquer la prudence et l'économie en autant qu'il était possible.

40. L'enquête n'a pas révélé un fait sérieux et concluant pour établir le contraire. Toutes les hypothèses, sous-entendus ou théories de nos critiques ne pouvant rien pour changer la nature des faits".

Donc,

L'économie pure et simple n'est pas la première et la seule considération dans la construction d'une voie ferrée;

La commission du Transcontinental (d'avant 1911) avait reçu du parlement le mandat de construire la meilleure ligne possible;

Et l'exécution de ce mandat a été contrôlée par la partie la plus intéressée (le G.T.P.) à ce qu'il ne se fasse aucune dépense inutile.

Voilà tout ce qui reste du rapport Gutelius.

La Clôture

Un scandale d'une autre nature, mais qui n'en porte pas moins lui aussi un caractère odieux, c'est l'établissement d'un règlement de clôture des débats en Chambre, que le gouvernement créa au beau milieu du débat sur le tribut de trente-cinq millions, en 1913, pour se tirer d'embarras.

Le 5 décembre, 1912, M. Borden demandait au Parlement du Canada de voter \$35,000,000.—comme contribution à la marine impériale. Cette mesure fut reçue aux applaudissements enthousiastes de tous les partisans de M. Borden. Quand le tumulte eut, un peu diminué, on entendit la voix de Joe. Rainville, entonnant le "Rule Britannia", c'était la preuve de l'avachissement définitif de toute la cohorte nationaliste.

Le gouvernement avait espéré obtenir, sans trop de difficultés, l'adoption de son projet de loi, grâce à sa majorité servile; mais l'opposition libérale, désireuse de faire son devoir et de remplir son mandat, engagea la lutte et la poursuivit sans faiblesse et sans défaillance, et le jour et la nuit, jusqu'au 15 mars, 1913.

Les députés nationalistes se tenaient à leur siège pour appuyer le gouvernement et assurer la passation de cette mesure odieuse qui reculait le Canada de 50 ans en arrière et faisait de notre pays une dépendance servile du Gouvernement impérial. Ils avaient oublié leurs serments et ils foulait aux pieds, avec cynisme, les engagements les plus sacrés et tous ensemble, pour obtenir la pittance que leur distribuait Bob Rogers, ils suivaient la houlette de Sproule et sollicitaient la bénédiction de Sam Hughes.

L'opiniâtreté inlassable et la résistance vigoureuse de l'opposition forcèrent le gouvernement à reculer et à suspendre la discussion sur la contribution de \$35,000,000. Ce n'était que partie remise.

Dix jours après le 25 mars 1913, le gouvernement amendait les Règlements de la Chambre et grâce à l'appui de sa majorité compacte, grâce surtout à la connivence criminelle de la horde nationaliste, la liberté de parole fut étranglée et les représentants du peuple furent baïllonnés.

En proposant la clôture, M. Borden avait déclaré avec une ingénuité astucieuse, que le gouvernement, dans l'application de cette mesure, agirait avec prudence, avec sagesse et avec discrétion, et pour prouver ses bonnes intentions, il choisit comme sa première victime, Laurier, le chef de l'opposition. Oui. . . . celui qui depuis au-delà de 40 ans, siège dans le Parlement de son pays, celui dont la délicatesse, la gentilhommérie et la droiture sont reconnues même par ses adversaires, celui qui est le chef de la minorité et qui, quoique dans l'opposition est encore la figure qui domine le Parlement, c'est celui-là à qui le gouvernement a d'abord imposé la clôture.

Malgré la coutume, malgré les précédents, malgré la décision de l'orateur, Laurier a dû le premier, subir l'affront du baillon, quand il se leva pour parler à la 3e lecture du bill du tribut.

Il importe d'enregistrer les noms des députés "nationalistes" qui ont voté cette odieuse mesure afin de faciliter l'adoption du tribut Borden.

Ont voté pour l'étranglement de la liberté de parole à la Chambre :

MM. Barrette (Berthier).
Blondin (Champlain).
Coderre (Hochelaga).
Forget (Charlevoix et Montmorency).
Gauthier (Gaspé).
Lavallée (Bellechasse).
Lespérance (Montmagny).
Nantel (Terrebonne).
Paquet (L'Islet).
Pelletier (Québec-Comté).
Rainville (Chambly-Verchères).
Sévigny (Dorchester).

Se sont absentes pour ne pas avoir à se prononcer, alors que leur devoir était d'être présents en un moment aussi solennel :

**MM. Boulay (Rimouski).
Achim (Labelle).
Mondou (Yamaska).
Bellemare (Maskinongé).
Guilbault (Joliette).**

SCANDALES ELECTORAUX

Un des domaines dans lesquels s'est le mieux exercé la sagacité du chef occulte du gouvernement l'hon. Robert Rogers, c'est celui des élections : à tel point qu'on l'a surnommé le ministre des élections et son habileté à manipuler et à "organiser" les comtés semblait à toute épreuve.

Mais après quelques faux succès dont on a vite retracé la méthode corruptrice, le factotum de M. Borden a dû renoncer à tromper plus longtemps l'électorat.

Voyons-le à l'oeuvre.

L'Élection de MacDonald

MacDonald est un comté conservateur de la province du Manitoba, où en 1911 M. Staples avait été élu par une forte majorité.

Mais en 1912 M. Staples fut nommé à la Commission des appréciateurs du grain du Dominion ; et le gouvernement fixa au 12 octobre 1912 l'élection partielle. M. Alex. Morrison était le candidat conservateur ; et M. Alex. Richardson, candidat libéral.

La lutte fut des plus vives, et le candidat conservateur fut élu et garda le comté à son parti. Mais aussitôt après l'élection on put établir comment le clan Rogers avait procédé pour éviter une défaite dans ce qui était pourtant une forteresse conservatrice.

Des faits furent mis au jour qui soulevèrent la plus vive indignation dans le public ; ils établissaient, d'une manière qui ne pouvait laisser subsister aucun doute, que les gens de loi, voire même les magistrats et les officiers des cours de justice, s'étaient jetés dans la mêlée et avaient prêté main forte aux partisans dans la lutte contre M. Richardson. Les agents libéraux avaient été arrêtés sous de fausses accusations, enlevés même, sous des formes d'apparence légale, transportés secrètement d'une partie du comté à l'autre pour empêcher leurs amis de venir à leur secours. On avait refusé caution à certains d'entre eux, sous prétexte de délits imaginaires pour lesquels, du reste, la loi prévoyait la mise en liberté sous caution : on avait émis des mandats d'amener en blanc qui devaient être remplis par les agents conservateurs et comme bon leur semblait. Un homme fut même arrêté sous l'autorité d'un mandat qui avait été émis deux jours avant la date du délit qu'on lui imputait. Et ce n'est pas tout, ces hommes arrêtés sans cause furent traités avec brutalité et mal nourris ; la demande qu'ils firent de consulter un avocat fut repoussée ; on refusa même de leur faire connaître les faits qui avaient motivé leur

arrestation. Comme il fallait des motifs apparents pour appuyer les accusations de corruption dont on les chargeait, on n'hésita pas à altérer criminellement des documents privés, et à l'aide de ces documents forgés, par des promesses de libération immédiate et des menaces de condamnation pour parjure, on s'efforça d'arracher aux prisonniers l'aveu de crimes qu'ils n'avaient jamais commis. Telles sont les plaintes portées par quatre victimes contre certains détectives, policiers, magistrats et cours de justice du Manitoba, soumis à la clique Roblin-Rogers.

Quatre hommes, D. H. Walkinshaw, R. J. A. Prince, J. J. Sullivan et W. B. Sifton, tous agents libéraux et employés par la cause libérale dans cette élection, furent arrêtés au cours de la campagne et soumis à des brutalités. Dès que l'élection fut terminée on les relâcha sans accusation et sans jugement.

Ces victimes donnèrent des affidavits en belle et due forme racontant dans le détail les molestations dont ils avaient été l'objet.

Mais nous avons en plus les affirmations formelles et dignes de toute foi de deux des membres les plus respectés du parlement MM. L. J. Gauthier, (St-Hyacinthe), et Gustave Boyer, (Vaudreuil).

M. Gauthier a déclaré de son siège aux Communes, le 26 novembre 1912, qu'il avait été suivi pendant onze jours par des détectives, dans le comté de MacDonald, pendant l'élection ; la clef de sa chambre fut volée, sa valise fouillée et sa chambre mise sans dessus dessous ; d'autre part les détectives provinciaux du Manitoba, dûment munis de leurs insignes, avaient essayé d'enivrer un homme à Notre-Dame de Lourdes et de lui faire signer, moyennant finances, une plainte contre M. Gauthier afin qu'ils puissent arrêter ce dernier.

Le même soir, (26 nov.) le Lieut. Colonel Gustave Boyer, Officier de la Milice du Roi et représentant de Vaudreuil déclara, en plein Parlement, qu'il avait également fait la campagne de MacDonald. Dès son arrivée il avait entendu parler de la conduite infâme des agents de la cabale Roblin-Rogers et avait refusé d'y ajouter foi. "J'ai pris part à bien des conflits acharnés" déclarait-il, "mais jamais je n'ai vu avant aujourd'hui le parti conservateur se jouer à ce point de la loi électorale ; une enquête devant le comité des privilèges et des élections mettra ces faits en lumière."

Le Lieut. Col. Boyer dit qu'un après-midi, un officier vint l'informer qu'il allait être arrêté dans un quart d'heure. Il demanda pourquoi et on lui répondit que c'était parce qu'il se proposait d'adresser la parole en public ce même soir contre un ami de M. Morrison. Et la personne qui lui avait communiqué cet avis lui affirma avoir entendu une conversation par téléphone entre un employé du gouvernement et un partisan de M. Morrison, dans laquelle ce dernier avait reçu instruction de se rendre chez un certain magistrat de district et de se procurer un certain nombre de mandats d'amener en blanc. Mais le Lieut. Col Boyer ne s'alarma pas pour cela et continua son travail, tout comme beaucoup d'autres agents libéraux, également menacés d'arrestation et de persécution.

En sus de ces preuves, fournies directement par les victimes elles-mêmes, M. O. Turgeon, député de Gloucester déclara que son fils, jeune homme, étudiant en droit, avait pris part à l'élection de Macdonald et lui avait communiqué ses impressions dans les termes suivants : "Quand j'ai lu dans les journaux tous ces rapports d'arrestations faites sans preuve, je n'en ai cru que la moitié, mais j'étais à peine arrivé dans le comté que j'avais un agent de police à mes trousses. Comme je ne faisais rien de répréhensible ou d'illégal, il ne m'inspirait aucune crainte. Mais à la veille de l'élection ce monsieur vint m'informer que je serais arrêté et mis en prison si je ne cessais de parler au peuple en faveur de la réciprocité. Je lui demandais quelle plainte il porterait contre moi. "Aucune" me répondit-il, "mais j'ai mes ordres". Naturellement, je lui répondis que je ne suivrais pas son conseil, que j'étais venu pour travailler et que je continuerais à travailler. A ce moment quelques bons Canadiens-français vinrent m'entourer et mon agent de police abandonna bientôt l'idée de m'arrêter".

Ces faits furent portés à la connaissance de la Chambre des Communes et les affidavits furent lus et déposés.

Sir Wilfrid Laurier lui-même protesta et proposa une motion de censure.

Mais la majorité conservatrice refusa de censurer ces méthodes indignes. L'hon M. Rogers prit même la défense des coupables ; et le 5 décembre, par le vote de la majorité conservatrice, la motion de censure fut rejetée.

Et le parti tout entier endossa la conduite des agents de M. Rogers dans la fameuse élection de MacDonald.

L'Élection de Richelieu

L'élection partielle de Richelieu eut lieu le 24 octobre 1912 et se termina par la victoire du candidat libéral M. Cardin sur le candidat conservateur M. Morgan.

Tout l'effort des bleus, à leur tête Sir Rodolphe Forget et dans la coulisse le perpétuel Bob Rogers, consista à vouloir acheter le comté avec du patronage et des promesses.

L'avant-veille du vote à Sorel, le 22 octobre, M. Forget faisait aux électeurs l'appel suivant qui se passe de commentaires (C.-Rendu de la "Patrie") :

"Il dit qu'il venait AU NOM DU GOUVERNEMENT, A LA DEMANDE DE L'HON. M. ROGERS, prier les électeurs de Richelieu d'envoyer au Parlement, un député sympathique à l'administration actuelle.

"Je n'ai consenti, dit-il, à venir ici qu'après avoir eu LA PROMESSE DU GOUVERNEMENT QUE VOUS AURIEZ LE CHEMIN DE FER MARITIME, dont je vous ai parlé lors du banquet offert à M. Hazen. On me l'a promis et je viens maintenant VOUS DEMANDER D'ELIRE MON AMI, M. MORGAN, AFIN QUE SOREL ET LE COMTE DE RICHELIEU PUISSENT PROGRESSER AVEC L'APPUI DU GOUVERNEMENT."

“Je vous remercie bien sincèrement, messieurs, dit-il, pour la magnifique réception que vous me faites. Je ne suis pas un politicien. JE SUIS UN HOMME D’AFFAIRES et je n’entends pas vous faire un grand discours. Je veux étudier la situation avec vous libéraux et conservateurs, et vous demander quelle est l’attitude que vous devez prendre DANS L’INTERET DE VOTRE VILLE et de votre comté. — D’abord, laissez-moi vous dire que je me suis adressé à l’hon. M. Rogers POUR VOUS OBTENIR CE CHEMIN DE FER MARITIME que j’ai demandé pour vous à M. Monk, lors du banquet Hazen.

“Je me suis fait faire des promesses, pas des promesses d’élection, MAIS DES PROMESSES RELLES, et j’ai le plaisir de vous annoncer QUE SI M. MORGAN EST ELU VOTRE DEPUTE, JEUDI, VOUS AUREZ LE CHEMIN DE FER MARITIME dont vous avez tant besoin pour assurer à votre ville le progrès auquel elle a droit. Je puis vous assurer que vous aurez cette grande amélioration que l’on vous promet depuis vingt ans et que l’on ne vous a jamais donnée. VOUS L’AUREZ DES LA PROCHAINE SESSION QUI S’OUVRE DANS UN MOIS.

“LE GOUVERNEMENT, A LA DEMANDE DE VOTRE DEPUTE, M. MORGAN, FERA VOTER LES SUBSIDES NECESSAIRES, CENT MILLE, DEUX CENT MILLE DOLLARS, S’IL LE FAUT, ET VOUS L’AUREZ.”

“Maintenant, quel est votre intérêt, je vous le demande ? ajoute-t-il, je ne veux rien dire, messieurs les libéraux, contre M. Cardin. Dans une élection générale, je vous dirais probablement de voter avec votre parti, mais dans cette élection, l’intérêt du parti n’est pas en jeu : il s’agit purement et simplement de l’intérêt de Sorel.

“Eh bien ! C’EST LE GOUVERNEMENT CONSERVATEUR QUI EST AU POUVOIR. NE CROYEZ-VOUS PAS QUE VOUS DEVEZ LUI ENVOYER UN DEPUTE SYMPATHIQUE POUR OBTENIR TOUTES LES FAVEURS QUE VOUS DESIREZ ?

“Je comprends qu’un gouvernement doit traiter sur le même pied les comtés libéraux et conservateurs ; mais vous connaissez l’humanité et on ne la changera pas. JE VOUDRAIS QUE VOUS COMPRENIEZ BIEN D’ENVOYER M. MORGAN AU PARLEMENT.

“Oubiez donc aujourd’hui vos couleurs politiques et votez dans l’intérêt de votre ville et de votre comté. Si VOUS ENVOYEZ UN HOMME COMME M. MORGAN AU PARLEMENT, VOUS SAVEZ QUE LE COMTE NE SERA PAS NEGLIGE, M. Morgan est un travailleur infatigable. JE L’AIDERAI A FAIRE EXECUTER LES PROMESSES que vous a faites M. Hazen pour faire augmenter les salaires des ouvriers des usines du gouvernement et pour agrandir ces usines, afin de donner du travail aux deux cents employés qui ont quitté Sorel, il y a quelques mois.

“J’ai de bons amis à Sorel avec qui je suis en relations d’affaires. Ils doivent penser comme moi : que, dans cette élection, ce n’est ni l’intérêt du parti conservateur, ni l’intérêt du parti libéral qui est en jeu ; c’est l’intérêt de Sorel”.

La veille du vote, à une autre assemblée à Sorel, M. Forget joignait à son discours cette menace décisive :

“Messieurs, vous avez à choisir ; **SI VOUS ELISEZ MORGAN, VOUS GARDEZ LES CHANTIERS A SOREL ; UN VOTE ADVERSE A MORGAN SIGNIFIE LE TRANSPORT DES CHANTIERS A COLLINGWOOD ET LEVIS.**”

Voici d’autre part le texte d’un circulaire qu’on avait répandue dans le comté :

SIR RODOLPHE FORGET

Ministre des Travaux Publics

Plusieurs députés présents à Sorel confirment cette nouvelle parue dans la “Patrie” d’hier au soir.

Le premier Ministre a offert le portefeuille des Travaux Publics à **SIR RODOLPHE FORGET**.

Sir Rodolphe Forget donnera sa réponse samedi.

SOREL et tout le comté de Richelieu devront seconder les efforts des députés auprès de **SIR RODOLPHE FORGET, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS**, cela voudrait dire que les chantiers de Sorel retourneront aux Travaux Publics comme Sir Rodolphe l’a déclaré.

FORGET, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

SOREL ET LE PROGRES.

VIVE FORGET !

VOTEZ POUR MORGAN !

Malheureusement pour M. Forget et ses aspirations ministérielles, M. Morgan fut battu.

L’Election d’Antigonish

Le même système d’intimidation par patronage fut pratiqué à l’élection d’Antigonish, à la législature de la Nouvelle-Ecosse, en janvier 1913 où l’hon. M. Rogers envoya à l’avance à un journal bleu du comté, le “Casket” d’Antigonish, une liste des crédits que le gouvernement devait faire voter au cours de la prochaine session.

A une question posée en Chambre au cours de la session 1913 par M. Chisholm, le député fédéral du comté, l’hon. M. Rogers admit que la lettre suivante avait été envoyée :

(Traduction)

Bureau du Ministère des Travaux Publics,
28 Décembre, 1912.

Cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 24 adressée au Ministre des Travaux Publics, et selon votre demande, nous vous incluons une liste des items qui ont été placés sur la liste des estimés supplémentaires pour le comté d'Antigonish pour 1913-14.

Votre dévoué,

(Signé) GEORGE BUSKARD.

Secrétaire du Ministre.

E. L. GIRROIR, Esq.,
Antigonish, N.-E.

Suivait une liste de travaux à être accomplis dans le comté, aux différents endroits, pour un montant global d'environ **Deux Cent Mille dollars.**

C'est grâce à la promesse miroitante de ces travaux, non encore autorisés par la Chambre, que les conservateurs d'Antigonish firent leur élection, toujours d'après le système Rogers.

L'Élection d'Hochelaga

On n'a pas oublié non plus la fameuse élection d'Hochelaga, le 19 novembre 1912, à l'occasion de l'entrée dans le cabinet de l'hon. M. Coderre, maintenant juge.

Les libéraux s'étant abstenus de la lutte, M. Coderre n'eût à faire face qu'à un candidat nationaliste ; mais son parti n'en employa pas moins les pires méthodes pour le faire élire, et les révélations faites en Chambre au cours de la session 1913, par M. L.-J. Gauthier, le député libéral de St-Hyacinthe, prouvent que les bleus organisèrent au profit de M. Coderre un système de "télégraphie" sur la plus haute échelle.

C'est le 17 mars 1913 que M. Gauthier porta ces faits à la connaissance de la Chambre et demanda une enquête.

Mais comme dans les autres cas, la majorité conservatrice refusa toute enquête et endossa une fois de plus la lourde responsabilité de ces crimes électoraux.

Nous publions ci-après le texte de la motion Gauthier qui résume toute la cause :

"Qu'à une récente élection partielle, qui a eu lieu dans la division électorale d'Hochelaga, le 19 novembre 1912, l'honorable Louis Coderre était candidat et qu'il a été, là et alors, dûment élu pour cette Chambre :

Qu'à la dite élection, à la connaissance, avec la connivence et pour l'avantage du dit Louis Coderre, il a été organisé un système régulier de substitution de personnes, auquel ont activement participé les nommés Emile Bourassa de la

cité de Montréal, Elie Horner du même lieu et Elie Lalumière, aussi du même lieu, dans l'expectative et avec la promesse du dit Louis Coderre et de ses agents qu'ils, les dits Emile Bourassa, Elie Horner et Elie Lalumière, recevraient une récompense en argent et sous forme de position dans le service public.

Qu'après la dite élection, en divers temps et lieu, jusqu'au 14 février dernier, les dits Emile Bourassa, Elie Horner et Elie Lalumière ont pressé le dit Louis Coderre de remplir les promesses sus mentionnées et ont menacé, s'ils n'obtenaient pas satisfaction, de divulguer et faire connaître publiquement le dit système de substitution de personnes et la part prise en cette affaire par le dit Louis Coderre.

En vue d'éviter la divulgation du dit système de substitution de personne, le dit Louis Coderre a, en date du 14 février dernier, écrit la lettre suivante qui a été dûment remise au dit Emile Bourassa.

Chambre des Communes, Ottawa,

Mon cher Emile,

Vos amis m'apprennent que vous avez été informé qu'une autre personne a été nommée pour remplir la vacance dans le département des Travaux Publics. C'est malheureusement vrai. Soyez persuadé que depuis un an, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous, mais maintenant il me sera plus facile de vous trouver un emploi convenable dans mon département ou ailleurs.

Bien à vous,

LOUIS CODERRE.

Que le 14 février dernier, le dit Louis Coderre a, pour le même objet, écrit la lettre suivante qui a été dûment remise au dit Elie Lalumière :

Chambre des Communes, Ottawa, 14/2/13.

M. Elie Lalumière, Montréal, Qué.:—

Au sujet de la position dont vous m'avez parlé, j'espère pouvoir vous satisfaire prochainement. J'apprécie d'une manière spéciale l'excellente recommandation de mon cousin, Emile Bourassa.

LOUIS CODERRE.

Que le 17 de février dernier, Jos. Major, de la cité de Montréal, l'un des organisateurs du dit Louis Coderre à la dite élection, dans le même but, d'éviter la divulgation du dit système de substitution de personne, ou en vue de récompenser le dit Emile Bourassa de ses services en rapport avec le dit système de substitution de personne ou dans ces deux buts, a payé au dit Emile Bourassa la somme de cent piastres.

Que le 17 juillet dernier, le dit Joseph Major, de la cité de

Montréal, dans le même but d'éviter la divulgation du dit système de substitution de personne ou à titre de récompense au dit Emile Lalumière, pour ses services en rapport avec le dit système de substitution de personne ou dans ces deux buts, a payé au dit Elie Lalumière la somme de cent piastres.

Que le 14 février dernier, le dit Emile Bourassa a été nommé à un emploi dans le service public du Canada. En conséquence, qu'il soit résolu, que les dites allégations soient référées au comité de Privilèges et Elections, pour faire une enquête complète sur les dites allégations, mais spécialement, et sans restreindre le champ de la dite enquête, sur toutes les circonstances se rattachant à l'Organisation du système de substitution de personne, à la dite élection, dans l'intérêt et avec la coopération du dit Louis Coderre et de ses agents, sur les lettres susdites écrites aux dits agents Emile Bourassa et Elie Lalumière, sur le paiement aux dits susdits agents, des sommes sus-mentionnées et aussi sur la nomination du dit Emile Bourassa à un emploi dans le service public. Et qu'il soit aussi résolu, que le dit comité ait le pouvoir d'assigner et interroger des témoins sous serment et d'envoyer quérir tous papiers et documents que le comité jugera nécessaires, pour les fins de la dite enquête."

Cette motion résume toute la cause.

M. Gauthier l'avait fait accompagner d'affidavits d'Emile Bourassa, Elie Horner et Elie Lalumière.

Les deux lettres de M. Coderre, incluses dans la motion, prouvaient clairement la culpabilité du ministre, jointes à ces affidavits.

Mais le gouvernement passa outre et décida qu'il n'y avait pas lieu de faire enquête.

L'Élection Châteauguay

A la mort de M. Brown, député libéral de Châteauguay, le gouvernement Borden fit une élection partielle, le 11 octobre 1913 qui se termina par la victoire de M. Morris, député conservateur actuel du comté, sur l'hon. M. Fisher.

Là encore ce fut une orgie de corruption et de promesses. On alla jusqu'à promettre un pont sur le Saint-Laurent aux gens de Châteauguay, et on commença dans le comté des travaux fédéraux qui furent interrompus sitôt l'élection finie.

La veille du vote, le 10 octobre, la "Patrie" publiait cet appel au nom du parti de M. Rogers :

"C'est demain que l'électorat "libre et indépendant" de Châteauguay sera appelé à nommer un successeur à feu M. Brown.

Nous rappellerons aux citoyens de cette historique circonscription électorale, l'obligation qui leur incombe d'exercer leur droit de vote.

LES HABITANTS DE CHATEAUGUAY DESIRENT-ILS OUI OU NON, QUE LE PROGRES REPANDE SES BIENFAITS SUR EUX, QUE LEURS TERRES PRENNENT DE LA VA-

**LEUR, QUE LE BIEN-ETRE ET L'AISANCE S'ETABLISSENT
A LEURS FOYERS ?**

**VEULENT-ILS DES TRAVAUX PUBLICS, DES ROUTES
AMELIOREES, L'ELARGISSEMENT DU PONT DE LACHINE
ET DES COMMUNICATIONS PLUS FACILES AVEC MONT-
REAL ET LES COMTES VOISINS ?**

**UNE OCCASION UNIQUE DE REGENERER CHATEAU-
GUAY SE PRESENTE.**

AUX CITOYENS D'EN PROFITER."

M. Morris fut élu; mais jamais on ne vit les travaux du fameux pont dont la "Patrie" était même allée jusqu'à publier le croquis.

Les électeurs de Châteauguay ne s'y laisseront plus reprendre.

LE GOUVERNEMENT BORDEN PENDANT LA GUERRE.

Aux premiers jours d'août 1914 le parlement canadien se réunissait en session d'urgence pour prendre les mesures nécessaires à notre participation à la guerre.

Dans un mémorable discours, Sir Wilfrid Laurier apportait l'appui de son parti au gouvernement en cette heure grave ; et la Chambre votait un premier crédit de guerre de cinquante millions, auquel devaient s'ajouter d'une session à l'autre des centaines de millions pour notre administration de guerre et le maintien de notre armée canadienne.

Le parti libéral acceptait la trêve en face du danger commun et son rôle se limitait à surveiller les opérations de guerre du gouvernement, à discuter avec lui les mesures à prendre et surtout à surveiller la dépense des fonds de guerre.

C'était le devoir essentiel, primordial, du gouvernement de mettre immédiatement de côté tout favoritisme et tout patronage ; et d'administrer les affaires de la guerre avec la seule préoccupation du but à atteindre et de la grande cause en jeu.

Mais au bout de quelques mois et dès la première session qui avait suivi en 1915 la courte réunion de 1914, il devint évident que le gouvernement Borden ne se souciait aucunement des responsabilités solennelles qui lui incombaient et que l'orgie du patronage et de l'extravagance n'avait fait que doubler depuis la guerre.

Le rôle de l'opposition libérale était tracé : il lui fallait faire des enquêtes sur les achats de guerre du gouvernement, faire punir les coupables et les dénoncer, et dans l'intérêt même de la guerre avertir l'opinion publique de ce qui se passait à Ottawa.

Sans se préoccuper des accusations de déloyalisme que l'on porta contre eux, les libéraux se mirent à l'oeuvre et purent établir les plus odieux scandales de guerre dans l'administration Borden.

Ces scandales feront l'objet du présent chapitre.

LES SCANDALES DE GUERRE

Cette page de notre histoire politique qui traite des scandales perpétrés pendant la guerre avec la connivence ou par la négligence du gouvernement Borden doit faire rougir de honte et d'indignation tout vrai citoyen du Canada.

Le parti libéral avait donné au gouvernement tout l'appui possible pour la conduite des affaires de la guerre ; et M. Borden ainsi que ses ministres avaient le devoir sacré de conserver à notre participation à la guerre un caractère national qui la mette au-dessus de toute considération politique ou électorale.

Le gouvernement avait la grave responsabilité de voir à ce que chaque sou payé par le peuple canadien pour la guerre, et que l'on devait tirer de lui par l'imposition de lourdes taxes, soit bien consacré à des fins de guerre et qu'il ne devienne pas la proie des entremetteurs et des "amis" politiques.

Forcé de taxer le peuple, le gouvernement devait exercer l'honnêteté, la vigilance, l'économie la plus scrupuleuse.

Nous avons vu précédemment que le gouvernement ne continua pas moins après la guerre de maintenir le chiffre de ses dépenses de guerre qui donnèrent lieu aux excès de patronage et de profits particuliers les plus scandaleux.

Et le record du gouvernement Borden dans ce domaine accuse une négligence ou une complicité, suivant le cas, également criminelles.

Dès le début, le gouvernement prit la mauvaise voie ; et le 4 décembre 1914, l'Auditeur-Général se plaignait déjà que des marchandises de guerre dépassant un million en valeur avaient été achetées sans les Arrêtés du Conseil exigés par la loi.

Au comité des Comptes Publics le 17 mars 1915, l'Auditeur-Général expliquant cette déclaration ajoutait :

"Le système d'achats du gouvernement est sans méthode, irrégulier, illégal ; sa pratique est contraire aux règlements et n'est pas en conformité avec l'Acte du parlement".

Le directeur des contrats dans le département de la Milice parût devant le comité des Comptes Publics à la session suivante (le 9 avril 1915) et fit cette importante déclaration :

"De 1906 à 1911 il se faisait très peu de patronage ; j'avais alors les mains assez libres. Mais maintenant (en 1915) il y a une liste de patronage. Nous achetons d'après cette liste : et c'est une très longue liste qui contient 8,000 noms."

Le produit de ce système de patronage et d'achats sans méthodes légales et en contravention des ordres du parlement, nous allons maintenant le constater en passant en revue les principaux scandales de guerre.

Les Chevaux de Guerre

On a souvent parlé en Chambre comme dans la presse de ce fameux scandale des chevaux : il donne un excellent exemple de ce que peuvent faire la partisanerie et la négligence dans les achats publics. Et le fait que ces achats étaient destinés à la guerre donne à toutes ces transactions un aspect particulièrement criminel.

Dès le début de la guerre, il fut question d'achats de chevaux.

Le gouvernement en acheta 8,164 pour le premier contingent, plus 398 qui furent pris dans les régiments permanents du Canada, cela fait un total de 8,562 chevaux qui furent envoyés à Valcartier avec le premier contingent.

Quand il fut prêt à partir, trois semaines plus tard, de ce total de 8,562, seulement 7,911 furent considérés bons pour le service et envoyés en Angleterre.

Soit 651 chevaux achetés des amis du gouvernement qui sont morts à Valcartier ou ont été mis de côté.

Un bon nombre d'autres n'ont pu subir la traversée, sont morts en route ou ont été déclarés impropres au service, si bien que 6,700 seulement des 8,562 ont pu en définitive être utilisés.

Et plus de dix-huit cents chevaux ont été achetés inutilement pour le seul premier contingent.

Il fallut détruire tant de ces chevaux en Angleterre, de fait, que la question fut posée à la Chambre des Communes à Londres, le 10 mars 1915; on se plaignit au sous-secrétaire d'Etat que le hangar où on les abattait par centaines répandait dans toute la localité une odeur malsaine. A quoi M. le secrétaire d'Etat répondit qu'il avait fallu faire construire ce hangar en toute hâte pour satisfaire aux conditions exceptionnelles. Les chevaux canadiens mouraient comme des mouches.

Exactement, le gouvernement canadien perdit pour le premier contingent 1,862 chevaux : la moyenne du prix étant de \$162.50, la perte sèche pour le pays fut de \$302,575.00.

Les politiciens chargés de ces achats de chevaux furent deux députés conservateurs, l'un député fédéral de Kings, N.-E., M. Dewitt Foster; et l'autre, député provincial de Peel, Ont., M. R. J. Fallis, (Le premier a depuis démissionné, et l'autre a été battu par un libéral à une élection partielle dans son comté).

M. Foster s'entoura d'agents américains louches et d'amis de parti; et le gouvernement mit à sa disposition une somme d'argent. Il a été prouvé que M. Foster signait les chèques en blanc et les envoyait à M. Cifford H. Oakes, secrétaire de l'association conservatrice de Kings qui lui mettait le montant selon le nombre de chevaux.

Parmi les transactions dévoilées au comité des Comptes Publics, à la session de 1913, on a noté les achats suivants qui donnent une idée de la façon dont on procédait pour obliger les amis :

Un cheval qui avait un genou malade rapporta \$150 à son propriétaire ;

Un cheval qui avait un éparvin avancé fut vendu \$100 ;

Une jument de Dark Bay, appartenant à M. Howard Spur, refusée lors de la guerre Sud-Africaine, fut vendue au gouvernement \$130 ;

Un cheval malade et qui peu de temps avant avait été échangé pour un jars et deux oies a rapporté \$90 ;

Un cheval de 18 ans qu'on allait tuer et qui ne pouvait passer l'hiver, même prix ;

Un autre cheval de 15 ans appartenant à un M. Abner Woodworth, qui avait coûté \$50 fut vendu pour \$130 ;

A Berwick, un M. Creighton vendit \$100 un cheval qui avait deux éparvins et une hanche basse ;

A Somerset, un M. H. J. Chute vendit \$165 un cheval qui était dans un tel état qu'il tombait tout seul et qu'il fallait le relever ;

Un autre cheval de onze ans et en piteux état était payé \$160;

Et encore un autre, payé six ans auparavant \$55, fut acheté par le gouvernement \$180.

Tous ces achats furent faits par l'entremise de M. Dewitt Foster ; et ces transactions furent prouvées au comité des Comptes Publics ou à l'enquête faite par Sir Charles Davidson. Ce dernier déclara au cours de son enquête, que "les montants payés pour les chevaux étaient certainement moindres que l'argent mis entre

les mains des acheteurs", ce qui indique clairement qu'une partie de la somme était détournée au profit des intermédiaires.

Et la conduite de M. Foster et de ses agents fut si scandaleuse que non seulement M. Borden lui-même la désavoua au parlement, le 15 avril 1915, mais il ajouta même :

"M. Foster a été nommé agent acheteur sans la connaissance ou le consentement ou l'approbation d'aucun membre du gouvernement. Je n'en savais rien moi-même ou j'aurais empêché qu'il agisse en cette qualité. Le ministre de la Milice non plus n'en savait rien".

Or, comme M. Dewitt Foster avait reçu du département un montant de \$72,000 pour ces seuls achats, la prétention qui ni le gouvernement ou le ministre n'en savait rien accuse une négligence qui serait aussi criminelle que la complicité, si la chose était vraisemblable. Ce qui est évident, c'est que M. Foster agissait du consentement du ministre et qu'on l'a répudié. — sans d'ailleurs y ajouter la plus légère sanction, — quand les transactions ont été dévoilées.

Dans Ontario, comme dans la Nouvelle-Ecosse, on suivit le même système de payer des prix exorbitants pour de vieilles rosses. Cette fois, cela se passait sous la direction d'un autre député conservateur, M. Fallis.

Grâce à une lettre de recommandation du ministre de la Milice, M. Fallis pût se créer un petit monopole, tous les chevaux achetés devant passer par ses mains.

Il fut prouvé que M. Fallis, intermédiaire, avait pu ainsi faire des bénéfices considérables ; et comme le déclara Sir Charles Davidson, le commissaire-enquêteur, "**De cette façon le cultivateur recevait moins et le gouvernement payait plus pour les chevaux, grâce à votre intervention**".

Les chevaux achetés par M. Fallis étaient, comme ceux de la N.-E., poussifs, malades, pourris d'éparvins : on en avait même maquillés quelques-uns pour leur donner l'air jeune et fringant.

Malheureusement pour la vérité et après la révélation de ces faits, le gouvernement ne voulut pas pousser plus avant l'enquête des chevaux dans les autres provinces.

On fit cependant une enquête à Sherbrooke où l'on découvrit que le major Fletcher, l'un des acheteurs du gouvernement, après avoir acheté de superbes bêtes aux prix de \$250, \$225 et \$190, fit conduire ces bêtes à sa ferme, **les échangea** et donna au gouvernement à la place trois chevaux inférieurs.

Partout c'était la même chose. Les agents du gouvernement emplissaient leurs poches ou faisaient leur affaire, tout en procurant aux amis l'occasion de se débarrasser à des prix inespérés de leurs vieilles rosses.

Et tous ces vols scandaleux se pratiquaient à même les fonds sacrés de la guerre.

Les Chaussures

Le scandale des chaussures est aussi indignant que celui des chevaux et la preuve faite à l'enquête est aussi écrasante pour le gouvernement.

Il fallait satisfaire les amis pressés de faire argent des commandes de guerre; et au lieu de procéder avec sagesse et discernement, le gouvernement accorda à tout hasard ses commandes, ne se souciant que d'une chose, que le fabricant ou l'entremetteur fut un ami politique.

L'enquête a démontré que pour la plupart la qualité des chaussures fournies était inférieure, que dans bien des cas on avait substitué le carton au cuir dans les semelles, qu'on avait fabriqué les talons avec des petites pièces de cuir collées ensemble et revernies. On prouva également que les soldats, dans certains cas, avaient dès les premières semaines de service, dû mettre de côté ces chaussures ou les protéger avec des toiles afin que leurs pieds ne passent pas au travers.

Malgré l'évidence de la preuve, le comité parlementaire composé d'une majorité conservatrice donna un rapport exonérant le gouvernement.

Mais la minorité libérale rétablit les faits dans un rapport séparé dont nous extrayons ce qui suit:

10. Les faits suivants ont été amplement prouvés par les témoignages que nous avons entendus:

Les chaussures fournies à la milice canadienne permanente avant la guerre, étant semblables à la chaussure marquée du sceau officiel par les fonctionnaires du département de la Milice le 15 janvier 1911, sont des chaussures qui ne conviennent qu'à des hommes vivant en casernes et en temps de paix; et non pas à des soldats en service actif.

Les chaussures remises aux fournisseurs en avril dernier par le département de la Milice, comme échantillons pour leurs commandes étaient inférieures à la chaussure ci-haut... (laquelle déjà ne convenait pas au service actif).

20. Il n'a pas été fait provision pour une inspection convenable et sévère des chaussures fournies avant la livraison; et 13,926 paires ont été acceptées à Valcartier sans aucune inspection quelconque.

Après les premières commandes données en août d'autres quantités considérables ont été commandées en septembre, sans qu'on se soit préoccupé d'obtenir des chaussures plus convenables pour le service actif; dans quelques cas, on a accepté sans examen convenable, des échantillons fournis par les manufacturiers eux-mêmes; et dans d'autres cas on s'est servi des mêmes échantillons inférieurs; de cette façon on a commandé en septembre 38,867 paires de chaussures.

(Suit tout un résumé de la preuve et des témoignages; puis le rapport continue):

30. En conséquence, pendant les mois précités, plus de soixante-dix commissions régimentaires ont été convoquées, suivant les règlements, par les officiers commandant les différents corps stationnés en différentes villes, depuis Calgary et Lethbridge dans l'ouest, jusqu'à Halifax dans l'est, lesquelles dans bien des cas, représentaient des échantillons de nombreuses autres chaussures

dont les hommes se plaignaient, ce qui est une preuve de l'**universalité des plaintes** au sujet de ces chaussures.

Sur les 11,054 paires, les différentes commissions ont **condamné 7,809 paires qui ont été rejetées**. Le ministre de la Milice a déclaré qu'il avait connaissance de ces décisions et des rapports de ces commissions.

A Toronto, on a **brûlé 225 paires de chaussures** dont on ne pouvait plus rien tirer et on en a brûlé un petit nombre aussi à Kingston, pour la même raison.

Nous avons eu devant nous les officiers commandant différents bataillons des troupes-expéditionnaires ainsi que d'autres officiers, et sous-officiers et soldats actuellement en service au Canada, qui se sont accordés à **condamner les chaussures fournies par le département comme ne convenant pas au service actif**.

40. (Le rapport cite les conclusions d'un comité d'enquête constitué par le département de la Milice le 7 décembre 1914 pour faire l'examen des chaussures et qui résumait ainsi son opinion, dans une communication du 7 janvier 1915) :

Que les chaussures n'étaient convenables ni de forme ni de fabrication, et que le cuir ne comportait aucun élément d'imperméabilité.

Que les talons et les semelles n'avaient rien pour les protéger et que le remplissage des semelles était souvent de pauvre qualité.

Que les chaussures ne convenaient pas pour les soldats, pour l'usage auquel elles étaient destinées, par ce que :

(a) La forme en est telle que le pied moyen n'a pas d'espace pour le libre mouvement des orteils, ce qui est gênant pour la marche.

(b) Le cuir est sec, ne contenant aucune matière grasse et conséquemment absorbe promptement l'eau.

(c) Les semelles et les talons n'étant pas renforcés par du métal s'usent rapidement, surtout lorsqu'ils sont humides.

50. La preuve qui est devant nous, spécialement celle de M. Tétrault, page 780 et suivantes, démontre que le gouvernement aurait pu sans trop de difficultés ou de retard, se procurer une chaussure convenable pour les soldats en service actif. Il était bien connu que la chaussure fournie au département avant la guerre n'était pas une chaussure pour service actif. Et le fait que le gouvernement ne s'est pas procuré une chaussure convenable pour service actif constitue une grave et sérieuse négligence de sa part.

Il a été prouvé sous serment qu'on aurait pu se procurer toutes les formes nouvelles dont on aurait eu besoin dans le délai d'une semaine; que l'on aurait pu établir les spécifications pour une chaussure à substituer à celle que M. Wickett appelle une "chaussure d'été", dans le même délai. Mais aucun acte officiel du gouvernement n'a été accompli, pour se procurer une chaussure convenable, avant le 18 février: deux jours après la constitution de notre comité.

Ce rapport était concluant; et malgré, le "blanchissage" du

gouvernement, l'opinion publique est restée fixée sur cet éclatant scandale.

Les Pelles-Boucliers

L'une des histoires les plus scandaleuses de la guerre et en même temps les plus typiques du régime tory, c'est celle des pelles-boucliers.

La voici dans tout son truculent détail; trois personnages y figurent:

D'abord — à tout seigneur tout honneur — le major-général honorable Sam Hughes, ministre de la Milice, pour lui donner tous ses titres.

Puis une demoiselle McAdam, employée par le général comme secrétaire particulier et clavigraphiste.

Et un colonel honoraire de Belleville, le colonel Stone.

Voici maintenant l'histoire, telle qu'elle est écrite — plus en détail bien entendu — dans les dépositions des témoins.

Le colonel Stone a conçu l'idée d'armer les soldats d'une pelle, pour creuser des tranchées et d'utiliser cette pelle comme une sorte de bouclier.

La tranchée creusée, le soldat planterait sa pelle sur le rebord de la tranchée du côté de l'ennemi et l'acier de la pelle préserverait sa tête des balles, pendant que lui, utilisant une ouverture ad hoc pratiquée dans la pelle comme meurtrière pourrait viser par là et tirer sur l'ennemi sans danger.

Il communiqua cette idée par lettre à Lord Kitchener, au président Poincaré et au président Wilson, qui lui en accusèrent réception avec remerciements.

En bon Canadien, il la communiqua aussi au général Sam Hughes; mais il semble que sa lettre ne soit pas parvenue jusqu'au général, qui a déclaré au comité ne l'avoir jamais reçue.

Mais, dans le même temps, Mademoiselle McAdam, clavigraphiste du général et chargée de sa correspondance, vers la date où la lettre du colonel Stone s'est égarée en cours de transmission, eut, elle aussi, l'idée d'une pelle percée d'un trou et formant une sorte de bouclier-meurtrière, abritant un tireur caché derrière dans une tranchée.

Mlle McAdam n'avait pas besoin de la poste pour communiquer avec le général, et n'avait pas à redouter les maladresses de transmission. Elle lui fit part verbalement de son idée qui parut géniale au ministre. Elle s'empressa d'en prendre brevet, et sa demande au bureau des brevets, accompagnée d'une lettre du général recommandant de faire vite, fut accordée en huit jours.

Aussitôt que Mademoiselle McAdam eût obtenu son brevet, le général Hughes, pressé d'utiliser cette magnifique invention et soupçonnant sans doute qu'il n'y avait pas au Canada d'atelier suffisamment outillé pour fabriquer la pelle brevetée, en commanda 25,000, au prix de \$1.25 chacune, à une maison de Pennsylvanie, la Midvale Steel Co., plus le prix du manche.

Le général a donné cette commande, il l'a avoué lui-même, sans avoir fait aucune expérience de ce que pouvait valoir, sur le

champ de bataille, cet outil pour lequel il a dépensé \$33,750 de l'argent du pays.

Sur les 25,000 pelles percées d'un trou au centre ainsi commandées, 800 ont été remises à un régiment de volontaires parti pour le front. Les 24,200 autres sont encore dans un magasin du gouvernement à Ottawa.

Voilà l'histoire racontée sous serment par le colonel Stone, par le général Hughes et par un employé du bureau des brevets.

L'Affaire Garland : Les Pansements

L'un des scandales de fournitures les plus saillant, et qui fait le pendant à l'affaire Foster, c'est la vente de linges pour pansements et bandages au département par l'entremise du député représentant en sous-main dans Carleton.

Toute la transaction a été dévoilée au conseil des comptes publics.

C'est un jeune commis en pharmacie du nom de Powell qui avait servi cette fois d'intermédiaire. Il était à l'emploi du député de Carleton, M. Garland; et ce dernier obtint sous le nom de Powell une commande pour \$40,000 de pansements militaires et autres articles destinés à nos armées.

La transaction laissa un profit net de \$9,000 à Powell, prétenom pour le député Garland, qui se trouvait ainsi à trafiquer avec le gouvernement nonobstant la loi parlementaire et à faire un profit exorbitant et illégal, spéculant sur les linges mêmes qui devaient servir à panser nos blessés.

M. Garland ne chercha pas à nier et dut rendre gorge. Il démissionna comme député; mais ce ne fut qu'un geste passager, car il est resté dans les bonnes grâces du parti qu'il a continué de représenter en sous-main dans Carleton.

Les Lorgnettes

Chaque objet devant être acheté par le département devenait aussitôt un prétexte à patronage intensif et à gaspillage.

L'achat de lorgnettes pour l'armée fut l'occasion d'un nouveau brigandage; et des lorgnettes valant \$33 la paire furent vendues au gouvernement exactement \$57.50.

Les fabricants originaires de ces lorgnettes étaient MM. Bausch et Lomb de New-York et leur agent, un M. Milton Harris aussi de New-York.

Harris offrit sa marchandise à des orfèvres d'Ottawa, la maison Bilsky. Mais comme M. Bilsky est un libéral, il ne pouvait espérer vendre lui-même au gouvernement auquel il offrait ses lorgnettes à \$42.

M. Bilsky s'aboucha alors avec M. Bilkett, un marchand de ferronnerie d'Ottawa mais qui avait l'avantage d'être conservateur, s'il n'avait celui d'être expert en lorgnettes.

De \$42 le prix des lorgnettes sauta à \$52 entre les mains de M. Birkett. Mais M. Birkett n'était pas sur la liste de patronage; le gouvernement accepta son offre à condition que les marchan-

dises viennent par l'entremise de la maison F. W. Ellis and Co. de Toronto qui prenait elle une commission de 10 p.c. soit \$5.20 par paire, montant le prix à \$57.20.

M. Birkett put ainsi vendre les lorgnettes que M. Bilsky savait où acheter, et c'est ce dernier qui négocia la commande à New-York.

La maison Bausch et Lomb vendait ses lorgnettes exactement \$33.71 droit payés.

Mais au lieu d'acheter directement à New-York, le gouvernement devait graisser en route les personnes suivantes :

L'agent à New-York ;

M. Bilsky à Ottawa.

M. Birkett à Ottawa ;

La compagnie P. W. Ellis à Toronto.

Et c'est ainsi que les lorgnettes, qu'il aurait pu payer \$33.71 à New-York ou \$42 en achetant de M. Bilsky à Ottawa, finirent par coûter \$57.50.

Multipliez la différence (\$24) par plusieurs centaines et vous avez une idée du déficit.

Les Camions-Automobiles

L'achat des camions-automobiles a donné lieu lui aussi à un graft conditionné.

Le département de la Milice était ouvert tout grand au patronage abusif ; et pour ce qui regarde les camions le ministre Sir Sam Hughes avait pratiquement abandonné tout le contrôle de l'achat à un M. J. H. McQuarrie.

Il lui avait donné, ainsi qu'à son associé, la lettre suivante. (traduction) :

"Messieurs. — J'ai le plaisir de vous charger de choisir pour le département de la Milice, à votre meilleur jugement, autant de camions-automobiles que vous pourrez vous procurer, jusqu'à concurrence de vingt-cinq (25) à être livrés au camp de Valcartier, Québec, deux semaines après cette date, le 28.

"Vous vous occuperez aussi des chauffeurs.

(Signé) SAM HUGHES".

McQuarrie de son côté, avant d'obtenir cette lettre, avait vendu son influence auprès du ministre à une compagnie privée, comme l'atteste un reçu produit au comité des Comptes Publics et dont voici une traduction :

"Reçu de la compagnie Wylie, Ltée, le 22 avril 1912, la somme de \$1,200 pour mon influence auprès du Col. Sam Hughes, ministre de la Milice pour en obtenir un contrat pour trois camions Gramm. Ceci conformément à notre arrangement du 19 février 1912.

(Signé) J. H. McQUARRIE".

Les députés libéraux dénoncèrent cette vente d'influence et réussirent à empêcher que Sir Sam Hughes n'accorde trop largement au nommé McQuarrie. Plusieurs collègues du ministre de la Milice durent même s'interposer, comme l'atteste une lettre de

Sam Hughes à M. Borden le 13 mai 1915 où il insiste pour qu'il achète au moins quelques-uns de ces camions, vu que "le retard sera préjudiciable". "Chacun de mes collègues, ajoute Sir Sam, se fait le champion d'une compagnie différente; et si on les écoutait, le gouvernement devrait payer des commissions à un tas d'agents".

Sir Sam aimait mieux que la commission reste entre les mains de son ami McQuarrie.

De toute façon les camions achetés par son entremise furent mis de côté en Angleterre, déclarés impropres aux services et le pays a perdu ainsi des centaines de mille dollars.

Thermomètres de Clinique

Au début de la guerre, le département de la Milice acheta d'un M. T. A. Brownlee, pharmacien à Ottawa, 962 thermomètres de clinique, à \$1 chacun, et dut payer pour cet achat le 21 août 1914, \$702 et le 29 la balance \$260.

Le prix paraissait si exorbitant que le 10 février 1915 M. Chisholm, député libéral, demanda des détails à ce sujet: on lui répondit finalement que le prix de \$1 était une erreur, que M. Brownlee l'avait de lui-même constaté et avait remis au département un chèque représentant une réduction de 50 sous par thermomètre.

M. Chisholm pressa sa question et finit par apprendre que M. Brownlee ne s'était aperçu de son erreur (six mois après avoir été payé) que le lendemain du jour où M. Chisholm avait soulevé la question.

La chose est assez claire.

Du reste, ce Brownlee avait vendu au gouvernement pour \$25,000 de produits. Un des ordres, \$12,750 pour boîtes de médecines, auraient pu être achetées à 50 p.c. meilleur marché des marchands de gros.

Tout cela se vendait sans soumissions, ni concurrence; M. Brownlee faisait lui-même son prix.

La Pharmacie Plamondon

Le gouvernement n'oublia pas non plus la pharmacie de Madame Plamondon, soeur du député de Dorchester, M. Albert Sévigny (maintenant ministre). Madame Plamondon tient pharmacie à Québec; et son nom comme l'on devine figurait sur la liste de patronage.

Elle fut appelée à fournir pour \$23,200 de produits pharmaceutiques.

A l'enquête on démontra qu'elle avait fait des profits variant de 70 p.c. à 200 p.c.

Les Bicycles

Même gaspillage pour les bicycles.

Le gouvernement aurait pu se procurer ces bicycles pour l'armée au prix moyen de \$34 par lots de 50 à 100, et meilleur marché encore pour une plus grande quantité.

Mais le gouvernement préféra s'adresser aux "amis" et paya 1,200 bicycles à des prix variant de \$55 à \$62, — une perte de \$28,000 pour le pays.

Les Ménagères

On appelle "ménagères" un petit étui comprenant du fil, des aiguilles, du coton, etc., que le soldat porte sur lui pour les reprises d'urgence.

Pour cet objet aussi, le gouvernement négligea de demander des soumissions. Il s'adressa à M. Stewart McClenaghan d'Ottawa président de l'association conservatrice d'Ottawa, et propriétaire du magasin "The Two-Macs". Celui-ci demanda 53 $\frac{3}{4}$ c. chaque pour 30,000 de ces ménagères, et maintint ce prix quand la commande fut portée à 100,000.

A l'enquête M. McClenaghan lui-même admit avoir fait un profit de 24 p.c. Mais on ne put faire produire les factures de la maison J. M. Garland qui avait fourni la marchandise. Ce profit de 24 p.c. déjà trop fort sur un produit pour lequel M. McClenaghan n'était que l'intermédiaire semble au-dessous de la vérité : pourquoi, s'il disait vrai, n'a-t-on pu obtenir de renseignements précis sur le prix original ?

Le Scandale du Foin

Outre les fournitures militaires, nous avons à nous occuper des scandales perpétrés dans toutes les branches de l'organisation militaire.

Voici par exemple celui que M. Carvell, le député libéral de Carleton, N.-B., a découvert dans l'achat du foin par le ministère fédéral au Nouveau-Brunswick :

Le gouvernement impérial ayant prié le ministre de l'Agriculture du dominion de lui procurer du foin pour sa cavalerie, l'hon. M. Burrell a donné à une compagnie, spécialement organisée pour cela, croit-on, une commande de 15,000 tonnes de foin pressé, livré à St-Jean, N.-B., au prix de \$23 la tonne.

Et, afin que cette compagnie put acheter des cultivateurs à bon marché, le gouvernement déclara l'embargo sur le foin, c'est-à-dire qu'il en défendit l'exportation aux Etats-Unis.

N'ayant plus qu'un seul acheteur, l'Atlantic Hay Co., les cultivateurs du Nouveau-Brunswick furent bien obligés d'accepter les prix que la compagnie leur offrait, de sorte qu'elle put acheter à \$10 ou \$12 la tonne le foin qu'elle revendait au gouvernement impérial, par l'entremise de M. Burrell, \$23 la tonne.

Mis au pied du mur, l'honorable M. Burrell a piteusement avoué, devant la Chambre des Communes, avoir donné ce contrat de 15,000 tonnes de foin à l'Atlantic Hay Company, à \$23 la tonne, ne donnant pour excuse que celle-ci, qu'il ne voulait avoir affaire qu'à une seule compagnie. Quant au prix, il explique que la compagnie avait été obligée de se procurer et de faire travailler deux presses à foin. Nos lecteurs de la campagne savent ce que coûte le pressage du foin. Pour les autres, nous pouvons dire qu'il

coûte de \$1.25 à \$1.50 la tonne, pour les balles ordinaires du commerce et \$3 la tonne pour le foin expédié au gouvernement anglais. Reste donc une différence entre les prix payés aux cultivateurs et celui payé par le gouvernement, d'au moins \$8 par tonne, pour couvrir le transport et la "commission" de l'Atlantic Hay Co.

Comme l'a fait remarquer M. Carvell, si, encore, on avait laissé le marché de l'exportation ouvert, les cultivateurs, au moins, auraient pu profiter des prix élevés produits par la demande aux Etats-Unis et en Europe et l'Atlantic Hay Co., n'aurait pu faire qu'un bénéfice légitime.

Mais non. Il a fallu, pour lui permettre de faire un bénéfice net de \$75,000 à \$100,000 sur ce contrat de 15,000 tonnes de foin, prohiber l'exportation aux Etats-Unis et empêcher par conséquent toute concurrence aux acheteurs de la campagne.

Voilà la transaction telle que l'a avouée M Burrell lui-même.

Les Camps Militaires : Le camp Borden

Un grand gaspillage s'est pratiqué aussi dans l'organisation des camps militaires, mais rien n'égale l'histoire du camp Borden, situé dans le comté de Simcoe, Ont.

Bien qu'on avait dans d'autres parties du Canada et même dans Ontario d'autres camps fort propices à l'entraînement et notamment celui de Petawawa (qui compte 70,400 acres et est excellent), le département de la Milice acheta 17,300 acres de terre à l'endroit où il voulait établir le camp Borden et dépensa **des centaines de mille dollars** pour l'aménager. Bien avant que le camp fut prêt, on y envoya déjà des soldats de London, de Toronto et d'autres points d'Ontario; et dès leur arrivée, leur dissatisfaction se manifesta. L'endroit était mal choisi, exposé aux plus grandes chaleurs et la poussière y était intense. Pour pouvoir s'en servir comme camp il avait fallu brûler des millions de souches et l'endroit n'était que désolation et aridité. Le soldat revenait de la parade couvert de poussière et de cendres, et accablé par la chaleur, particulièrement forte en l'été de 1915.

Si bien que quand le ministre de la Milice alla y passer l'inspection des troupes, les soldats étaient tellement exaspérés que Sir Sam Hughes fut hué par ses troupes et que la chose fit grand scandale dans les cercles militaires.

Or, pendant qu'on exténuait les soldats dans ce nouveau camp qui avait coûté **des millions**, le camp de Petawawa, celui de Valcartier (Québec) et autres étaient à peu près vides et auraient pu recevoir toutes les troupes du camp Borden.

A la session de 1917, au comité des Comptes Publics, les députés libéraux ont voulu savoir **pourquoi** on avait choisi un si mauvais site, **de préférence** à d'autres bien supérieurs, et quel prix on avait payé le terrain.

On a fini par apprendre ce qui suit :

En avril 1916 un arrangement fut conclu entre M. Kemp, alors ministre intérimaire de la Milice, et un bon tory de Toronto, M. James Barr.

Par cet arrangement, M. Barr s'engageait à faire acquérir par le gouvernement 17,300 acres de terre à \$12 l'acre. Il disait en contrôler personnellement 8,000 acres.

Restaient 9,300 acres à se procurer. On a idée de la façon dont on procéda par le cas de M. Fred Smith de Montréal, qui possédait une terre dans le territoire désigné. Au comité des Comptes Publics, on a produit une lettre écrite à M. Smith. Par cette lettre, on lui offrait \$8 de l'acre, et on disait que la plus grande partie du terrain dont on avait besoin avait été acquise à un prix moyen inférieur à \$7 l'acre.

Cette lettre, signée par un agent, nommé J. T. Barnes, 22 rue du Collège, Toronto, informait M. Smith que, s'il n'acceptait pas l'offre, le gouvernement le ferait exproprier.

En prenant pour base les données fournies par cette lettre, on trouve que M. Barr a dû faire un profit moyen de \$5 par acre sur les 9,300 acres qu'il ne possédait pas en avril 1916; et probablement un profit plus considérable sur les 8,000 acres qu'il "contrôlait".

C'est un profit de 70 pour cent au moins qu'il a ainsi réalisé et sans aucun risque, puisqu'il avait, avant d'acheter, déjà revendu au gouvernement.

Et \$5 de l'acre, sur 17,300 acres, cela fait la jolie somme de \$86,500.

Et tout cela pour un camp inutile, malsain, à ce point inhabitable que les soldats qui s'y trouvaient se sont mutinés contre leur chef.

La Commission des Obus

En septembre 1914, dès les débuts de la guerre, le gouvernement nomma une Commission des Obus pour s'occuper de l'achat des munitions.

Comme la défense du gouvernement, au lendemain des révélation^s Allison au printemps de 1916, fut que cette Commission était indépendante de lui et ne relevait en aucune façon de sa responsabilité, rétablissons d'abord les faits.

Le 15 avril 1915, en Chambre des Communes, Sir Robert Borden déclarait :

Dès les premières étapes de la guerre, le ministère de la Milice a formé le comité en question qui se composait, à ce moment-là, du colonel A. Bertram, président, de MM. Thos. Cantley, George W. Watts, E. Carnegie, représentant des manufacturiers, du colonel I. Benson, directeur général de l'Artillerie, du colonel Greville Hortson, inspecteur-en-chef de l'armement et munitions; et du lieutenant-colonel F. D. Laferty, surintendant de l'arsenal fédéral, représentant le département de la Milice et de la Défense".

Dans le même discours, Sir Robert Borden ajoutait :

"Le colonel Bertram fait un rapport hebdomadaire au ministre de la Milice ainsi qu'au comité, ce dernier se réunissant lorsqu'il est convoqué par le ministre de la Milice".

A la session suivante en 1916 — avant l'affaire Allison, — Sir Sam Hughes réclamait la **paternité** de cette Commission :

Voici comme le "Hansard rapporte ses paroles : ("Hansard", 26 janvier 1916) :

"J'avouerai franchement que **cette commission est mon oeuvre ; j'en suis le père**, et, quoi qu'il adviene, je la défendrai jusqu'à la dernière extrémité".

Enfin, à la même session (20 janvier 1916) l'hon. M. Meighen avait dit :

"Les membres de la Commission des Obus furent nommés par le gouvernement du Canada, à la demande des autorités impériales".

A ces textes qui sont si explicites, on peut ajouter les faits suivants :

10. Les autorités impériales n'ont jamais été en communication directe avec la Commission des Obus : elles ne communiquaient qu'avec le Ministère de la Milice qui transmettait leurs instructions à la Commission.

20. De même la Commission des Obus n'a jamais communiqué avec les autorités impériales, sauf par l'entremise du Ministre de la Milice, à qui elle adressait ses rapports.

30. Les fonds pour le paiement des commandes d'obus ont été transmis par les autorités impériales directement au gouvernement fédéral, qui, à son tour, les mettait à la disposition de la Commission des Obus.

Donc, la Commission des Obus, **nommée** par le ministre de la Milice, se réunissait quand elle était **convoquée** par lui, lui **faisait rapport** chaque semaine, communiquait **par sa seule entremise** avec les autorités impériales et recevait de lui **les fonds** dont elle disposait.

Sir Sam Hughes avait bien raison de dire qu'il en était le **père** et que le **gouvernement** en était bel et bien **responsable**.

Ajoutons encore à ces autorités le témoignage, la **déclaration officielle** de lord Curzon, au nom du gouvernement Asquith, faite à la Chambre des Lords, à Londres, le 23 juin 1915. Nous traduisons :

"Voici quel système le ministère de la Guerre a adopté pour le Canada. Depuis les débuts, il a donné ses commandes par l'entremise du gouvernement canadien, **TRAITANT, EN FAIT, LE GOUVERNEMENT CANADIEN COMME SES AGENTS POUR LA FOURNITURE DES MUNITIONS DE GUERRE.**

"Les besoins du ministère de la Guerre ici sont signalés par lettre ou par télégramme au gouvernement canadien, ou plutôt au ministre de la Milice là-bas. Ce fonctionnaire a de bonne heure constitué la commission des obus, auquel le noble lord se réfère. C'est un corps présidé par un personnage dont le nom est mentionné, un général Bertram ; des représen-

tants des divers intérêts industriels du Dominion en font partie, **ET LES FONCTIONS DE CE COMITE CONSISTENT A AVISER LE MINISTRE AU SUJET DES CONTRATS QU'IL POURRA CONCLURE AU NOM DU GOUVERNEMENT IMPERIAL.** C'est à lui (au ministre) que sont adressées toutes les demandes. Elles sont placées devant le comité qui les étudie et décide entre les prétentions des différentes parties; alors, le contrat est conclu, là-bas et, enfin, le gouvernement canadien prend la responsabilité de l'inspection des munitions pour notre compte, lorsqu'elles ont été fabriquées".

Le gouvernement Canadien était donc bel et bien responsable.

Au début, les opérations de la Commission des Obus furent assez cachées; mais elle fut vite assaillie par un flot de politiciens et d'entremetteurs torys, et la rumeur se répandit sans cesse grossissante que c'était devenue un Comité de Patronage ou, comme l'on disait déjà un **Comité des Abus.**

A la session de 1916, des députés libéraux portèrent des accusations contre ce Comité et ses membres. MM. F. B. Carvell et G. W. Kyte notamment, deux députés libéraux, firent connaître les faits suivants: "La Cie John Bertram and Sons, de Dundas, Ont., dont le colonel Bertram était vice-président, avait obtenu pour \$1,300,000 de contrats; la Cie "Electric Steel and Metals" de Weland, dont M. E. Carnegie était secrétaire-trésorier, en avait eu pour \$1,800,000; la Cie Nova Scotia Steel, dont M. le colonel Th. Cantley était le chef, en avait obtenu pour \$15,000,000."

Manifestement les membres de la Commission, MM. Bertram, Carnegie, Cantley, distribuaient les contrats à leurs compagnies.

M. Carvell prouva aussi que, par l'influence de Sam Hughes, des contrats avaient été donnés, notamment à la "Universel Tool Steel Co'y" pour \$1,700,000 et que des députés torys étaient parties à ces contrats.

Et c'est pourquoi le 7 mars 1916 Sir Wilfrid Laurier proposa une résolution demandant **une enquête** sur les opérations de la Commission des Obus.

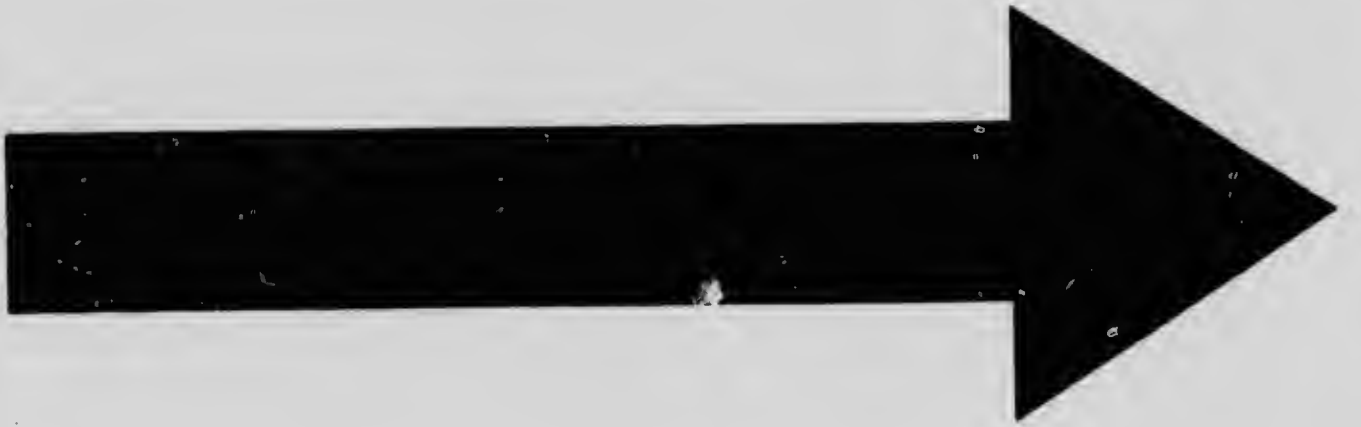
Plusieurs journaux conservateurs, le "Star" de Montréal, le "Telegram" de Toronto, le "Journal" et le "Citizen" d'Ottawa, entre autres, étaient en faveur d'une enquête.

Mais par le vote solide de sa majorité, le gouvernement la refusa, et les députés libéraux furent même accusés de déloyalisme.

Il ne put cependant y échapper tout-à-fait; et on réussit à lui arracher une enquête partielle sur les accusations spécifiques de M. Geo. Kyte sur le contrat des fusées, la fameuse affaire Allison, à laquelle nous venons maintenant.

Les Fusées : L'Affaire Allison

C'est le 28 mars 1916 que M. Geo. W. Kyte, député libéral de Richmond, N.-E., revenant à la charge, prononça un mémorable discours qu'il termina par les accusations suivantes ("Hansard" —28 mars 1916):





4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10



2.8



3.2



3.6



4.0



2.5



2.2



2.0



1.8



1.6



1.4

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

“J’ai ici le relevé des sommes qui furent réellement partagées entre Yoakum, Lignanti et Allison. Allison et Yoakum retirèrent \$475,000 de l’entreprise de 2,500,000 fusées adjudgée à l’American Ammunition Company par la commission canadienne des obus. Lignanti, reçut \$50,000, ce qui leur laissa \$425,000 à se partager”.

D’autres accusations suivaient pour d’autres contrats ; mais nous nous en tenons pour le moment à cette transaction.

Devant cette précision écrasante et la colère grandissante de l’opinion publique qui se manifestait jusque dans la presse conservatrice, le gouvernement ne put résister.

Et il accorda une enquête sur ces points particuliers, refusant quand même l’enquête sur toutes les opérations de la Commission des Obus.

Ce fut une enquête par Commission Royale, composée de Sir Wm Meredith, de la Cour Suprême d’Ontario et de l’hon. L. P. Duff, de la Cour Suprême du Canada.

Nous ne pouvons entrer ici dans tout le détail de cette mémorable affaire Allison.

Rappelons d’abord que Sir Sam Hughes, qui avait toujours pris en Chambre la défense de son ami Allison et avait même loué son désintéressement au point de dire que dans le placement des contrats du gouvernement il ne retirait aucune commission, il ne réclamait “même pas ses dépenses de voyage”, — Sir Sam Hughes était à Londres quand les accusations spécifiques furent portées.

On le fit revenir en toute hâte ; et durant toute l’enquête, le ministre de la Milice défendit Allison ; déclara qu’il avait en lui toute confiance et ajouta même “qu’il y avait plus d’honneur dans le petit doigt d’Allison que dans toute la personne de ses accusateurs”.

Or, l’enquête démontra :

Le 25 mai 1915, des chevaliers d’industrie organisaient, d’accord avec le colonel Allison, la “American Ammunition Company”, sous les lois de l’Etat de Virginie. Le capital autorisé de la compagnie était de \$1,000,000, et le capital souscrit de \$1,000.

Le 9 juin 1915, ils organisaient sous les lois de l’Etat de New-York, la “International Arms and Fuse Company”, au capital autorisé de \$1,500,000 et au capital souscrit de \$3,000.

Le 19 juin 1915, la fameuse commission des Obus, par l’entremise du colonel Allison, plaçait avec ses deux compagnies, qui n’avaient ni capital, ni crédit, ni ateliers, ni personnel d’ouvriers, des commandes pour \$23,666,667, soit pour 3,333,334 fusées à ignition à \$4.50 et pour 666,666 fusées à percussion à \$4.00.

Le jour même de la signature des contrats, l’International Arms and Fuse Company, recevait, à titre d’avance, de la Commission des Obus, \$1,125,000, et l’American Ammunition Co., \$1,041,000. Quatre mois après la première recevait encore \$562,500 et la seconde \$520,800 ; en tout pour les deux compagnies, \$3,249,300.

Au 14 mars courant, il n’avait été livré sur ces commandes que 8,000 fusées à ignition et 160,000 fusées à percussion.

Maintenant, voici l'histoire intime de la promotion de ces compagnies.

Le 10 juin, 9 jours avant l'octroi des commandes, l'International Arms and Fuse Co., reconnaissait, par contrat, devoir à trois individus : Cadwell, Yoakum et Bassick, pour leurs services dans la négociation des commandes de fusées, la somme de \$1,000,000, dont \$475,000 à Yoakum, \$275,000 à Bassick et \$250,000 à Cadwell.

La somme de \$475,000 de Yoakum fut partagée en deux, 50 p.c., à Yoakum et 50 p.c., à Allison, soit \$197,000.

Allison à son tour partageait avec Lignanti, un certain chef d'orchestre autrefois au Ritz à Montréal qui reçut \$50,000 ; Col. Wm McBain \$30,000 ; Major Stephens \$10,000 ; et la balance, soit \$105,000 fut portée au crédit de Mlle Mabel Edwards la secrétaire du col. Allison.

Cent cinq mille dollars pour une dactylographe, c'était vraiment une aubaine !

Restaient \$2,000, sans doute payés en pourboires par Allison !

Ces révélations du graft d'un million sur ce seul contrat produisit un effet sensationnel à Ottawa et dans tout le pays.

Les accusations de M. Kyte étaient prouvées.

Le gouvernement essaya de s'en tirer en dégageant sa responsabilité de la Commission des obus ; mais il dut peu après en nommer une nouvelle, à la tête de laquelle il mit M. J. W. Flavelle de Toronto.

Quant à Sam Hughes, il n'en conserva pas moins à Allison toute son amitié ; mais le fameux colonel disparut peu après, sans donner de ses nouvelles.

Sam Hughes était d'ailleurs partie au contrat Allison.

Sir Sam Hughes, en approuvant les contrats passés entre les compagnies américaines et la commission des obus, s'était servi de la formule suivante :

"Je, major-général honorable S. Hughes, ministre de la Milice et de la Défense du dominion du Canada, conformément aux pouvoirs qui m'ont été conférés par le gouvernement de Sa Majesté Britannique, confirme et ratifie par les présentes, en son nom, le traité ci-dessus entre l'American Ammunition Company incorporée et la commission des obus".

(Signé)

"SAM HUGHES,

"Major-Général,

"Ministre de la Milice et de la Défense".

Le gouvernement, par la signature de son ministre, avait approuvé ce scandaleux contrat.

L'Affaire des Cartouches

Mais l'affaire des fusées n'est pas la seule à laquelle fut mêlé Allison.

Il était l'homme de confiance de Hughes et mettait la main à tout.

Voyons par exemple l'affaire des cartouches.

L'auditeur général du Dominion, M. John Fraser, est un fonctionnaire inamovible chargé de la vérification des comptes du gouvernement fédéral.

En vérifiant certains comptes du Ministère de la Milice, il constata que, à la fin de 1914 et au commencement de 1915, le département de la Milice avait vendu à divers acheteurs des cartouches fabriquées à Québec, modèle 303, marques 6 et 7, au prix de \$20 le mille, tandis qu'il en achetait par ailleurs à \$33 le mille. Le fait lui a paru demander des explications et il a écrit au département pour avoir ces explications. On ne crut pas devoir lui répondre.

Alors il se décida à écrire au Ministre des Finances pour lui signaler cette apparente anomalie et pour lui faire remarquer que l'importance de la transaction — on en avait vendu quatre millions à Vickers Limited — aurait dû faire songer à obtenir préalablement l'autorisation d'un arrêté du conseil. Sir Thomas White accusa réception et promit de consulter le premier ministre.

A la suite de ces démarches, le département de la Milice fournit quelques explications, dont l'Auditeur ne voulut pas se contenter. Il insista, appuyant ses soupçons sur deux circonstances plutôt compromettantes : le département aurait, aux mêmes dates vendu des cartouches de même marque à la Police à cheval du Nord-Ouest — ce qui excluait l'idée qu'elles fussent défectueuses ; Et, d'autre part, il aurait été informé que Vickers Limited aurait revendu les cartouches à l'amirauté anglaise à \$25 le mille. Et ce détail, que la transaction avec Vickers Limited aurait été négociée par le colonel Allison, ne laissait pas de lui paraître louche.

A l'enquête que l'on fit sur cette transaction on put établir que :

En même temps que l'on vendait à Allison pour Vickers Limited, des cartouches que l'on prétendait défectueuses et dangereuses, on en vendait, de la même marque et de la même qualité, à la Police à cheval du Nord-Ouest, pour la défense du pays.

Bien plus, la Police à cheval avait demandé, le 4 janvier 1915, des cartouches de l'année 1913 ; on lui répondait qu'il n'y en avait plus de disponibles et on lui livrait des cartouches de 1910 ; tandis que le 7 janvier, on livrait à Allison des millions de ces cartouches de 1913, dont on manquait pour la Police à cheval.

On put établir finalement que près de cinq millions de cartouches avaient été revendues à \$20 le mille par le gouvernement, au moment où il payait les siennes \$33 le mille.

Mais on eut beau questionner Sam Hughes ou Allison, on ne put obtenir une explication satisfaisante de cette extraordinaire mesure administrative.

Revolvers et Pistolets

Le colonel Allison s'occupait aussi d'achat de revolvers et de pistolets.

Quand on vous dit que c'était l'homme de confiance de Sam Hughes !

Cet achat fut pratiqué au début de la guerre ; et Allison le négocia au prix de \$18.50 pour ces pistolets automatiques, qu'on pouvait obtenir partout au prix de \$14.00.

Le 3 janvier 1916, à l'enquête Davidson, Sam Hughes avait déclaré que son ami Allison n'avait pas reçu un sou pour l'achat de ces pistolets. C'était, disait-il, "a labour of love" par amour pour son pays, qu'il négociait ces transactions.

Le même jour, sous serment, Allison avait déclaré qu'il n'avait été l'agent d'aucune compagnie vendant des revolvers ou des pistolets au gouvernement canadien, et qu'il n'avait bénéficié d'aucune commission.

Or, les pistolets (avec la surcharge de \$4.50 pièce sur le prix de détail) avaient été achetés de la "Colts Patent Fire Arms Mfg Co." de Hartford. M. Samuel M. Stone, le vice-président de la compagnie, était à Ottawa le 13 février 1916 et il déclara à l'enquête Davidson :

"La Compagnie a donné au colonel Allison des sommes d'argent pour ses services relativement à des achats du gouvernement. Le colonel Allison agissait comme agent pour procurer des fusils au gouvernement canadien ; et dès le début de la transaction, on nous avait dit de passer par lui."

Là encore, et malgré ses dénégations, Allison, l'ami du ministre de la Milice, agissait comme intermédiaire.

La Douane de Morrisburg

Voilà encore un joli scandale où était mêlé Allison, au premier plan.

L'affaire des uniformes importés des Etats-Unis par le colonel Allison, pour le ministère de la Milice, a révélé au comité des Comptes Publics, un nouvel exemple de la manière dont ont été conduits les achats de fournitures militaires.

Il a été prouvé par M. A. J. Drury, percepteur des douanes à Morrisburg, que ce fonctionnaire a reçu par écrit instruction de **laisser entrer par son poste de la frontière canado-américaine toutes les marchandises consignées au colonel Allison, à une demoiselle Edwards** (celle qui reçut les \$105,000 dans l'affaire des fusées) et à deux ou trois autres individus.

Ces instructions, signées par M. MacDougall, commissaire des douanes, ont été remises à M. Drury par le fils de M. MacDougall, lequel a eu soin de se les faire rendre, après que le percepteur en eût pris connaissance et les a ensuite détruites.

Pour s'y conformer, M. Drury, a laissé entrer sans les inscrire dans ses registres, des centaines de caisses et paquets, venant des Etats-Unis.

Peut-on imaginer pareille incurie, pareille incapacité administrative ? Le colonel Allison pouvait parfaitement faire entrer ainsi au Canada pour des milliers de dollars de tissus, de vêtements ou de n'importe quelle autre marchandise américaine, sans payer de droit.

D'après la version du ministre et du commissaire des douanes,

la permission d'importer en franchise par Morrisburg, ne devait couvrir que les mitrailleuses du capitaine Sifton.

Mais elle a servi à faire entrer les revolvers, les uniformes et probablement bien d'autres fournitures du colonel Allison.

Et ce qu'il y a de plus sérieux, c'est que, d'après le témoignage d'un M. Nash, de Morrisburg, qui a été employé par le colonel Morgan — dans les bureaux du colonel Allison — les étiquettes originaires indiquant les prix des uniformes importés pour le département de la Milice, ont été changées, à Morrisburg, pour d'autres étiquettes portant des prix plus élevés.

Sam Hughes avait fait remettre ainsi à son ami Allison un droit illimité de frauder la douane de son pays ; et on n'a jamais su dans quelle proportion ce dernier en a abusé.

Autres Accusations

Pour compléter ce dossier nauséabond, enregistrons d'autres accusations portées par M. Kyte, en Chambre, en même temps que celle de l'affaire des fusées, et sur lesquelles l'enquête ne s'est pas étendue :

"En outre, sur une entreprise adjudgée à l'Edward Valve and Manufacturing Company par la commission des obus pour 500,000 étuis de cartouches à \$2.43 chacun, Allison et Yoakum obtiennent 4 cts par étui, soit un bonus de \$20,000. Lignanti obtient \$2,500 pour sa part, ce qui laisse \$17,500 net à Allison et Yoakum.

"Sur une adjudication négociée entre les Canadian Vickers et Allison pour 500,000 fusils, adjudication connue comme l'affaire Allison Southern, de \$8,500,000, Yoakum et Allison reçoivent \$625,000 et Lignanti consent à accepter un quart de 5 pour 100 du total, soit \$106,250, ce qui laisse à Allison et à Yoakum \$518,750 net.

"En outre, sur une adjudication négociée entre les Canadian Vickers et J. W. Allison pour la vente de 140,000 fusils, adjudication connue comme l'affaire des fusils Allison Southern, Allison et Yoakum reçoivent \$1.25 par fusil, soit \$175,000, moins un huitième payé à Lignanti, \$21,875, laissant un reliquat net de \$153,125 à Allison et Yoakum.

"Sur une adjudication négociée entre la Providence Chemical Company, de Saint-Louis, Yoakum et Allison pour la vente à des anonymes de 2,500 tonnes (5,000,000 de livres) d'acide picrique, et de tous autres acides qui peuvent être obtenus, Yoakum et Allison obtiennent pour leur part de commission 5 à 6 cents par livre, équivalent à \$250,000 ou \$300,000, suivant le cas, moins un huitième payé, à Lignanti, ce qui représenterait \$31,250 ou \$37,500, suivant le cas, et laissant à Allison et Yoakum un reliquat net de \$218,750 ou \$262,500, suivant le cas."

Si l'on en juge par ce qui a été prouvé, le gouvernement aurait dû permettre à M. Kyte de prouver également ces avancés.

Partout où Allison mettait la main, c'était du graft, du pillage, des irrégularités de tout genre.

Et Allison était l'agent du gouvernement Borden l'alter ego du ministre de la Milice.

Les Deux Sous-Marins McBride

Au début de la guerre européenne, la veille du jour où elle fut déclarée par l'Angleterre, M. McBride fit l'achat au nom du gouvernement Borden de deux sous-marins destinés au Chili et qui se trouvaient à Seattle, E.-U.

Ces sous-marins avaient été construits par la "Electric Boat Coy".

Malheureusement, comme dans toutes les transactions de guerre du gouvernement, il se trouva que les sous-marins étaient d'un type démodé, impropres à l'usage qu'on en voulait faire.

Le capitaine Plaza, au nom du gouvernement du Chili, dans un mémoire en date du 26 juillet 1914, avait déclaré "que les deux sous-marins construits pour son gouvernement n'avaient pas été acceptés parce qu'ils ne recontraient pas les exigences du contrat intervenu". Et le "Seattle Times", ajoutait, citant ce mémoire : "Il est évident que ces deux sous-marins sont démodés ; ils ont été dessinés il y a déjà plusieurs années et ils n'ont ni la vitesse, ni la puissance, ni aucun des avantages des sous-marins modernes."

Voilà ce qu'avait acheté le gouvernement par l'entremise de Sir Richard McBride.

Mais ce n'est pas tout.

L'enquête Davidson a demandé à Victoria que le prix que devait payer le gouvernement du Chili, le 1er AOUT 1914, était de \$818,000 pour les deux sous-marins ; tandis que le gouvernement canadien, quelques jours plus tard, a payé \$1,150,000.

Soit une augmentation de \$332,000 sur deux sous-marins rejetés par ceux pour qui ils avaient été construits, comme "démodés" et n'ayant pas les "avantages requis".

C'est complet.

La Carabine Ross

La carabine Ross, on le sait, était fabriquée à Québec depuis plusieurs années, avant 1911 ; et sous le régime libéral, le gouvernement en avait armé nos militaires.

C'est une justice à rendre à cette carabine. du reste, qu'elle était une arme de tir de premier ordre. Dans les grands concours de tir, elle avait fait sa marque et donné pleine satisfaction ; on ne pouvait donc que louer le gouvernement Laurier d'avoir favorisé l'établissement de l'armurerie Ross à Québec, et d'avoir fourni à nos troupes de parade, en temps de paix, la carabine Ross.

L'usage en fut continué après 1911, par le gouvernement Borden. Et en 1914 les premières troupes canadiennes qui partirent pour le front étaient armées de la carabine Ross.

Dans tout cela, rien dont on puisse faire reproche au gouvernement.

Mais la carabine Ross au combat fut vite condamnée par nos soldats. Elle n'avait nullement les qualités requises à la guerre, et était totalement impropre au tir rapide.

Dès 1915 des rapports d'experts signalaient au gouvernement Borden les dangers de la carabine Ross. Mais M. Borden et son

ministre n'en tenaient aucun compte ; ils continuaient de mettre cette arme entre les mains de nos soldats et de donner d'importantes commandes à la maison Ross.

Le comble fut atteint quand, à la première session de 1917, le gouvernement Borden demanda un nouveau crédit de deux millions et demi pour l'achat de nouvelles carabines Ross. Malgré l'opposition libérale qui souleva un vif débat à ce sujet, le gouvernement se fit voter le crédit, en février 1917.

Mais l'opinion publique était éveillée. Et le mois suivant les faits venaient confirmer l'attitude prise par les libéraux.

La fabrication de la carabine Ross était abandonnée en mars 1917 et l'armurerie, expropriée par le gouvernement, fermait ses portes.

Les conservateurs veulent rendre les libéraux responsables de cette arme. On peut leur répondre : "Ce que nous reprochons au gouvernement, ce n'est pas d'avoir encouragé la fabrication de la carabine Ross ou même d'en avoir équipé notre premier contingent. C'est d'en avoir continué l'usage après que des rapports d'experts au début de 1916 en avaient démontré l'insuffisance pendant des mois et des mois et d'avoir jusqu'en 1917 voulu continuer l'achat de carabines Ross. Voilà le gaspillage et le crime envers nos soldats !"

Voici du reste, plus détaillée, l'histoire de la carabine Ross pendant la guerre :

Lorsque le premier corps expéditionnaire canadien fut envoyé en Europe, il était armé de la carabine Ross. Mais le département de la milice n'ayant pas un approvisionnement suffisant de cartouches, il fut entendu que le gouvernement impérial fournirait les cartouches Lee-Enfield, qui étaient censées pouvoir servir avec la carabine Ross.

Or dès le premier combat où les volontaires canadiens furent engagés à St-Julien, la carabine Ross ne put soutenir l'épreuve d'un tir rapide prolongé ; la boîte de culasse s'échauffant, le métal s'épandait et retrécissait la chambre où se loge la cartouche, de telle sorte que, après le tir, la douille de la cartouche se collait, résistait à l'éjecteur et le fusil, obstrué, devenait inutile.

Les volontaires canadiens, au dire de Sir John French lui-même, jetaient leur carabine et la remplaçaient par une Lee-Enfield dès qu'ils pouvaient en trouver une abandonnée par un soldat anglais mort ou blessé.

Le bataillon d'élite, le Princess Patricia, obtint le premier d'être armé de la carabine Lee-Enfield ; puis la première division tout entière réclama le même privilège qui lui fut accordé.

Un rapport de Sir John French, du 15 juin 1915, constate ces faits, qui ont été confirmés par des essais officiels faits sous la direction du maréchal lui-même.

En conséquence de ce rapport, on fit des changements à la culasse mobile de la carabine Ross de manière à élargir la boîte de culasse de quelques millimètres. Et la seconde division canadienne fut armée de cette carabine améliorée.

En mai 1916, le "Citizen" publiait une lettre privée du géné-

ral Alderson, commandant des troupes canadiennes au front au chef d'Etat Major général à Ottawa, le général Gwadkin, réitérant les plaintes des volontaires au sujet de la carabine Ross, en laquelle ils avaient perdu confiance, parce qu'elle s'obstruait comme auparavant.

Cette publication fit enfin sortir Sir Robert Borden de son indifférence. Il câbla à l'état-major général à Londres et au commandant en chef Sir Douglas Haig, demandant un rapport formel condamnant ou approuvant la carabine Ross améliorée.

Le 28 mai Sir Douglas Haig faisait rapport au ministère de la guerre à Londres que la carabine Ross n'était pas une arme sur laquelle on pouvait se fier comme sur la Lee-Enfield, qu'un bataillon de la 3ème division canadienne, pendant une attaque allemande le 1er mai, avait eu de nombreux cas d'obstruction et demandait à être armé de la Lee-Enfield ; il recommandait en conséquence de remplacer les carabines Ross des 2ième et 3ième divisions canadiennes par des Lee-Enfield.

Le 21 juin il répétait la même recommandation dans une lettre adressée au Haut Commissaire canadien, Sir George Perley.

Une dépêche du 11 juin de M. Bonar Law, alors secrétaire des Colonies au Gouverneur général, annonçait que la substitution allait être faite et recommandait que toutes les troupes qui seraient désormais expédiées du Canada en Angleterre laissent leurs carabines au Canada, pour recevoir des Lee-Enfield à leur débarquement en Angleterre.

Ces documents que nous venons de résumer et qui ont été lus à la Chambre des Communes par M. Carvell et par Sir Robert Borden lui-même, établissent bien clairement que la carabine Ross quelles que fussent ses qualités, n'était pas une arme à laquelle on put se fier avec les cartouches Lee-Enfield.

Sir Robert Borden paraît avoir été assez disposé à se laisser convaincre par les rapports d'experts et par les faits constatés. Mais Sir Sam Hughes, aussi entiché de la carabine Ross que de l'ex-colonel Allison, ne voulait rien entendre. Il ne niait pas les cas d'obstruction mais il les attribuait à la défectuosité des cartouches. Et il insistait pour continuer à armer nos troupes de la carabine Ross, (voir dépêche Borden à Sir Max Aitken du 15 mai).

Le 11 juillet Sir Max Aitken câblait à Sir Robert Borden que le ministère de la guerre à Londres avait décidé que toutes les troupes britanniques seraient armées de la carabine Lee-Enfield améliorée et que l'on comptait que le Canada et les autres dominions emploieraient leurs armureries à fabriquer cette arme.

En mars 1916, le gouvernement canadien avait donné à l'armurerie Ross une commande de 100,000 carabines.

Croyez-vous qu'après la dépêche du 11 juillet, le gouvernement ait de suite contremandé ce qui restait à livrer de carabines Ross, quitte à indemniser la compagnie, pour la mettre en demeure de se préparer à fabriquer des carabines Lee-Enfield ? Non seulement il ne contremandait pas une arme qui ne pouvait qu'être ou inutile ou dommageable à nos soldats, mais à la session de 1917, en fé-

vrier, il se faisait voter un crédit de deux millions et demi pour en acheter d'autre.

Et ce n'est qu'un mois après, en mars 1917, que l'armurerie Ross ferma ses portes, le gouvernement se rendant enfin à l'évidence après plus d'un an de retard.

Le Nickel Canadien

L'un des scandales les plus graves et les plus odieux que l'on ait relevés au cours de la guerre, au dossier du gouvernement Borden, est assurément celui du nickel.

On sait que ce métal, essentiel à la fabrication des projectiles, est fort rare et que le Canada a le privilège d'en posséder des gisements précieux près de Sudbury, dans Ontario.

De fait, en dehors des gisements de la Nouvelle-Calédonie qui appartiennent à la France et qui ne sont pas très considérables, le Canada a pour ainsi le monopole du précieux métal.

Or, le conçoit-on, et malgré cet exceptionnel avantage, le gouvernement Borden n'avait pris aucune mesure, ou pour faire raffiner le minéral au Canada, ou du moins pour contrôler la vente et l'exportation du nickel canadien.

Le nickel de Sudbury est expédié, en minéral, dans le New-Jersey, aux Etats-Unis, où il subit les procédés du raffinement.

A maintes reprises, et avant même la guerre, l'opposition libérale avait attiré l'attention du gouvernement Borden là-dessus.

Depuis la guerre, même si le gouvernement Borden ne s'inquiétait pas de faire raffiner au Canada le minéral de nickel canadien, il aurait dû au moins—prudence élémentaire et essentielle!— en contrôler la vente.

Mais il n'en fit rien : et le nickel canadien vendu à des maisons américaines, fut ensuite revendu aux Allemands qui s'en servirent contre les Alliés !

(Ceci bien entendu se passait avant l'entrée des Etats-Unis dans la guerre).

Le gouvernement Borden commença par nier. Mais il ne put soutenir l'évidence.

Une simple induction permet d'abord d'établir que :

Les Etats-Unis ne produisant pas de nickel et n'en recevant pas ailleurs que du Canada suffisamment pour leur consommation, le nickel qu'ils exportaient ne pouvait être que du nickel canadien.

Il fut prouvé en plus que "Deutschland" le teneur sous-marin allemand avait transporté à son premier voyage deux cents tonnes de nickel canadien, et autant à son second voyage.

Le fait fut d'abord signalé par le "Providence Journal", un journal américain, et ce sont des libéraux, l'hon. sénateur Casgrain au Sénat, M. Carvell à la Chambre basse, M. Hartley Dewart à la législature de Toronto, qui soulevèrent la question et tentèrent d'éveiller l'apathie et l'inertie du gouvernement.

M. Hartley Dewart démontra que non seulement en 1914, mais encore l'année suivante et jusqu'en novembre 1916, le nickel canadien affiné passait par l'entremise d'agences américaines, à

des mains allemandes qui le tinrent en réserve jusqu'aux voyages du "Deutschland", par où il put gagner l'Allemagne.

Il établit même que les agents de la compagnie à Londres, MM. Henry Merton & Co., avaient des attaches avec le grand trust allemand de la métallurgie, la "Metallgesellschaft".

Et c'est par l'entremise de ces agents que se faisaient les ventes sur le marché américain, sans que le gouvernement se soucie de les contrôler.

Mais ce n'est pas tout.

Et il y a eu, de la part du gouvernement, plus que de la négligence.

L'un des membres du gouvernement, l'hon M. Cochrane, ministre des chemins de fer, est personnellement intéressé dans la "Canadian Copper Coy" qui est une compagnie filiale de l'International Nickel de Sudbury.

Avant d'entrer dans la politique, M. Cochrane tenait un magasin général à Sudbury, où il avait la clientèle des mines de cuivre et de nickel.

Lorsqu'il s'est agi, aux premières années du gouvernement Whitney à Toronto, de nommer un ministre des Mines, M. Cochrane parut un candidat acceptable. Il entra du premier coup dans la législature et dans le ministère.

Mais comme son commerce avec le gouvernement pouvait en être gêné, il le fit constituer en corporation, sous le nom Cochrane Hardware Company. Or, parmi les directeurs de la compagnie figure un M. A. P. Turner, qui, en 1907, était président de la Canadienne de la Canadian Copper Co., la compagnie représentant au Canada les intérêts de l'International Nickel Co. Les affaires de la Cochrane Hardware Co., avec la filiale de la Canadian Copper Co., ont été prospères et ont fait la fortune de M. Cochrane.

En 1911, il passa à Ottawa, où il devint ministre de M. Borden.

Ces faits, qui ne sont pas niables, qui, d'ailleurs, n'ont été niés par aucun organe conservateur suffisent pour prouver à quel point M. Cochrane est intéressé au succès de l'International Nickel Co., quand bien même il ne pourrait être également prouvé qu'il est actionnaire de cette compagnie.

M. Carl W. Ackerman, un correspondant américain qui est revenu d'Allemagne avec l'ambassadeur G. en 1917, vient d'ajouter son témoignage impartial à ceux qui nous ont précédés. Borden dans l'affaire du nickel.

Les Krupps, dit-on, étaient si à court de nickel, à la fin de la dernière guerre, qu'il leur était devenu impossible de continuer la fabrication du gros canon de 385 millimètres (12 pouces)..

En conséquence, le "Deutschland" fut construit tout exprès pour aller chercher en Amérique des charges de nickel. Et c'est le nickel du Canada qui a fourni les deux tiers des chargements du "Deutschland".

L'entrée en guerre des Etats-Unis a enfin empêché que notre nickel serve à fabriquer les canons et les obus qui massacrèrent nos volontaires canadiens. Mais cet objet a été atteint en dehors de tout acte du gouvernement fédéral, qui reste responsable directe-

ment de l'expédition des deux chargements du "Deutschland" et de la vie de nos volontaires qui seront tués par les obus des canons de tout calibre fabriqués par les Krupp avec de l'acier au nickel canadien.

La commission provinciale d'Ontario qui a étudié la question du nickel a inclus dans son rapport les données suivantes qui confirment notre prétention à un monopole virtuel du nickel au Canada :

Elle évalue à 150,000,000 de tonnes le minerai de nickel existant au Canada. Et le seul gisement important que l'on connaisse en dehors du Canada, c'est celui de la Nouvelle-Calédonie, dont la masse est évaluée à 160,000 tonnes seulement.

Dans ces conditions, lorsque la guerre a éclaté, une guerre où le nickel allait être un métal indispensable, comment concevoir que ni le gouvernement fédéral, qui contrôle les exportations, ni le gouvernement d'Ontario, qui contrôle les mines, n'ont songé à nous assurer le monopole du nickel, pour empêcher qu'il en soit exporté la moindre parcelle à nos ennemis ?

La seule explication de cette criminelle négligence, c'est l'honorable Frank Cochrane, ancien ministre des Mines d'Ontario et maintenant ministre des Chemins de fer du gouvernement Borden, et personnellement intéressé dans la Canadian Copper Co., qui est la filiale canadienne par laquelle l'International Nickel Co., exploite le nickel canadien.

La question était si grave qu'un député conservateur en vue, le col. John Currie, le 22 février 1916, dénonça le gouvernement dans les termes suivants :

"Comment, les fusils allemands qui tiraient sur moi et mes hommes chaque jour dans les Flandres nous envoyaient des balles faites de nickel canadien. Les canons des fusils étaient faits d'acier trempé de nickel canadiens. Si nous privons les Allemands de notre nickel, leur prédominance dans la fabrication des munitions disparaît".

Cet appel était d'ailleurs resté sans réponse; et il a fallu l'entrée des États-Unis en guerre pour faire cesser le scandale.

Les Meubles Sévigny

Un des scandales les plus piquants, sinon des plus considérables, du régime Borden et Cie, c'est bien celui des meubles de M. Sévigny.

On sait que M. Albert Sévigny était orateur de la Chambre, quand les bâtisses du parlement ont été incendiées: il habitait les appartements réservés à l'Orateur dans ces bâtisses.

Après l'incendie, il fit expédier chez lui à Québec certains des meubles qui se trouvaient à la disposition de l'Orateur à Ottawa. Cela comprenait la liste suivante:

Un Victrola style XVI; deux boîtes de disques; neuf albums; vingt et un disques à 75 cents, neuf à 80c, trente-cinq à \$1.25, sept à \$1.50, onze à \$2.00, un à deux piastres et demi, onze à \$3.50, un à \$5.00, un à \$6.00. Le total de ces disques atteint \$152.10. Le Victrola valait à lui seul environ \$250.00.

La liste comprend aussi un certain nombre de peintures et tableaux de valeur:

Un tableau français encadré, une gravure ovale "Melie", un Gainsborough, une peinture sur platine et en couleurs représentant un bouquet de fleurs, une étude de figure sur platine, un autre Gainsborough et enfin un délicieux tableau en couleurs "Sweet Chords of Love".

Ajoutez à cela un cabinet filière, un dactylographe et un bureau.

La correspondance entre M. Sévigny et le Sergent d'armes, le colonel Smith, est édifiante. Le premier février de l'an 1917, le Sergent d'armes adresse à M. Sévigny une lettre réclamant tous les objets ci-dessus. M. Sévigny répondait en date du 12, qu'il espérait être à Québec dans quelques jours et promettait de se rendre à la demande du colonel Smith.

Le 24 février rien n'ayant encore été reçu le Sergent d'armes se plaint à M. Sévigny et lui demande d'y voir immédiatement, le 12 mars nouvelle lettre du Sergent d'armes qui n'a encore rien reçu et qui commence à s'impatienter. Elle est intéressante:

Cher Monsieur,

Par rapport aux lettres que je vous adressais en date du premier et du 24 février et dans lesquelles je vous demandais de me renvoyer certains articles que vous aviez fait envoyer d'Ottawa à Québec, au cours de l'année dernière, qui sont la propriété de la Chambre des Communes.

Vous devez savoir que ces articles devraient être en ma possession et que je suis responsable de leur usage et de leur garde et cependant vous persistez à les garder en votre possession. Je suis donc forcé à regret de prendre les moyens de recouvrer ces objets (démarche regrettable à laquelle vous me forcez) et d'en référer à l'auditeur général et de placer ma réclamation entre les mains du ministre de la justice.

Bien à vous,

HENRY R. SMITH,
Sergent d'armes.

A l'honorable Albert Sevigny, B.A., L.L.D., M.P., ministre du Revenu de l'Intérieur.

En réponse M. Sévigny adresse au colonel Smith la lettre suivante:

Mon cher Colonel:

J'accuse réception de votre lettre du 12 qui m'a fort surpris. Vous n'avez nullement à vous inquiéter des objets en question. Ce n'est pas mon intention de les garder et si je ne les ai pas encore renvoyés, la raison en est que tout mon temps a été pris par mes devoirs de ministres. Je préfère ne faire aucun commentaire sur votre conduite dans cette affaire.

Bien à vous,

ALBERT SEVIGNY.

Le 2 avril rien n'était encore arrivé à Ottawa et cette fois le Sergent d'armes écrit à M. E. L. Newcombe, député ministre de la Justice.

Cher M. Newcombe :

Ci-inclus une réclamation pour certains articles appartenant à la Chambre des Communes emportés par M. Sévigny, d'Ottawa, à Québec, durant l'année dernière.

La correspondance explique tout et je vous demande que des démarches soient faites immédiatement pour recouvrer les articles en question puisque je suis incapable d'amener M. Sévigny à accéder à ma demande à ce sujet.

Bien à vous,

HENRY R. SMITH,

Le 3 avril, le député ministre, M. Newcombe, accuse réception de cette lettre.

En date du premier mai, M. Newcombe adresse au colonel Smith, la lettre suivante :

Mon cher Colonel Smith :

Au sujet de la réclamation que vous m'adressiez récemment pour le recouvrement de certains articles entre les mains de M. Sévigny, le ministre de la Justice m'informe que M. Sévigny lui a dit récemment qu'il avait renvoyé les articles et s'il en est ainsi je serais heureux de recevoir une confirmation de votre part.

Bien à vous,

E. L. NEWCOMBE.

Sous ministre de la Justice.

Mais tout n'avait pas encore été renvoyé et M. Smith y tenait mordicus. Nouvelle lettre à M. Newcombe à ce sujet :

Cher M. Newcombe :

En réponse à votre lettre d'hier au sujet de la réclamation que j'ai faite pour le recouvrement de certains articles emportés à Québec l'an dernier par l'hon. M. Sévigny, je suis en position de vous dire que ces articles viennent d'être renvoyés à la Chambre des Communes à l'exception du cabinet filière et d'un cabinet à disques appartenant au Victrola.

Bien à vous,

HENRY R. SMITH,

Et le 2 juin, par acquis de conscience le colonel Smith écrit à l'honorable M. Patenaude, secrétaire d'Etat qui s'était lui aussi occupé de l'affaire :

Cher Monsieur Patenaude :

J'ai reçu une demande d'information de votre département au sujet du cabinet filière emporté l'an dernier à Québec, par M. Sévigny. Je suis en position de vous dire que ce meuble a été renvoyé vers le quinze du mois dernier.

Bien à vous,

HENRY R. SMITH,

C'est ainsi qu'à force de lettres et d'instances, les meubles, les tableaux, le Victrola et les "Sweet Chords of Love" rentrèrent à Ottawa.

A cette aventure, il faut ajouter comme corollaire la liste des effets "personnels" perdus dans l'incendie et dont M. Sévigny a réclamé le paiement à l'Etat (information fournie à la Chambre, le 22 août 1917 par le ministère) :

Nettoyage de certains effets à la buanderie Baker, Ottawa, \$40.00.

Nettoyage d'un paletot chez P. A. Allain de Québec, \$40.00;
Vins dans les vouîtes, \$75.00;

Bijoux, \$154;

Un costume pour dame, \$75.00;

Deux toilettes de bal, \$80.00 et \$60.00;

Robes et autres vêtements de dame ainsi que chaussures et chapeaux, \$182;

Livres dans le bureau de M. Sévigny, \$25.00;

Chaises et carosses pour bébé, etc., \$50.00;

Jouets appartenant à Mlle Madeleine Sévigny, \$50.00;

Glacière \$9.00;

Accessoires électriques, \$10.00;

Garde-robe de Mlle Madeleine Sévigny, \$100;

Garde-robe de Mlle Françoise, \$90.00;

Donnant un total de \$1,040.

Il convient d'y joindre celle de M. Boulay, député de Rimouski, tout aussi typique :

Rasoir Gillett et accessoires, \$7.00;

Paire de mitaines, \$1.00;

Un livre de droit paroissial, \$5.00;

4 livres de lecture à 75 sous, \$3.00;

2 actes notariés et enregistrés, \$10.00;

Une paire de lunettes, \$3.00;

Documents littéraires et travaux compilés depuis quatre ans, \$100.00;

Billet promissoire dû \$30.00;

Billet promissoire dû \$360;

Livre de comptes dûs environ \$700;

Billet promissoire dû \$500;

Donnant un grand total de \$1,719.

LA CORRESPONDANCE DE SAM HUGHES ET DE M. BORDEN

On a vu quel gaspillage, quel odieux trafic se faisait sous Sam Hughes au ministère de la Milice. Cependant, Sir Robert Borden toléra pendant plus de deux ans après la déclaration de guerre, ce ministre bavard et sans contrôle au ministère le plus important de l'administration sous la guerre; et ce n'est qu'en 1916, au mois de novembre, qu'il exigea sa démission, non pas à cause de ces maladministrations, mais à cause de divergences de vues de Sam Hughes avec ses collègues.

Ce dont fait foi la longue correspondance échangée entre Sam Hughes et le premier ministre en octobre et novembre 1916, et qui a été déposée à la Chambre.

Un Résumé.

Voici d'abord un résumé, avec les dates, des onze lettres qu'elle comporte:

Le 18 octobre le Premier Ministre écrivait au ministre de la Milice et attirait son attention sur l'utilité de nommer un ministre de la Milice à Londres pour les forces expéditionnaires canadiennes.

Le 23 octobre Sir Sam Hughes répondit à Sir Robert Borden que la nomination d'un ministre des troupes canadiennes expéditionnaires à Londres n'était pas plus nécessaire qu'un ministre en permanence à Valcartier.

Le 26 octobre le premier ministre répondit à Sir Sam et dit que la nomination du ministre des forces canadiennes à Londres n'enlèverait rien au contrôle actuel mais serait d'une plus grande efficacité.

Le 26 octobre, le ministre de la Milice propose Sir Max Aitken comme le nouveau ministre et accepta, à cette condition, l'idée de Sir Robert.

Le 27 octobre le Premier Ministre répliqua que le principe établi veut que le Premier Ministre choisisse le nouveau ministre.

Le 28 Sir Sam propose la nomination de Sir Max comme Conseiller Privé.

Le 30 octobre, Sir Sam Hughes agissant sans consulter le Premier Ministre, nomma un sous-conseil de la Milice à Londres et déclara que la majorité des officiers anglais nommés n'étaient pas capables.

Le 31 octobre, Sir Robert exprime sa surprise que le ministre de la Milice ait ainsi outrepassé ses droits.

Le 1er novembre, le ministre de la Milice répondit au Premier Ministre et commença à se plaindre de l'incompétence des commissions nommées par les Ordres-en-Conseil. Il les critique violemment.

Le 9 novembre Sir Robert demanda au ministre de la Milice de démissionner pour avoir méconnu les ordres du Pre-

mier Ministre, pour avoir outrepassé ses droits et en égard au termes de la lettre du 1er novembre que le Premier Ministre n peut pas excuser.

Le 11 novembre le ministre de la milice envoie sa démission au Premier Ministre. Il dit qu'il est victime d'intrigues ministérielles et il dénie pratiquement toutes les déclarations contenues dans la lettre du Premier Ministre en date du 9 novembre.

Les Lettres de Démission.

Il serait trop long de reproduire toute cette correspondance. Mais nous tenons à enregistrer les trois dernières qui contiennent des détails piquants sur les relations intimes des collègues de M. Bordent et l'oeuvre gouvernementale.

Voici d'abord la lettre qui a mis le feu aux poudres :

Ottawa, 1er novembre 1916.

Cher Sir Robert,

En réponse à votre memorandum en date à Ottawa du 31 octobre dernier, permettez-moi quelques brefs commentaires.

Je rappellerai ma visite en Angleterre dans l'automne de 1914. Je comprends que tout à la fois, en vertu de la loi Statutaire d'Angleterre et sous la loi de la Courtoisie commune, il pouvait m'être permis d'exercer quelque contrôle et direction à l'égard de nos vaillants boys Canadiens sous le rapport de l'organisation.

Mais il y eut évidemment quelque communication à l'effet que le contrôle et la direction de cette magnifique armée devait être sous le contrôle direct du gouvernement anglais. Cela se comprenait dans les paroles suivantes de M. George Perley, haut commissaire intérimaire: "Vous ne prétendez pas certainement avoir quelque chose à faire avec les soldats canadiens en Angleterre".

En outre sir Robert, je vous ai entretenu de cela à mon retour et je vous ai fait voir ce qu'il en était subséquemment.

Vous même savez que l'an dernier vous avez saisi l'occasion de vous entretenir à ce sujet avec sir George Perley.

La façon dont il s'est conduit envers moi se borna aux rapports convenables et courtois qu'il a toujours eus pour moi.

En ce qui concerne le sous-comité de la milice, ce n'a été qu'une tentative.

Ma façon de faire les choses est d'obtenir des résultats et non nécessairement la création de corps organisés par un ordre en conseil.

Comme chacun le sait, ce qui peut paraître faisable en théorie ne vaut rien en pratique.

A mon arrivée en Angleterre, cette année, j'y ai trouvé votre câblogramme du 31 juillet.

Pendant le mois d'août, j'ai visité chaque camp en Angleterre, en France et en Belgique et je me suis consulté sur

tous les détails avec tous les principaux officiers de l'armée canadienne.

J'ai demandé en outre aux officiers commandants de chaque corps de me faire des suggestions.

Non content de cela, toutefois, je décidai d'essayer d'étudier la chose dans la pratique et par voix d'information et de voir s'il se trouvait quelques points faibles dans le système qui pourraient être améliorés et d'y apporter telles améliorations nécessaires.

Chaque officier concerné fut bien averti et notifié qu'il ne s'agissait pas de la question de rang, de paye ou de toute autre chose, et que tout ce que l'on avait en vue était une organisation d'essai.

Comme résultat, avant que je quitte l'Angleterre, de nombreuses améliorations avaient été faites.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur presque chaque commission qui a été formée.

Ces organisations sont d'un très bel effet sur le papier mais il en est peu, si toutefois, il en est une qui aient fait quelque chose de parfait en pratique.

La commission des hôpitaux, le bureau des prévisions et la commission du service national, toutes ces institutions avaient une excellente apparence, mais tous ceux qui y sont concernés, connaissent les absurdités qu'elles comportent.

Si je m'étais aventuré à organiser nos forces d'après les bases fournies par l'ordre en conseil, la première division n'aurait pas encore quitté Valcartier et vous savez vous-même comment, par suite de discussions sur des questions techniques, la seconde division a été retardée pendant quatre mois au sujet des autos-camions, etc., etc.

La seconde partie de votre memorandum dit : "Aussi loin que je suis renseigné, vous avez exercé le même contrôle et la même direction sur les armées canadiennes en Angleterre durant la première année que dans la suite."

Sir Robert, personne ne connaît mieux que vous que cette déclaration est incorrecte.

L'an dernier avec la pleine participation du War Office, notre administration et notre direction ont été prises en considération et cela à leur requête.

Un autre point et je conclus.

On peut comprendre de votre memorandum, que faute par moi d'avoir obtenu l'autorité par un ordre en conseil, le sous-comité de la milice vous a poussé à prendre la décision que vous avez prise par la nomination de Sir George Perley.

Permettez-moi de dire que tous deux, vous et moi, nous savons le contraire.

J'ai su en août que sir George Perley avait préparé quelque plan dans ce sens.

Vous avez aussi admis que depuis la première semaine de septembre vous avez cette mesure sous considération.

Je comprends qu'elle était examinée par vous et par Perley.

Vous avez incidemment fait remarquer hier, que vous n'aviez consulté aucun de vos collègues.

Or, si je porte votre attention sur cette déclaration, vous vous corrigez vous-même.

Très sincèrement,

(Signé)

SAM HUGHES.

Au Très Honorable Sir Robert L. Borden, G.C.M.G., Premier ministre du Canada, Ottawa.

M. Borden Réclame la Démission.

Ottawa, 9 novembre 1916.

Cher général Hughes,

Durant votre absence, j'ai pris en sérieuse considération votre lettre du 1er courant et je dois exprimer mon profond regret de ce que vous ayez jugé convenable de m'adresser, en ma qualité de chef du gouvernement une communication de cette nature. Comme vous devez revenir demain, il est de mon devoir de vous faire connaître les conclusions où j'en suis venu.

Dans des conditions très critiques et pleines de soucis pour moi, j'ai fait mon possible pour vous supporter dans l'administration de votre ministère. Cette conduite a été très difficile pour moi à raison de votre tendance prononcée à assumer des pouvoirs que vous ne possédez pas et qui ne peuvent s'exercer que par le gouverneur en conseil. Mon temps et mon énergie, si instamment réclamés pour de plus importants devoirs, ont été fréquemment employés à résoudre des difficultés créées sans nécessité. Vous paraissez mû par le désir et même par l'intention d'administrer votre ministère comme s'il était un gouvernement distinct et séparé. En plusieurs occasions, mais sans résultat, je vous ai mis en garde contre cette tendance, qui en maintes reprises a donné naissance de la part de vos collègues à des protestations bien fondées et qui était au détriment de l'intérêt public.

Je n'ai pas l'intention de m'arrêter aux cas dont quelques-uns sont encore sous considération et dans lesquels vous avez agi sans autorité ou consultation en matières plus ou moins importantes. De ces cas, le plus récent est l'établissement d'un sous-conseil de milice en Grande-Bretagne, comprenant la nomination d'un personnel. Le 31 juillet, je vous avisais très clairement qu'en telle matière, impliquant des considérations de la plus grande importance, le cabinet devait être consulté avant qu'action soit prise. Tous les membres du gouvernement ont pleine et directe responsabilité des matières

très importantes que le conseil doit décider et diriger. L'avis que je vous donnais dans mon télégramme du 31 juillet n'aurait pas dû être nécessaire. Aussitôt que vous l'avez reçu, vous avez commencé à le mépriser. Quelques passages de votre lettre peignent bien l'attitude que j'ai décrite et à laquelle vous avez évidemment l'intention de vous en tenir. **Une telle attitude est subversive, complètement incompatible avec les principes de la responsabilité solidaire sur laquelle se base le gouvernement constitutionnel.**

Mais il y a plus : votre lettre est rédigée en termes que je ne peux ni dédaigner, ni excuser. Je proteste fortement non seulement contre les déclarations qu'elle contient, mais encore contre le caractère général et le ton de votre lettre. Vous devez assurément réaliser que je ne puis garder dans mon gouvernement un collègue qui m'a adressé une telle communication. Je regrette que vous m'ayez ainsi imposé le devoir désagréable de demander votre démission comme ministre de la Milice et de la Défense.

Sincèrement à vous,

(Signé) R. L. BORDEN.

Au Lieutenant-général, Sir Sam Hughes, K.C.B., Ottawa.

Sam Hughes Démissionne.

Ottawa, le 11 novembre.

Cher Sir Robert,

J'ai actuellement en mains votre lettre du 9 novembre, et c'est pour moi une grande satisfaction de vous remettre maintenant mon portefeuille, car évidemment la lettre que je vous ai adressée le 1er novembre me rend incapable de demeurer plus longtemps votre collègue, à moins que vous ne concouriez dans sa rectitude.

J'ai détenu pendant longtemps le portefeuille de la Milice dans le seul but d'aider de la meilleure façon les soldats à l'entraînement et au front à faire le mieux possible pour remporter la victoire, qui est la seule affaire qui importe. **J'ai fermé les yeux sur les intrigues mesquines et les ambitions qui se tramaient autour de ma personne.** C'est encore mon intention de consacrer mes énergies aux intérêts de ceux qui ont tout fait pour maintenir la grande cause de la liberté humaine.

Il n'est pas nécessaire d'analyser, en détail, tous les points litigieux qui se sont élevés entre nous. Vous déclarez dans le second paragraphe de votre lettre du 9 : "J'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous aider dans l'administration de votre département."

Ce m'est là une nouvelle agréable, mais je ne l'entends maintenant que pour la première fois.

La déclaration que vous faites à l'effet que j'avais une "forte tendance à assumer des pouvoirs que vous ne possédez pas et qui ne sauraient être exercés que par le gouverneur-en-conseil", m'est tout à fait nouvelle. De fait, depuis l'ouverture du camp de Valcartier, ces choses furent faites à votre pleine connaissance et sous votre autorité à la suite des représentations que je vous faisais à l'effet que la formation des troupes seraient retardée jusqu'à ce que le moindre détail fut amené devant le conseil. Vous avez acquiescé alors à ma recommandation de procéder sans arrêtés ministériels dans les cas d'urgence et de ne les adopter qu'après coup. Cela fut fait et on n'en dévia jamais. La guerre ne peut être gagnée sur les tactiques d'une poursuite judiciaire.

La déclaration que vous faites à l'effet que "mon temps et mes énergies, bien que réclamés avec urgence par de plus importants devoirs ont été très fréquemment consacrés à éluder des difficultés créées de cette façon sans nécessité" m'est aussi nouvelle. Quelle est la raison qui fit que je n'en fus pas informé? Si vous voulez dire que votre temps fut employé à écouter les plaintes des gens désappointés, je le comprends. En temps de guerre, en tous pays, les critiques activement à toutes les mesures abondent. Aux yeux de certains, tout ce qui est fait est "mal". Moi aussi, j'ai eu plus que ma part de critiques mal fondées de la part même d'amis sincères.

L'autre déclaration que vous faites à l'effet que "vous avez semblé avoir été poussé par le désir et même l'intention d'administrer votre département comme si c'était un gouvernement distinct et séparé en lui-même", n'est encore nouvelle. Il est vrai que je n'ai pas toujours attendu le conseil pour voir mes recommandations adoptées. J'étais employé à autres choses, mais si vous me permettez de faire une comparaison, j'ai encore à apprendre quand il advint, une fois, que le ministère des finances du Canada amena devant le conseil un seul emprunt du Dominion ou Canada ou un simple acte d'une certaine importance concernant l'administration de ce département. Les mêmes observations s'appliquent au ministre du Commerce.

De plus, il m'est difficile de rappeler en quelle occasion vous m'avez activement appuyé au sujet de l'adoption d'un seul arrêté ministériel concernant la formation de la milice, alors que j'avais en opposition deux membres du cabinet, habituellement opposés à tout ce qui était proposé par moi. Comme vous le savez, il a fallu quatre mois dans la première partie de cette grande guerre pour payer les achats de la Seconde Division au plus bas prix, au lieu d'accorder de fortes commissions à des agents locaux qui n'avaient rien à faire au sujet de la commande.

Le paragraphe suivant porte qu'en maintes occasions, mais sans beaucoup de résultats, "je vous ai mis en garde con-

tre cette situation qui a fréquemment occasionné certaines protestations bien fondées de la part de vos collègues”.

Vous me le pardonnerez, mais je puis rappeler un seul de ces cas, disons, le service secret. Je me rappelle que vous m'avez demandé, en une occasion, de soumettre les arrêtés ministériels, si possible, avant d'encourir de fortes dépenses, mais les motifs dont vous m'avez fait part n'étaient pas des protestations de la part de mes collègues au sujet de mes actes, mais ils étaient plutôt inspirés par le but de prêcher d'exemple, de façon à vous aider à gouverner les autres. Vous avez mentionné le département des Postes, des Chemins de Fer et des Travaux Publics, où des projets avaient été entrepris, sans autorité par arrêté ministériel, et je me rappelle clairement que vous avez affirmé que certains navires avaient été achetés et autres fortes dépenses encourues, malgré que vous n'en eûtes aucune connaissance et qu'aucun arrêté fut adopté.

L'autre exemple que vous donnez concerne le conseil sous-militaire que j'ai proposé d'établir en Angleterre. Le 1er novembre, je vous ai écrit en réponse à la vôtre du 31 octobre, vous donnant une complète explication. Sir Robert, j'ai su et expérimenté, depuis longtemps, les intrigues et les ruses qui se sont pratiquées. Il y a plus d'un an, je crois, vous avez rêvé d'établir Sir Georges Perley comme directeur en Angleterre. J'ai été assuré en avril dernier que les plans que vous avez maintenant mis à exécution étaient alors sous étude. J'ai été en outre assuré, au cours de la première semaine d'août, cette année, que les plans étaient pratiquement complets. Cependant, comme vous ne m'en aviez pas parlé, lié par l'honneur, je n'ajouterai aucune foi à ces propos. Fidèle à votre suggestion et à notre arrangement concernant la formation d'un conseil sous-militaire, et désirant le faire aussi parfait que possible, je continuai à suivre la ligne dans ma lettre du 1er novembre. L'organisation avait à être mise en pratique et à l'épreuve. Cela n'avait pas été complété, lorsque je quittai l'Angleterre. En conséquence, votre position sur ce point est insoutenable. J'ai observé tous vos désirs. Bien plus, vous fûtes averti, et tous ceux qui touchaient au conseil sous-militaire furent définitivement avertis, non pas une fois, mais souvent, que le projet n'était à l'état que d'essai et qu'il serait certainement modifié selon les circonstances. Quiconque associé à ce conseil sous-militaire se rappellera de ce fait. Je suis prêt à admettre, toutefois, que la question de l'établissement d'un ministère de la Milice en Angleterre ne se présentera jamais de lui-même à mon imagination. Il n'y a pas plus besoin en Angleterre d'un ministre de la Milice canadienne qu'il en est besoin au camp Borden, au camp Hughes ou à toute autre camp considérable de notre pays.

Vous dites: “Je vous ai adressé le 31 juillet un avertissement précis vous disant qu'au sujet d'un projet aussi important et qui comportait des considérations de l'importance la plus grave, le cabinet devait être consulté avant qu'aucune

action ne fût prise. Tous les membres du gouvernement ont pleine et directe responsabilité au sujet des importantes mesures que le conseil présumé conseilleraient ou adopterait. L'avertissement, qui vous a été donné dans mon télégramme du 31 juillet, n'aurait pas dû être nécessaire. Le moment même où vous l'avez reçu, vous avez commencé à le dédaigner."

Les premières phrases de ce passage sont absolument vraies, et je crois que si vous aviez été induit par les meilleurs intérêts des troupes, plutôt que par le favoritisme, vous ne m'auriez pas adressé ce câblogramme. Votre seconde déclaration porte que "le jour où vous l'avez reçu, vous avez commencé à le dédaigner."

Je crois que vous devez maintenant vous convaincre que vous commettez une grave erreur en ce disant.

Vous avez été averti la minute même où on en arriva à toute conclusion temporaire.

Je ne sache pas que le principe de la responsabilité qui constitue la base du gouvernement constitutionnel exige de dénaturer les faits concernant autrui. En conséquence, ma lettre du 1er novembre peut, bien qu'absolument vraie, sembler à ce point de vue énergique.

Vous faites exception au caractère général et au ton de cette lettre. Eh! bien, Sir Robert, chacun sa manière. Il serait peut-être bon de posséder tous votre maniérisme affable, mais je crains fort, si j'en juge par toutes les périodes de l'histoire, que la liberté humaine et le progrès humain puissent faire l'avance sensible, sous cette forme diplomatique. J'ai médité très soigneusement votre lettre du 1er novembre, ainsi que la mienne du 31 octobre. Dans vos actions et vos manières envers moi, à toute époque du passé, sauf dans le cas où vous essuyiez des ennuis aux jours de l'opposition et depuis, vous n'avez jamais été, quoique vous soyez généralement courtois, apparemment franc ou loyal. Même aux premiers jours de l'opposition, alors que peu de nous nous tenions constamment près de vous et confondions les agitateurs qui se faisaient autour de votre personne, vous avez récompensé la loyauté en préférant ceux qui vous avaient été infidèles. Comme je le disais dans la première partie de cette lettre, je suis resté longtemps ministre de la Milice, comme des vingtaines de mes amis intimes le savent, à leur demande urgente de garder mon portefeuille, afin d'aider à protéger les intérêts de nos soldats d'outre-mer. Comme vous le savez, mon grand désir a été de voir à ce que les soldats canadiens jouissent de cet état.

Comme conclusion, sir Robert, laissez-moi vous dire que j'ai toujours été franc et honorable envers vous. Lorsque les rumeurs me parvenaient de votre retraite et de votre nomination au poste de haut commissaire ou de juge en chef du Canada ou de représentant des colonies au comité judiciaire du Conseil Privé, ou que je prenais connaissance de faits qui vous affectaient sérieusement, vous et votre honneur politique qui

vous liaient au parti et qui ne permettait pas que vous vous serviez de votre position dans le but d'avancer vos intérêts personnels, je vous consultais promptement et, à chaque fois, vous m'avez donné aussi promptement l'explication du démenti que vous donniez à ces rumeurs. Récemment, j'apprends d'excellente autorité que vous vous attendiez à monter sur le banc de la Cour Suprême du Canada et à donner le portefeuille de premier ministre à un autre, sous lequel, on le sait bien, je n'aurais pas servi, assurément vous ne pouviez être partie à une tel complot, car je sais que vous préféreriez plutôt faire face à l'électorat et vaincre ou tomber sur la brèche.

Je dois donc vous tendre sans hésitation ma démission qui prendra effet aussitôt que j'aurai pu emporter mes effets du département. En ce qui concerne l'avenir, permettez-moi de vous dire que ce sera pour moi un plaisir d'appuyer toute action, toute proposition, d'où qu'elle vienne, qui contribuera à la protection et au bien-être des soldats qui se sacrifient aujourd'hui si noblement pour la grande cause de la liberté humaine.

Sincèrement à vous,

(Signé)

SAM HUGHES.

Au Très Honorable Sir Robert L. Borden, premier-ministre du Canada, Ottawa.

Cette correspondance donne une excellente idée du désarroi complet où s'est trouvée l'administration Borden durant la guerre.

L'AFFAIRE ROGERS.

L'hon. M. Rogers a été une des figures dominantes du gouvernement Borden, le type caractéristique de ce régime de **différence pour le bien public et de honteuse maladministration, d'âme dirigeante du parti tory.**

Après la démission de Sam Hughes surtout c'est M. Rogers qui devint l'intime conseiller de M. Borden, et le premier ministre de fait sinon de nom, jusqu'à sa démission en 1917.

Le dossier passé de M. Rogers était déjà des plus lourds et quand M. Borden le prit dans son cabinet bien des conservateurs hochèrent la tête et se montrèrent inquiets.

M. Rogers s'était toujours montré fanatique en matière de race et de croyance : c'était un mauvais élément à transplanter à Ottawa.

Mais surtout on redoutait son cynique manque de scrupule et ses procédés d'administration. Dans le gouvernement du Manitoba, où il avait été dix ans le copain de Sir Rodmond Roblin, avait laissé le souvenir d'un politicien roué mais digne de confiance; et on sait quel sort fut réservé à ce gouvernement manitobain dont M. Rogers avait été l'un des piliers.

Cependant c'est à cet homme que M. Borden eut la faiblesse de confier les départements les plus importants, l'Intérieur, le Commerce, puis les Travaux Publics.

Et surtout il lui confia le soin d'organiser les élections de son parti.

Nous l'avons vu à l'oeuvre dans MacDonald, Richelieu, Antigonish et Chateauguay.

Nous avons vu aussi comment, sous sa direction, les scandales dans la vente des terres de l'ouest ou dans les dépenses publiques se sont multipliés.

Mais tant va la cruche à l'eau... M. Rogers s'est vu prendre la main dans le sac dans l'affaire du collège d'Agriculture de Winnipeg, dont nous allons raconter l'histoire.

Les Faits.

Le Juge Gait de Winnipeg avait été chargé, en Commission Royale, de faire enquête sur la construction du collège d'Agriculture du Manitoba, qui était du régime Roblin. Le coût original de la bâtisse aurait dû être de \$957,000 ; le coût total avait été de \$3,875,000.

Il y avait certes place pour une enquête sur ce surcroît formidable, typique du régime tory au Manitoba.

Au cours de l'enquête, M. Rogers fut mis en cause pour l'octroi du contrat de la bâtisse du pouvoir hydraulique qui avait été accordé à la compagnie Carter, Halls et Aldinger.

Et il fut établi que le contrat initial de \$60,229 pour cette bâtisse avait été majoré quelques semaines après à \$68,929 à la suite d'une conversation entre l'hon. M. Rogers et M. Carter l'entrepreneur. Voici les dates :

Le 18 juillet 1911 la soumission de \$60,229 avait été envoyée au département; le 26 juillet le contrat signé pour ce montant; le 6 août, le travail avait été commencé à ce prix; mais entre le 16 et le 28 août, le contrat fut haussé à \$68,929, soit une hausse de \$8,700.

D'autre part, il fut aussi établi que la compagnie Carter peu après souscrivait à la caisse électorale conservatrice la somme de \$7,500, — la balance restant entre les mains de Carter.

La Défense de M. Rogers.

Directement mis en cause, l'hon. M. Rogers commença par essayer de jeter du discrédit sur le juge Galt en lui reprochant cept, en plus de son traitement comme juge d'une Cour réère, des émoluments comme Commissaire Royal.

Cela n'avait rien à voir à la cause.

Mais, pour couvrir tout le terrain, opposons à M. Rogers l'opi. on de son collègue le ministre de la justice.

En réponse à des questions posées en Chambre par M. Pardee, député libéral, le ministre de la justice, M. Doherty, a donné l'opinion de son département sur la prétention de M. Rogers, que les juges n'avaient pas le droit de présider des commissions d'enquête et de recevoir pour cela des émoluments.

La réponse de M. Doherty contredit absolument son collègue.

L'hon. M. Doherty a d'abord déclaré que M. Rogers ne l'avait jamais consulté, ni consulté son département à ce sujet.

Puis il ajoutait en référant à des précédents:

Le département de la Justice a été consulté trois fois à ce sujet par des juges à qui l'on demandait de présider à des enquêtes; deux fois pendant le ministère de Sir Allen Aylesworth en 1906 et en 1910; et une fois pendant celui de M. Doherty en 1912.

En 1906, le juge Wetmore demandait s'il pouvait accéder à la demande du gouvernement de la Saskatchewan, qui lui demandait de tenir une enquête en vertu d'une Commission Royale. Sir Allen Aylesworth répondit:

"Il me paraît clair que le parlement n'a pas pu avoir l'intention de défendre à un juge un travail de la nature de celui en question. Ce travail est offert par la Couronne elle-même. Les devoirs en sont plus ou moins d'une nature qui demande l'exercice de fonctions judiciaires et de cette façon ne sont aucunement en conflit avec les devoirs d'un juge".

Sir Allen ajouta, dans le cas en question comme aussi dans l'autre, que chaque juge devait décider lui-même de la convenance qu'il y aurait à accepter des émoluments pour le travail qui lui est ainsi demandé, en sus de ses devoirs ordinaires de juge.

En Octobre 1912, le ministre actuel de la justice, l'hon. M. Doherty, dans une lettre adressée à l'hon. M. Lemieux, juge en chef à Québec, déclarait que les juges doivent déterminer, chacun pour son propre cas, s'il est convenable qu'ils acceptent une position de Commissaire Royal. Il s'est refusé à établir une règle générale, se réservant de juger chaque cas, suivant son mérite.

Voilà donc pour la prétention émise par M. Rogers, pour faire diversion.

Mais, de toute façon, cela surtout ne changeait rien à la conduite de M. Rogers dans l'affaire Carter et à la soustraction de \$7,500 de l'argent public pour la caisse électorale des torys, sans compter la balance restée à l'entrepreneur.

La Preuve.

Or l'enquête avait parfaitement établi :

1o. M. Rogers a lui-même suggéré à M. Carter d'augmenter à \$68,929, sa soumission pour un édifice public, qui avait été acceptée pour \$60,229, et en vertu de laquelle M. Carter avait déjà commencé les travaux.

2o La soumission majorée a été illégalement substituée à la première, sur ordre de M. Rogers.

3o. Quelques jours après, le trésorier de la caisse électorale conservatrice sollicitait de M. Carter une souscription pour une élection pendante, et M. Carter souscrivait \$7,500.

4o. Appelé à expliquer ces transactions M. Rogers a prétendu n'avoir agi qu'à la suggestion de l'architecte provincial, M. Hooper, qui aurait trouvé la soumission trop basse pour assurer l'exécution convenable de travaux.

5o. Or, M. Hooper, au moment où ces choses se passaient, était malade au lit et il n'a quitté le lit que pour entreprendre un voyage en Angleterre où il est mort.

6o. M. Carter lui-même affirme que sa soumission originaire lui laissait un profit satisfaisant.

7o. Par conséquent, les explications données par M. Rogers sont fausses et constituent une tentative de tromper la justice sous serment.

Que le juge Galt ait ou n'ait pas légalement le droit de toucher des honoraires pour présider une commission d'enquête, en quoi cela pourrait-il modifier ces faits ?

Mais il y a plus.

Le juge Galt, dans son rapport, déclare à plusieurs reprises que M. Rogers a fait des affirmations inexactes pour se tirer d'embarras.

A maintes reprises, dans son rapport, le juge met en contraste la déclaration de M. Rogers avec la preuve établie.

Ces paragraphes sont à citer.

Dit le juge Galt :

"JE NE PUIS ACCEPTER LA DECLARATION DE M. ROGERS "qu'il y avait aussi la raison première que Carter avait soumissionné et reçu le contrat pour la bâtisse d'administration, et à ce temps-là, les soumissions ont été finalement considérées pour la bâtisse du pouvoir hydraulique, et il devint clair que Carter subirait une perte considérable sur le contrat de la bâtisse d'administration".

"LA PREUVE donnée par Carter lui-même INDIQUE :

"(A)—Qu'il ne s'attendait à aucun profit sur la bâtisse d'ad-

ministration, mais qu'il avait soumissionné dans le but de ce qu'il considérait être le prix net.

"(B)—A la date de l'augmentation accordée par M. Rogers à M. Carter sur le contrat de la bâtisse du pouvoir hydraulique, seulement une petite partie de la bâtisse d'administration avait été érigée, et il était presque impossible pour M. Carter comme pour toute autre personne, de dire s'il subirait une perte sur ce contrat."

Et plus loin :

"Pour ce qui est de la preuve orale de M. ROGERS, JE NE PUIS ACCEPTER SA PREMIERE DECLARATION que la conversation par téléphone a eu lieu en dedans d'une semaine ou dix jours après que la première soumission de Carter pour la bâtisse du pouvoir hydraulique à \$60,229 avait été acceptée par le gouvernement et que cette conversation a eu lieu suivant l'avis de Samuel Hooper, architecte provincial, alors présent avec M. Rogers, dans le bureau de ce dernier, et, parce qu'il est démontré par le record télégraphique du gouvernement et admis par M. Rogers qu'il était absent de Winnipeg à partir du 28 juillet (il était à ce moment, à Kenora) jusqu'au 12 août au soir.

"Ordinairement le premier contrat aurait pris au moins une journée ou deux pour être préparé, et aurait alors été envoyé à la compagnie Carter pour être signé.

"LA PREUVE DEMONTRE que la compagnie a signé le premier contrat et qu'elle l'a ensuite retourné au département, et elle a alors commencé l'ouvrage sur ce contrat le 8 août 1916, et le 16 août 1916, ni Carter, ni Hooper, ni Dancer n'avaient eu connaissance qu'on devait augmenter la soumission de Carter".

Et encore :

"JE NE PUIS ACCEPTER LA TROISIEME DECLARATION DE M. ROGERS que la communication par téléphone ait pu avoir lieu le 27 juillet, le lendemain de l'acceptation de la première soumission, parce que, comme je l'ai déjà démontré, la soumission de Carter a été acceptée par le gouvernement le 26 juillet, et subseqüemment un contrat a été préparé et envoyé à la compagnie Carter pour être sign. Il a été alors dûment accepté et retourné au département. Il est absurde de supposer qu'après avoir accepté la soumission de Carter le 26 juillet, M. Rogers a conféré avec l'architecte provincial et a accordé une augmentation le 27 ou le 28, tandis que réellement le département de M. Rogers préparait un contrat basé sur la première soumission et le faisait signer par la compagnie Carter, mais par dessus tout, il est absurde de supposer qu'une telle conversation a eu lieu le 27 ou le 28 juillet entre M. Rogers et M. Carter, quand il appert finalement par la preuve que M. Carter ignorait complètement qu'il recevrait une augmentation le 16 août."

Et surtout :

"Je ne PUIS ACCORDER DE CREDIT A LA QUATRIEME ET DERNIERE DECLARATION DE M. ROGERS que "si par

malheur j'ai dit que M. Hooper était présent à ce moment, quand le téléphone sonna, et que cela ne soit pas correct, parce que je ne me rappelle pas bien de cela, je ne puis pas bien me rappeler de cela, je veux le corriger. Je ne suis pas certain qu'il y était."

"Dans sa preuve antérieure, M. Rogers a dit à plusieurs reprises que M. Hooper était présent avec lui dans son bureau quand il a téléphoné à M. Carter et qu'il avait agit ainsi sur l'avis de Hooper en accordant l'augmentation.

"LA POSITION PRISE PAR M. ROGERS, APRES QU'IL A ETE DEMONTRE A LA COMMISSION ET A LUI-MEME, QUE M. HOOPER NE POUVAIT PAS ETRE DANS SON BUREAU n'est qu'une tentative désespérée pour sortir d'une situation compliquée.

Donc sur quatre points essentiels du témoignage assermenté de M. Rogers, le commissaire et juge Galt affirmait qu'il ne pouvait ajouter foi aux déclarations de M. Rogers, et il les qualifiait même de tentative désespérée pour sortir d'une situation compliquée.

Le rapport fit sensation ; et nombre de journaux conservateurs dans toutes les parties du pays demandèrent la tête de M. Rogers.

Mais non-seulement M. Borden le garda dans son cabinet: il l'amena pour nous représenter à la conférence de Londres au printemps de 1917.

L'audace était si grande, que des journaux de Londres protestèrent. Et l'on pouvait lire notamment dans "Truth", la grande revue anglaise, numéro d'avril 1917 :

"Quelques-uns des journaux canadiens ont sévèrement critiqué le choix de M. Robert Rogers, ministre des Travaux Publics du gouvernement canadien, comme l'un des représentants du Dominion à la conférence impériale. Avant d'aller à Ottawa M. Rogers était ministre dans le gouvernement du Manitoba, et il y a été mêlé aux scandales d'un certain contrat public, sur lequel le juge Galt a récemment fait enquête, en qualité de commissaire royal. Une des allégations faites contre M. Rogers, c'est qu'il s'était employé à faire augmenter de \$7,700 le prix du contrat d'un édifice public et qu'en moins d'un mois l'entrepreneur avait versé \$7,700 dans la caisse électorale du parti auquel appartient le ministre.

"M. Rogers a rendu témoignage sur la part qu'il a prise dans cette transaction, mais dans son rapport de janvier dernier, M. le juge Galt déclare qu'il "ne peut accepter" le témoignage de M. Rogers sous serment, ni "y ajouter aucune foi". Il qualifie l'explication subséquente de M. Rogers sur certaines de ses déclarations qui ont été prouvées fausses comme "un effort désespéré pour se tirer d'un dilemme sans issue". A la lumière de cette haute censure, il n'est pas étonnant que même des journaux de son propre parti se soient objectés à la présence de M. Rogers à la conférence de M. Rogers à la conférence impériale."

Mais M. Rogers subjugué à ce point M. Borden qu'il lui fit

avaler cette couleuvre et fut à ses côtés à Londres durant tout la Conférence.

Pour la première fois, nous étions représentés là-bas par un ministre taré, compromis, condamné dans son pays pour malversation et faux serment !

L'Enquête McLeod-Tellier et la Démission Rogers.

A son retour de Londres, et cédant à la pression de l'opinion conseillère elle-même, M. Borden voulut prendre acte du rapport du juge Galt : mais ce fut une dernière tentative pour sauver M. Rogers.

Au cours de la session 1917, le 6 juin, M. Borden nomma une commission, formée de deux juges torys, MM. McLeod et Tellier, pour porter jugement sur le rapport Galt.

Cette nouvelle enquête, conduite à huis clos et de façon que les accusateurs mêmes de M. Rogers refusèrent de témoigner, fit son rapport au parlement un mois plus tard.

Elle rejetait les conclusions du juge Galt et innocentait M. Rogers.

Mais la comédie rata son effet auprès du public.

La députation conservatrice eut beau endosser le jugement McLeod-Tellier et envoyer une lettre collective de félicitations au ministre, le pays ne fut pas trompé.

Plusieurs journaux conservateurs protestèrent avec véhémence ; et le 8 août 1917, l'hon. M. Rogers était forcé de démissionner justifiant ainsi le rapport Galt.

Sa lettre de démission et celle qui a précédé valent la peine d'être retenues. En voici quelques extraits typiques :

"Mon cher sir Robert,

Jamais durant les six années durant lesquelles je me suis efforcé de vous servir loyalement et fidèlement comme chef de mon parti, je n'ai eu connaissance qu'aucun de mes efforts vous ait été caché. Avec ce même esprit de loyauté et de fidélité, permettez-moi de vous parler franchement et de vous dire que, selon moi, notre parti se trouve en face de difficultés sérieuses, difficultés créées à mon sens, dans une large mesure par notre bonté à l'égard de nos adversaires.

Pour moi la question se pose ainsi : "Que faisons-nous à ce sujet?" Nos adversaires sont forts, actifs et pleins d'espoir. Ils n'hésitent pas à recourir aux méthodes les plus basses imaginables. Depuis des mois, ils inondent le pays des écrits les plus condamnables. Ils ont une forte presse, au moyen de laquelle ils mènent une campagne des plus lâches et des plus malveillantes. Je suis souvent l'objet de plusieurs de leurs attaques, — attaque qu'ils ne peuvent appuyer d'aucun fait. Toutefois, avec eux, il ne s'agit pas de faits, de la vérité ou de la plus élémentaire décence. Ils suivent simplement les instructions d'attaquer l'un de ceux qu'ils regardent comme une menace à leurs succès.

Et que faisons-nous? Rien, que je sache, si ce n'est de continuer à traiter les promoteurs de cette campagne de calomnies comme des gentils-hommes. A coup sûr, il est clair qu'il n'y a qu'une

fin à tout cela. Si dur et si difficile qu'il me soit de le faire, permettez-moi de vous dire que si notre inaction et notre indécision actuelles vont se continuer, je vous demande, avec les sentiments du plus grand respect et les sentiments des plus profonds regrets, d'être dispensé, si cela vous convient, du partage des responsabilités relatives aux résultats qu'entraîneront sûrement la continuation de cette inaction et de cette indécision."

Et dans la dernière lettre, celle du 8 août:

"Je suis, en vérité, vraiment peiné de votre insinuation implicite à propos de rivalité politique. Je crois qu'après avoir réfléchi vous admettrez que cela n'était pas mérité, ou bien vous ne m'avez peut-être pas compris. Il est parfaitement vrai que j'ai toujours observé et que j'observerai toujours une fidélité respectueuse envers mon parti, le parti auquel je plaiderai toujours coupable d'être dévoué. Lorsque nos adversaires violèrent cette fautive prétendue trêve et qu'ils commencèrent leur campagne difamatoire qu'ils continuent aujourd'hui, je crus alors, comme je le crois aujourd'hui, que c'était notre devoir d'avoir pris, dans l'intérêt de notre parti, des mesures pour contrebalancer les effets d'une telle campagne.

Je partage sincèrement vos regrets que vos efforts pour former une coalition au cours des trois derniers mois, n'aient pas mieux réussi. Vous savez bien que vous aviez ma coopération et mon appui les plus ardents lorsque vous fîtes des propositions à sir Wilfrid Laurier, comme chef de l'opposition. Vous aviez aussi mon appui pour effectuer une union avec les autres chefs libéraux de la Chambre des Communes, car je me rends parfaitement compte qu'une union aussi forte dans les circonstances actuelles eût été très désirable. Sans doute, comme vous le dites, vous avez encore des chances d'effectuer une union au dehors. Je crains qu'à cette période de notre crise toute union qui laisserait intacte l'opposition officielle ne serait pas de nature à inspirer beaucoup de confiance.

Sous de telles circonstances, je ne puis certes vous aider, mais je déplore votre admission que la fortune de notre pays ne devrait pas rester plus longtemps et uniquement entre les mains du parti que vous représentez. Cette admission, j'en suis sûr, causera de la peine à vos amis dans toutes les parties du Canada.

Je puis vous assurer que j'accueillerai avec contentement le moment où il plaira à Son Excellence le gouverneur général d'approuver ma demande d'être libéré de mes responsabilités comme ministre de la Couronne.

ROBERT ROGERS."

LE GOUVERNEMENT BORDEN ET L'INFLUENCE CANADIENNE-FRANÇAISE

Quand, grâce à la coalition de 1911, le gouvernement Borden remporta les élections, le premier cri des torys fut : "Enfin, c'est la voix de Toronto qui va gouverner". Ce que M. Rogers traduisait d'une façon plus brutale par cette maxime : "To hell with Quebec!" — "Au diable Québec !"

Sir Wilfrid Laurier avait prédit en 1911 que le loup mangerait l'agneau; et il a suffi de peu de temps pour constater que la campagne de 1911, à part ce qu'elle a pu rapporter personnellement à quelques-uns de ses auteurs que le gouvernement a voulu récompenser, s'est faite au profit exclusif de l'élément jingoe.

Au Ministère.

Dès la formation du cabinet Borden, les Canadiens-français furent déjà à la baisse.

Sous le **gouvernement Laurier**, nous avions à la dissolution en 1911 :

La charge de premier ministre ;

Le portefeuille de la Marine ;

Celui des Postes ;

Le Solliciteur-Général.

Ce que **M. Borden** remplaça par :

Le portefeuille des Travaux Publics (équivalent à la Marine) ;

Celui des Postes ;

Le Revenu de l'Intérieur.

Déjà, au premier tour, nous perdions le poste de solliciteur-général qu'après avoir laissé vacant pendant quelque temps, M. Borden confiait finalement au député Meighen du Manitoba, au lieu que sous Laurier nous avions comme solliciteur-général l'hon. Jacques Bureau.

Notons encore que la charge de premier ministre, dont nous avions le suprême honneur avec Laurier était remplacé par le portefeuille du Revenu de l'Intérieur, le moins important de tous ; et suprême ironie !—avec un tel comme titulaire.

A la démission de M. Monk, ce fut bien pis encore.

M. Monk était ministre des Travaux Publics.

Il était de tradition à Ottawa que soit ce ministère ou celui de la Marine échoit aux Canadiens-français: nous avons eu, sous le régime libéral, Tarte aux Travaux Publics, puis Préfontaine et Brodeur à la Marine (y compris le chenal du St-Laurent). Ces deux départements, d'une égale importance, avaient été à tour de rôle confiés à des ministres canadiens-français.

Mais au départ de M. Monk, M. Rogers mit sa patte sur les Travaux Publics et on offrit en échange aux Canadiens-français un autre département d'importance plus que secondaire, le Secrétariat d'Etat.

Il ne nous restait donc plus en 1913 que :

REGIME LIBERAL

Premier ministre.
Marine,
Postes,
Solliciteur Général.

CONSERVATEUR, 1913

Secrétaire d'Etat,
Revenu de l'Intérieur,
Postes.

Et aux Laurier, aux Lemieux, aux Brodeur, aux Bureau, — à tous ces libéraux éminents, bien représentatifs de leur race, — avaient succédé les Coderre, les Nantel, puis les Blondin, les Pate-naude, les Sévigny.

Au printemps de 1917, la situation s'aggrava encore quand **M. Blondin démissionna.**

Il ne fut pas remplacé au ministère; et les Canadiens-français restèrent avec les deux plus maigres portefeuilles du Cabinet seulement : le Revenu de l'Intérieur, le Secrétariat d'Etat.

Enfin, M. Patenaude démissionna sur la conscription et fut remplacé le 28 août 1917 par l'hon. M. Meighen, 1917.

En sorte que nous n'avons plus qu'un seul ministère, représenté par Sévigny : le Revenu de l'Intérieur.

Dans l'Administration.

Le même esprit a présidé à l'octroi des différentes charges dans l'administration et le service civil.

Les Canadiens-français ont été impitoyablement remplacés par des Anglais ou relégués à des postes inférieurs. C'est un fait courant à Ottawa qu'il suffit d'être Canadien-français pour voir ses chances de promotion annulées.

1°—L'un des premiers actes du gouvernement Borden fut de remplacer à la tête de la Commission du Transcontinental, l'hon. S. N. Parent, un excellent Canadien-français, de Québec, par le Major Leonard, un pur Anglais d'Ontario.

Il ne suffisait pas que nous ayons perdu beaucoup de terrain dans le ministère, il fallait encore qu'on nous enlève cette Commission, la plus importante, de l'administration fédérale.

2°—Nous avons aussi, comme membre de la Commission de l'Intercolonial sous le régime Laurier, M. J. B. T. Caron, un Canadien-français d'Ottawa.

Mais M. Borden s'empessa de nous enlever également ce titulaire, quand il nomma M. Gutelius gérant de l'Intercolonial.

L'ancienne Commission se composait de quatre membres : MM. Brady et Tiffin, deux Anglais, restèrent à l'administration de l'Intercolonial ; M. Pottinger se retira avec une forte pension de retraite ; seul M. Caron fut remercié de ses services sans compensation.

3° — Un autre service qui nous appartenait essentiellement, c'est celui de directeur des chantiers de Sorel.

La charge en était confiée jadis à un bon Canadien-français, M. Papineau; le gouvernement le remplaça par un Anglais, un M. Jackson, qui se trouve ainsi à diriger en pleine province de Québec les chantiers les plus importants du gouvernement.

Ajoutons qu'au lendemain de sa défaite dans Richelieu, en 1912, M. Morgan, le candidat conservateur fit destituer quatre-vingt-trois de nos compatriotes.

4°—M. Thomas Côté était secrétaire de la Commission des eaux limitrophes sous Laurier; il fut remplacé par un Anglais, un M. Durfee de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

5°—La hache agissait partout. Au Yukon, en 1912, la gouvernement remplaça par des Anglais, recommandés de Bob Rogers, l'or; N. Laliberté, registrateur; A. Fiset, registrateur des placers; quatre de nos compatriotes: MM. F. X. Gosselin, commissaire de Charles Sylvestre, inspecteur du bois. Tous quatre avaient été nommés sous Laurier.

6°—La magistrature n'y échappa pas. Rappelons comment, dès les débuts du régime, un juge canadien-français fut remplacé à Hull par un bon Anglais conservateur, M. McDougall.

Le ministre de la Justice, M. Doherty, a d'ailleurs suivi religieusement les traces de son chef.

Lorsqu'il s'est agi de nommer un successeur au juge Lynch dans le district de Bedford, l'hon. M. Doherty n'a pas cru devoir tenir compte du fait que les Canadiens-français sont la majorité dans ce district. Il a nommé M. Hackett, avocat de Stanstead Plains alors que le public désignait à ce poste, M. Giroux, conseil du Roi, de Sweetsburg.

En 1916, il y eut une vacance judiciaire dans le comte de Prescott, où les nôtres constituent les deux-tiers de la population. M. Doherty, en dépit de légitimes représentations à lui faites par les justiciables du district, fit la sourde oreille. Il nomma un juge de langue anglaise.

Dans le même temps, les Acadiens du Nouveau-Brunswick lui demandaient de nommer un des leurs sur le banc de la Cour Suprême. Le juge Landry venait de mourir. Il était juge en chef. Mais les Acadiens eussent été satisfaits de la nomination d'un juge puiné. Quelques noms furent mentionnés, ceux de MM. Cormier et La Forest, entre'autres.

Le ministre de la Justice trouva que les Acadiens étaient vraiment trop exigeants. Il nomma M. McKeown juge en chef, et M. Chandley, juge puiné.

7°—M. Borden a aussi trouvé le tour d'enlever aux Canadiens-français le poste de Greffier du Sénat.

Depuis des années, le major Chapleau occupait ce poste important. Mais M. Borden le lui enleva en 1917, le mettant prématurément à sa retraite, pour le donner à un M. Blount, un pur Anglais, qui avait agi comme secrétaire de M. Borden depuis 1911.

Pour caser son secrétaire, M. Borden faisait une injustice grave aux nôtres et en même temps grevait inutilement le budget. M. Chapleau eut pu être continué en fonction, ce qu'il désirait d'ailleurs, pendant des années encore.

8°—C'est un député conservateur, M. Boulay, (Rimouski), qui s'est chargé de nous dire comment les Canadiens-français sont traités à l'Intercolonial.

A plusieurs reprises à la Chambre, M. Boulay a soulevé cette

question. Il s'est plaint, notamment aux sessions de 1915 et de 1917 que l'Intercolonial, qui compte plusieurs centaines de milles de chemin de fer dans une section purement canadienne-française soit administré à **peu près exclusivement par des Anglais.**

A **Moncton**, dit M. Boulay, sur **vingt employés supérieurs** gagnant de \$3,000 à \$10,000 (outre le gérant qui est Anglais), il n'y a **qu'un seul Canadien-français.**

Dans le service des trains, wagons-lits ou réfectoires, les **Canadiens-français sont aussi totalement ignorés.**

De même dans les postes de surintendant.

En 1915, M. Boulay (n'oublions pas que c'est un député conservateur) avait réclamé la nomination d'un surintendant français pour la division de Mont-Joli à Moncton, **de plus des deux-tiers Canadiens-français.** Mais le gouvernement ne voulut pas même tenir compte des représentations de son député. **Il nomma un Anglais, un M. Deveniss,** dont l'administration a été un fiasco, au dire de M. Boulay, (session 1917).

8°—Ajoutons, **en ce qui touche la province de Québec,** que M. Borden nous a aussi enlevé en 1917 le poste de percepteur des Douanes à Montréal. Il s'agit cette fois de deux Anglais; Mais M. White, de Montréal, fut remplacé par un **M. Bertram, de Toronto.** Nul doute que si un Canadien-français eut occupé le poste, M. Borden eut été **encore plus heureux** de lui substituer son ami de Toronto.

Un Résumé.

Résumons ces exemples choisis entre cent, en y joignant nos pertes au ministère.

Sous le régime Borden, nous avons perdu, **entre autres :**

La charge de premier ministre ;

Le ministère de la Marine ;

Le Solliciteur-Général ;

Le ministère des Postes (vacant depuis la démission de M. Blondin) ;

La présidence de la Commission du Transcontinental ;

Notre Commissaire à l'Intercolonial ;

La direction des chantiers maritimes de Sorel ;

Le Secrétaire de la Commission des Eaux Limitrophes ;

Tous les postes importants que nous occupions au Yukon ;

De nombreuses charges dans la magistrature ;

Le poste de Greffier du Sénat ;

Un traitement équitable dans toute l'administration de l'Intercolonial ;

La perception des douanes à Montréal est passée à un homme de Toronto :

Enfin, nous y venons, — nous ne sommes plus représentés par des ministres canadiens-français dans aucune des missions officielles du gouvernement.

Les Missions Officielles du Gouvernement.

Sous le régime libéral, les ministres canadiens-français occupaient une autre position dans le prestige du cabinet et y tenaient

leur rang avec éclat. Ils avaient leur large part de la représentation ministérielle à l'extérieur.

Il y avait d'abord notre chef, Sir Wilfrid Laurier qui aux conférences de Londres en 1902, en 1907 ou en 1909 avait admirablement représenté notre race. De même, à Paris et partout où l'avaient conduit ses fonctions.

Puis c'était l'hon. M. Lemieux qui avait représenté le Canada successivement, et en faisant grand honneur à sa race, au Japon, en Afrique du Sud, à Paris et à Londres.

L'hon. M. Brodeur avait négocié le traité franco-canadien en 1907 et il avait assisté à la conférence de Londres de 1909.

Mais après 1911, négation absolue de ce privilège aux ministres canadiens-français conservateurs.

C'est M. Foster (Sir George Eulas) qui fut d'abord chargé de la représentation du Canada à l'étranger.

En 1917 quand M. Borden alla assister à la conférence de Londres, il emmena avec lui les lions MM. Hazen et Rogers (!); et pour la première fois le Canada français n'y fut pas représenté.

Enfin — un comble ! — ce sont deux ministres anglais, Sir Thomas White et Sir George Foster qui furent chargés d'aller rencontrer la délégation française à Washington, en mai 1917. Quand le maréchal Joffre et M. Viviani rencontrèrent nos envoyés dans la capitale américaine, ils eurent affaire à MM. White et Foster.

L'opinion canadienne-française s'émut si fort de cette odieuse injustice (motivée malheureusement par l'insignifiance totale des ministres représentant la province à cette époque) que le gouvernement Borden songea après coup à envoyer M. Sévigny les rejoindre.

Mais soit qu'il fut trop tard ou que la proposition ne fut qu'un trompe-l'oeil, M. Sévigny resta à Ottawa.

Et comme toujours les nôtres ne furent pas représentés, auprès d'une délégation française !

Quelques Opinions de Confrères Conservateurs.

Du reste, les journaux conservateurs canadiens-français eux-mêmes ont dû reconnaître à l'occasion la justice de nos réclamations.

A maintes reprises, la "Patrie" a dû reprocher au gouvernement Borden de ne pas être juste à l'égard des nôtres et constater la diminution de l'influence canadienne-français à Ottawa.

Le 26 février 1913, la "Patrie" écrivait :

"Nos concitoyens de la province de Québec n'ont sans doute pas oublié le cri de délivrance que poussèrent, au lendemain de la dernière élection fédérale, un certain nombre de journaux de l'Ontario : "THERE ENDS THE FRENCH DOMINATION !"

"Pour les Canadiens-français, ce cri du coeur était à la fois un hommage et une injure. C'était une attestation flatteuse de L'INFLUENCE CONSIDERABLE, sinon prépondérante, QUE NOTRE RACE AVAIT EXERCÉE JUSQUE LÀ DANS LE GOUVERNEMENT DU PAYS ; c'était aussi une sorte d'insinuation malveillante, susceptible de faire croire aux gens peu avertis que

notre prestige était usurpé ou que nous nous en étions servi pour empiéter sur les droits de la majorité... Dans l'ensemble, le mot était plutôt blessant, et nous aurions pu nous en formaliser, si nous n'avions pris le parti d'en rire.....

"Dans la mesure où il était juste que notre race exercât un ascendant, dans la mesure où il était raisonnable d'établir une "French domination", les LAURIER, les TARTE, les PREFONTAINE, les LEMIEUX et D'AUTRES ONT EXERCE CETTE INFLUENCE QUI A GRANDI NOTRE PRESTIGE NATIONAL, et ils ont ainsi reflété sur notre province un lustre dont le souvenir ne s'effacera pas.

"Le changement du 21 septembre, 1911, ne devait pas nécessairement avoir pour effet de diminuer l'influence de l'élément canadien-français. Elle nous privait de l'honneur de voir l'un des nôtres président du conseil, mais l'hon. M. Borden — il convient de lui en rendre le témoignage — était tout disposé à nous accorder d'amples compensations.

"IL N'EN EST PAS MOINS VRAI QU'APRES UN AN ET DEMI D'EXPERIMENTATION DU NOUVEAU REGIME NOUS AVONS LIEU DE NOUS DEMANDER SI NOS CONCITOYENS DE L'ONTARIO N'ETAIENT PAS DANS LE VRAI, LORSQU'ILS PROCLAMAIENT EN 1911 L'EXTINCTION DE NOTRE INFLUENCE.

CHACUN N'A QU'A OUVRIR LES YEUX POUR CONSTATER QUE, AU POINT DE VUE PARTICULIER DE NOTRE PROVINCE, LES AFFAIRES VONT AU PLUS MAL dans la Capitale du Dominion. Si notre PRESTIGE n'est pas tout à fait détruit, on ne niera pas qu'il est tout au moins ECLIPSE, TOTALEMENT ou PRESQUE.....

"NOS REPRESENTANTS DANS LE MINISTERE ONT ETE RELEGUES AUX EMPLOIS LES PLUS HUMIBLES, parce que des nôtres ont intrigué pour les empêcher d'être élevés plus haut. ET TOUT CE QUI EST DE NOTRE PROVINCE, DANS LE MILIEU PARLEMENTAIRE ACTUEL, EST TERNE, EFFACE, SANS PRESTIGE et SANS INFLUENCE.

"Pour que la province de Québec reprenne le rang qui lui appartient dans la Confédération, IL FAUT DE TOUTE NECESSITE QUE SES REPRESENTANTS A OTTAWA, SE RESSAISSENT. Certains d'entre eux ont déjà dépensé trop d'ardeur en futiles querelles. D'autres sous le couvert de prétendus principes inviolables, ont poussé trop loin l'intransigeance. Notre influence continuera inévitablement de décliner à moins qu'une tacite alliance s'établisse parmi nos députés pour soutenir l'honneur et la dignité de notre province."

Or les représentants conservateurs auxquels la "Patrie" faisait cet appel se sont-ils ressaisis ?

Demandons-le au même journal.

Le 26 octobre 1915 la "Patrie" faisait un nouvel appel aux ministres qui se terminait ainsi :

"Nous avons confiance que MM. Casgrain, Blondin, Patena-

de et Doherty ne laisseront échapper aucune occasion de s'affirmer et de réclamer la part d'influence qui nous est due. **C'EST AINSI QU'ILS REPENDRONT LE PRESTIGE QUI A PU NOUS FAIRE DEFAUT, dans le pays, PAR SUITE DE CIRCONSTANCES INCONTROLABLES QUE NOUS CONNAISSONS TOUS ET QU'IL SERAIT INUTILE DE PRECISER.**

"Avec de l'union, de l'harmonie, de l'entente, de l'énergie, de l'habileté, nos représentants auront avant trois mois reconquis le terrain perdu."

"Qu'ils se gardent bien de faire comme ce personnage de la parabole biblique, le malheureux Lazare, qui se contentait **DE RAMASSER LES MIETTES DE LA TABLE !**"

Mais il faut croire que ce nouvel appel resta aussi sans réponse, car le 15 et le 15 novembre 1916, la "Patrie" de nouveau revenait à la charge dans deux longs articles dont nous extrayons ce qui suit :

"Puisque le gouvernement, à l'occasion de l'avènement d'un nouveau ministre de la Milice, va sans doute procéder à une réorganisation de ce ministère, nous conseillerions au Premier-Ministre **DE MONTRER PLUS D'EGARD AU SENTIMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC.** Par exemple, en ces derniers temps, **LES CANADIENS-RANÇAIS DU DISTRICT DE MONTREAL ONT ETE IGNORES** dans la composition de la Commission de la Défense nationale. Ne croit-on pas qu'il aurait été convenable, en vue des résultats que l'on se propose d'atteindre, de nommer un représentant de langue française sur cette Commission ? Autrement, quel travail utile pourra-t-elle accomplir dans notre province ? Imaginons-nous, par exemple, les membres de la Commission venant faire entendre, dans la langue de Shakespeare, un appel aux armes dans un village de notre province, où les neuf-dixièmes au moins de la population se comprennent pas un mot d'anglais !

"Dans la composition de la Commission de la Défense nationale, **ON A AGI DE LA MEME MANIERE** que dans toute la haute organisation militaire : **ON A SYSTEMATIQUEMENT ECARTE DES HAUTES POSITIONS LES CANADIENS-FRANÇAIS,** comme s'ils étaient collectivement incapables ou dépourvus d'ambition.

"D'autre part, lorsqu'il veut s'éclairer sur les aspirations de la province de Québec, **LE GOUVERNEMENT TROUVERAIT AVANTAGE A PUISER SES RENSEIGNEMENTS AILLEURS** que chez tel sénateur, tel juge, tel politicien qui ont pu jouir naguère d'une popularité réelle ou factice, mais **QUI ONT PERDU DEPUIS TOUT CONTACT AVEC LA FOULE.** Qu'il consulte plutôt nos grands marchands ou nos grands industriels, qui n'ont point d'attaches politiques susceptibles de fausser leur jugement sur les questions nationales.

"En résumé, sir Sam Hughes a accompli de bon travail et commis beaucoup d'erreurs, dont quelques-unes graves.

"Sa démission servira les intérêts de la nation **SI ELLE EST LE POINT DE DEPART DE REFORMES SERIEUSES DANS LA DIRECTION DES AFFAIRES DE LA GUERRE ET DANS**

LE TRAITEMENT ACCORDE A LA PROVINCE DE QUEBEC.
Si les choses restent comme auparavant, on n'aura rien gagné à demander au général Hughes de céder sa place".

Ces extraits sont du 14 novembre ; le lendemain la "Patrie" revenait à la charge :

"Nous tenons à dire que l'avènement d'un nouveau ministre ne change rien à la situation existante **SI ON NE FAIT LES CHANGEMENTS QUI S'IMPOSENT** dans les cadres militaires. Les ministres Canadiens-français ont, en ces derniers temps, déployé un zèle louable pour persuader à nos compatriotes de s'enrôler; mais **TOUS LEURS DISCOURS SERONT VAINS** tant que le haut commandement, dans les districts militaires de Québec, sera confié à **DES HOMMES QUI EPROUVENT A L'EGARD DE NOTRE RACE UNE INSURMONTABLE ANTIPATHIE.** Les Canadiens-français sont loyaux sujets britanniques; mais il leur faudrait une vertu surhumaine pour aller se ranger sous l'autorité draconienne de **CES PERSONNAGES GALONNES QUI NE SAVENT LEUR MANIFESTER QUE HAINE ET MEPRIS."**

Donc, au 15 novembre 1916, la "Patrie" en était encore à attendre que le gouvernement rende aux nôtres cette justice qu'elle lui réclamait trois ans auparavant.

De même, l'"Evènement" avait approuvé le 29 novembre 1915 les réclamations de M. Boulay, député de Rimouski, concernant l'Intercolonial. L'"Evènement" écrivait :

"M. Boulay, député de Rimouski, avait demandé au gouvernement de nommer un surintendant canadien-français pour la division de l'Intercolonial, entre Mont-Joli et Moncton. Il alléguait que les deux tiers de la population du district traversé par cette division sont français de langue et qu'ils sont aussi les meilleurs clients du chemin de fer de l'Etat.

"M. Boulay, dans ses représentations au ministre des chemins de fer, avait protesté contre le fait que la plupart des employés de l'Intercolonial pour la division Mont-Joli sont de langue anglaise et ne parlent pas un traître mot de français. Bref, notre ami n'avait revendiqué **QU'UNE JUSTE REFORME, DANS L'INTERET DE SES ELECTEURS, AUSSI DANS L'INTERET DU GOUVERNEMENT ET DU PAYS.**

"L'on n'a pas jugé à propos de se rendre à la demande de M. Boulay. Le nouveau surintendant de la division Mont-Joli est un étranger à notre race, à notre langue, à notre mentalité. Il peut être un excellent homme d'affaires, mais **IL LUI MANQUE UNE QUALITE POUR REMPLIR AVEC JUSTICE, à Mont-Joli, SES DEVOIRS ENVERS L'ETAT ET SES CLIENTS."**

Notons enfin qu'à une assemblée tenue à Québec, le 17 juillet, MM. Boulay et Paquet, deux députés conservateurs avaient nettement protesté contre l'indifférence des ministres Canadiens-français à notre égard, alors MM. Casgrain, Blondin et Patenaude.

Pour compléter ce lourd dossier, rappelons-nous la campagne odieuse des journaux torys, — de préjugés et de calomnies ! — journaux payés par le gouvernement Borden pour insulter la province de Québec et par ce moyen atteindre notre vénéré chef Sir Wilfrid Laurier.

LE PARTI CONSERVATEUR DANS LES PROVINCES

Il est plus qu'édifiant d'examiner maintenant le rôle joué par le parti conservateur dans les administrations provinciales.

Il est un fait bien significatif et qui se manifeste partout; c'est que — dans les neuf provinces du Dominion — le parti conservateur a subi les défaites les plus saillantes aux élections provinciales, partielles ou autres, qui s'y sont tenues.

Dans les trois dernières années, depuis 1915, le parti conservateur a successivement perdu le pouvoir dans les trois provinces du Dominion où il gouvernait jadis avec une majorité presque absolue: Manitoba, Colombie-Anglaise, Nouveau-Brunswick. Et il a perdu du terrain dans Ontario, à plusieurs élections partielles.

Tandis que les libéraux eux, ont augmenté leur majorité chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

Les élections du Manitoba, de la Colombie et du Nouveau-Brunswick avaient été précédées de scandales dans l'administration toy dont nous allons maintenant nous occuper.

Le Scandale du Manitoba.

Les élections d'été, en 1914, avait déjà mis le gouvernement Roblin à deux doigts de sa perte; mais ce sont les révélations de la session suivante à Winnipeg qui achevèrent la déroute de Roblin et de ses copains.

C'est le fameux scandale des bâtisses du parlement de Winnipeg.

Contentons-nous de rappeler les faits:

En juillet 1913, le gouvernement Roblin donna le contrat général pour la construction du nouveau palais législatif de Winnipeg.

M. Wm. Lyall était le seul soumissionnaire ayant déposé sa soumission le jour fixé.

Le contrat fut donné néanmoins à Thos. Kelly et fils, dont la soumission n'avait été reçue que le lendemain. Cette soumission était inférieure de \$3,000 seulement (le total dépassait \$2,000,000) à celle de Lyall.

A la banque de Kelly, on a trouvé trace de deux chèques de garantie: l'un retourné deux jours après, ce qui fait supposer que Kelly avait fait deux soumissions.

Au cours de l'été 1914, le gouvernement Roblin fit des élections générales (qu'il remporta par quelques voix).

A la veille des élections, il décida de substituer des caissons aux pilotis pour les fondations. Ces pilotis figuraient pour \$64,000 dans le contrat de Kelly.

L'architecte provincial, M. Horwood, reçut de Sir Rodmond Roblin instruction de recommander — sans plans ni devis — qu'un contrat fut donné pour ces caissons à Thos. Kelly et fils pour \$802,650; le contrat fut préparé, accepté et sanctionné par ordre en conseil.

Quelques jours plus tard, Sir Rodmond Roblin déchirait ce contrat et en faisait disparaître toute trace.

Mais Kelly construisait les caissons et se faisait payer des à-comptes au fur et à mesure des travaux. Il reçut ainsi, en juin, juillet, août et septembre, pour ces caissons, \$844,037.

L'opposition libérale eut vent de l'affaire et trouva extraordinaire que le gouvernement payât à Kelly \$844,037 pour des travaux qui, dans son contrat général, étaient évalués à \$64,000. Elle soupçonna que la caisse électorale conservatrice avait dû bénéficier d'une partie de ces énormes déboursés.

A la session suivante, un député libéral M. Hudson demanda une enquête sur cet item; et le gouvernement Roblin consentit pour la forme à référer la chose au comité des Comptes Publics.

Lorsque le comité voulut constater si les quantités correspondaient avec les montants payés, l'inspecteur des travaux, un nommé Salt, qui était censé avoir tenu des notes au jour le jour, était disparu. Il était parti pour les Etats-Unis et on prétendit que personne ne savait où il était.

Mais comme les comptes présentés par Kelly avaient été certifiés par l'inspecteur en chef, M. Elliott, qui déclarait les avoir vérifiés avec les notes de l'inspecteur disparu, la majorité conservatrice du comité fit rapport à la chambre que tout était régulier.

L'opposition eut beau s'objecter, la majorité de la chambre approuva le rapport du comité.

Et Sir Rodmond Roblin se préparait à faire proroger la législature, comptant bien l'affaire étouffée.

Mais l'opposition eut recours aux grands moyens. Elle prépara un mémoire au lieutenant-gouverneur, spécifiant ses accusations de malversations, donnant les preuves acquises et les présomptions qui en découlaient, signalant, entre autres, la disparition du seul témoin qui pouvait faire la lumière, et demandant que la législature ne fût pas prorogée, avant qu'une enquête sérieuse fut faite.

Que se passa-t-il alors entre le lieutenant-gouverneur et M. Roblin?

Le lendemain, M. Roblin annonçait à la législature qu, cédant aux sollicitations du lieutenant-gouverneur, il allait nommer une Commission Royale.

L'opposition libérale avait gagné la bataille.

La Commission Royale fut en effet nommée, ayant pour président M. le juge en chef Mathers. Dès les premières séances de la commission, qui furent consacrées à chercher l'adresse du témoin disparu, Salt, on rattacha directement cette disparition à M. Horwood, l'architecte provincial, et on constata en même temps la disparition de M. Horwood lui-même.

L'enquête n'avait duré que quelques jours, quand Sir Rodmond Roblin et ses collègues offrirent d'eux-mêmes leur démission: Sir Rodmond Roblin admettait qu'il s'était commis des irrégularités (!), mais il mettait la chose au compte d'employés du gouvernement.

M. Norris, alors chef de l'opposition libérale, fut appelé à former un gouvernement.

Les conservateurs essayèrent de faire alors une contre-partie,

et ils accusèrent M. Norris d'avoir reçu une somme déterminée pour étouffer l'enquête et prendre le pouvoir. Cette sottise et infâme accusation fut aussitôt réduite à néant, à la suite d'une enquête spéciale où le commissaire proclama la complète fausseté des allégations portées contre M. Norris.

Le 10 juillet 1915, M. Norris en appelait au peuple. Sir James Aitkin avait succédé à Roblin comme chef conservateur.

Le parti libéral l'emporta, dans cette vieille province conservatrice, par le vote écrasant de 44 à 5.

Ce fut un coup magnifique de l'indignation populaire.

Ajoutons que, au pouvoir, le gouvernement Norris fit continuer l'enquête et établit la **complète culpabilité** de l'entrepreneur Kelly et des trois ministres Roblin, Montague et Caldwell.

L'entrepreneur Kelly fut envoyé au pénitencier, quant aux trois ministres, leur procès au criminel fut prolongé par des technicalités et finit par être abandonné par un reste de pitié qui leur permit d'échapper à une sentence analogue.

Ajoutons aussi que le nom de M. Rogers parût souvent à l'enquête: mais on ne put produire aucun des télégrammes, ni aucune des lettres que M. Roblin admit avoir échangées avec lui. **Tout avait été détruit!**

En Colombie-Anglaise.

A l'élection du 28 mars 1912 les libéraux n'avaient pu faire élire un seul député à la législature de cette province: l'opposition était représentée par deux socialistes, et Sir Richard McBride y semblait tout puissant.

Mais sa maladministration conduisait peu-à-peu la province à un état de crise financière voisin de la banqueroute; et la situation devint si mauvaise que Sir Richard fut forcé en 1916 de quitter Victoria et de céder sa place à l'hon. M. Bowser, cependant que lui allait se réfugier en Angleterre.

Le peuple réalisait déjà que tout allait mal dans la barque gouvernementale; et aux élections partielles qui suivirent le remaniement ministériel, les libéraux sur trois élections firent élire deux des leurs, dont l'hon. M. Brewster qui devint le chef de l'opposition libérale.

M. Bowser, le successeur de McBride, fut pris de panique et n'osa pas faire présenter ailleurs ses ministres; s'accrochant au pouvoir, il dépassa même le terme de cinq ans fixé pour la législature et M. Brewster dut prendre une injonction devant les tribunaux pour l'empêcher de continuer à gouverner sans mandat.

Enfin, au mois de septembre 1916, M. Bower en appela enfin au peuple et les libéraux l'emportèrent par une majorité écrasante. Dans une province où en 1912 pas un libéral n'avait été élu, le résultat fut: 37 libéraux, et 10 conservateurs.

Au Nouveau-Brunswick: Le Scandale Fleming.

En 1912, au Nouveau-Brunswick, les conservateurs élisaient 46 députés et les libéraux 2.

Le 24 février 1917, aux dernières élections, le parti libéral élisait 27 députés contre 21 conservateurs, et prenait le pouvoir.

Là, comme dans les deux autres provinces, ce sont des scandales odieux d'administration qui en quelques années ont dégoûté le peuple du régime tory.

En 1912 le premier-ministre conservateur était l'hon. M. Fleming.

En 1913, de graves accusations furent portées contre M. Fleming à l'effet qu'il avait tiré par de fausses représentations des marchands de bois de N.-B. une somme de \$100,000 pour des fins électorales; que son gouvernement avait forcé des compagnies concurrentes à payer de fortes sommes pour obtenir des contrats pour la construction du "St. John Valley Ry," et que des sommes votées à cette fin avaient été utilisées pour toute autre chose.

M. Fleming combattit ces accusations; mais il fut forcé finalement d'accorder une enquête par Commission Royale.

La Commission trouva M. Fleming coupable, 1o. d'avoir par un agent W. H. Berry extorqué au moins \$75,000 des marchands de bois; 2o. d'avoir aussi extorqué des sommes importantes des entrepreneurs du "St. John Valley Ry."

M. Fleming fut forcé de démissionner.

Son successeur traîna la législature jusqu'à la limite du temps; et le 24 février 1917 les conservateurs furent chassés du pouvoir.

Voilà donc trois premiers-ministres conservateurs forcés de démissionner et chassés de la province où ils jouissaient d'une majorité presque absolue.

Dans les autres Provinces.

Dans les provinces où les libéraux détenaient le pouvoir, au contraire, le peuple a augmenté leur majorité.

Le 22 mai 1916, dans Québec, Sir Lomer Gouin faisait élire 75 libéraux contre 6 conservateurs: et les majorités locales étaient les plus fortes qu'on ait jamais vues dans la province, beaucoup dépassant le millier de voix.

Dans la Nouvelle-Ecosse, où le parti libéral gouverne depuis 1882, le peuple est toujours satisfait de ce régime; et le 20 juin 1916 le gouvernement libéral Murray retenait le pouvoir, faisant élire 32 libéraux contre 11 conservateurs, et doublant presque sa majorité précédente.

Dans les provinces de l'ouest, Alberta et Saskatchewan, les gouvernements libéraux sont plus forts que jamais.

Au mois de mai 1917, le gouvernement Sifton (Alberta) a été maintenu au pouvoir par 35 à 18.

Et le 26 juin 1917, le gouvernement Martin (Saskatchewan) a été réélu par 50 à 7.

Il ne reste aux conservateurs que deux provinces:

L'île du Prince-Edouard, où le 16 septembre 1916, 17 conservateurs ont été élus contre 13 libéraux, une forte diminution de majorité, car les libéraux ne comptaient que 4 députés à la législature précédente;

Et Ontario, où depuis l'élection de 1914, le gouvernement conservateur Hearst a perdu trois sièges torys, ceux de Perth nord, Peel et Toronto sud-ouest, qui avaient donné de fortes majorités conservatrices en 1914 et sont maintenant détenus par des libéraux.

Comme on le voit, dans les provinces ainsi qu'à Ottawa, le parti conservateur est partout à la baisse.

LA CAMPAGNE DE 1911

Les questions de marine et de réciprocité sont maintenant réléguées au second plan ; et il serait superflu de les traiter longuement dans cette brochure.

Mais les événements ont à ce point donné raison au parti libéral depuis 1911 qu'il n'est pas indifférent d'en dire un mot.

Rappelons d'abord un document important et qui pourra servir dans la prochaine campagne.

C'est celui où M. Bourassa admet lui-même que la campagne des candidats nationalistes en 1911, — les Blondin, les Sévigny et les autres, — a été payée par l'or tory.

L'argent Tory et la Campagne Nationaliste.

Dans une série d'articles publiés dans le "Devoir", en mai et en juin 1913, M. Henri Bourassa a parfaitement admis lui-même que les conservateurs voyaient du meilleur oeil la campagne nationaliste, qu'ils avaient présenté leurs propres candidats sous la couleur nationaliste et qu'ils avaient songé à en profiter.

Dans le IXe des articles de cette série, consacré aux élections de 1911, M. Bourassa pose nettement la question et écrit en toutes lettres :

"L'approche des élections générales nous apporta la preuve que les chefs du parti conservateur acceptaient la situation que la campagne nationaliste leur avait faite dans la province de Québec.

"Le groupe Monk s'organisa sous le nom de "parti autonomiste", avec des quartiers généraux, des comités et tout un mécanisme entièrement distinct du parti conservateur.

"Le comité conservateur abandonna au comité "autonomiste" la plupart des circonscriptions électorales de la province, ne réservant aux candidats orthodoxes que les comtés ang'ais des Cantons de l'Est, les comtés de Pontiac et d'Argenteuil et trois quartiers de Montréal: Saint-Antoine, Sainte-Anne et Saint-Laurent.

"Il fut nettement entendu que, dans tout le reste de la province, M. Monk aurait la direction exclusive de la lutte, qu'il accepterait ou refuserait toute candidature d'opposition ; que ses candidats combattraient à leur gré la loi navale et la "politique non moins néfaste" de M. Borden, qu'ils prendraient sur la réciprocité la position qui leur conviendrait, et qu'ils n'en recevraient pas moins tout l'appui que le parti conservateur pourrait leur donner..."

Et plus loin, dans le même article :

"En dépit de ces conditions avantageuses, je ne me faisais pas d'illusion sur la sincérité d'un certain nombre de gens qui entouraient le député de Jacques-Cartier. Sans prévoir des trahisons aussi cyniques que celles de Codérre, de Blondin, de Sévigny, de Paquet, de Rainville, je voyais déjà se préparer les transactions et les compromis. Le "parti autonomiste" se remplissait de bl us qui naguère maudissaient M. Monk et les nationalistes. Leur zèle subit ne me disait rien qui vaille".

Dans le Xième article de la série, M. Bourassa est plus précis encore. Il écrit :

“Les organisateurs du parti “autonomiste” s'étaient arrêtés à ceci. Parmi les gens désireux et capables de souscrire au fonds électoral de l'opposition, il s'en trouvait un certain nombre qui partageaient les opinions de M. Monk sur la question navale; d'autres ne pensaient qu'à la réciprocité: il leur était absolument indifférent d'aider des candidats de n'importe quelle nuance, pourvu qu'ils fussent opposés à la convention douanière; d'autres enfin ne demandaient qu'à renverser le ministère, soit sur la marine, soit sur la réciprocité.

“Ce furent ces diverses catégories de souscripteurs qui fournirent, je crois, les premiers fonds. Mais lorsque la lutte fut bien engagée, le désir des chefs conservateurs de l'emporter quand même fut plus fort que toute autre considération: ils n'hésitèrent plus à transvaser dans la caisse du parti “autonomiste” une partie de leurs fonds, sans exiger aucune promesse, aucune garantie quelconque de la part des candidats, réciprocistes ou antiréciprocistes, qui faisaient la lutte au ministère, en haine de la Loi navale, et qui dénonçaient la “politique non moins néfaste” de M. Borden . . .

“Lorsque les fonds “réguliers” furent épuisés, Sir Hugh Graham entra en scène. Il s'offrit à fournir les derniers vivres, pourvu que chaque candidat lui donnât un billet à payer, exigible en cas de défaite seulement. Espérait-il ainsi se donner une bonne emprise sur les candidats heureux, seuls appelés à siéger et à voter au parlement? Je sais que deux au moins de ceux qui durent passer sous ses fourches caudines, déclarèrent carrément qu'ils ne troqueraient pas leurs principes contre ses écus. Il versa quand même.

“D'autres candidats “autonomistes” furent-ils plus souples ou plus faibles? Faut-il voir dans ces négociations souterraines, dont je n'entendis parler que longtemps après les élections, l'origine et la cause de certains revirements? Est-ce dans ces entrevues intimes qu'un certain nombre d'adversaires déclarés de toute contribution impériale commencèrent à penser qu'il fallait faire “quelque chose” pour la mère-patrie et l'Empire? Les avances de fonds de Sir Hugh Graham ont-elles éclairé quelques-uns de ces “patriotes” sur l'urgence du péril allemand? C'est possible. Mais il n'en transpara rien à l'extérieur, avant le 21 septembre 1911.

“Ce qui est acquis, c'est que les fonds du parti conservateur et le trésor impérialiste aidèrent à defrayer les frais électoraux de trente à quarante candidats, réciprocistes et antiréciprocistes, qui dénonçaient la Loi navale et la “politique non moins néfaste” de M. Borden, et qui s'engageaient solennellement à voter contre tout ministère qui refuserait un plébiscite sur cette question.”

De son côté, M. Armand Lavergne dans une lettre adressée au “Kingston Standard”, le 17 août 1915, faisait la grave admission suivante:

“We fought in 1910 in Drummond and Arthabaska and in 1911, WITH CONSERVATIVE FINANCIAL AID AND TORY COMPLICITY against the participation of Canada in imperial wars.”

(Cité par "Le Devoir", 24 août; lettre au "Kingston Standard" du 17 août, 1915.)

(Traduction): "Nous avons combattu en 1910 dans Drummond et Arthabaska, et en 1911, AVEC L'AIDE FINANCIERE DES CONSERVATEURS ET LA COMPLICITÉ DES TORYS contre la participation du Canada aux guerres de l'Empire".

Ces documents sont décisifs; et ils prouvent de toute évidence la complicité directe des patriotards jingoes dans la campagne nationaliste de 1911, qu'ils dénoncent si fort aujourd'hui.

Les votes sur le tribut Borden

Pour faire suite à cet aveu, il est intéressant de noter comment votèrent les députés élus comme nationalistes, quand M. Borden proposa en 1912 son fameux bill du tribut de trente-cinq millions.

Tandis que les libéraux combattaient vaillamment en chambre ce projet de tribut, contraire au principe même de notre autonomie, que faisaient les nationalistes qui avaient promis de combattre la politique "aussi néfaste" de M. Borden ?

M. Monk, à la présentation du bill, avait donné sa démission le 18 octobre 1912, et dans la suite, alléguant des causes de santé il s'était retiré des séances de la Chambre.

M. Borden l'avait aussitôt remplacé par un autre nationaliste, M. Coderre, qui comme ses deux collègues Nantel et Pelletier apportèrent au bill du tribut leur meilleur appui, ou plutôt leur appui le plus servile, durant le débat qui se prolongea jusqu'au printemps de 1913.

Tous les nationalistes d'avant-garde au parlement, friands des faveurs du pouvoir, et désireux de plaire au gouvernement tory, les Lespérance, les Blondin, les Sévigny, les Paquet, les Rainville, votèrent pour le bill à chacune de ses lectures.

Voici un tableau de ces votes :

En deuxième lecture (27 février 1913). **POUR LE TRIBUT :** Blondin, Coderre, Forget, Gauthier, (Gaspé), Lavallée, Lespérance, Nantel, Paquet, Pelletier, Rainville, Sévigny ; **CONTRE** (votant avec les libéraux, seulement les sept nationalistes suivants): Achim, Barrette, Bellemare, Boulay, Guilbault, Lamarque, Mondou.

A la troisième lecture, le 15 mai 1913, les onze députés nationalistes nommés plus haut votèrent de nouveau pour le tribut et contribuèrent au passage du bill ; quant aux sept autres, s'ils votaient contre ce bill, il convient de dire qu'en toute autre occasion ils approuvaient la politique du gouvernement et lui donnaient leur appui.

Mais le bill du tribut de trente-cinq millions n'eut jamais effet de loi.

De même que les libéraux l'avaient combattu sans relâche aux Communes, ce fut le Sénat libéral qui rejeta le bill et empêcha le gouvernement Borden de donner suite au projet.

Ce fut le 30 mai 1913 que le vote de la majorité libérale au Sénat mit fin au projet de contribution.

Et tandis que les députés nationalistes, élus pour combattre la politique néfaste de M. Borden, l'avaient approuvée des deux mains, ce sont les libéraux qui l'avaient réduite à néant.

N. B. — De ces votes sur le tribut, il faut rapprocher le vote sur la clôture, créée en 1913 pour assurer le passage du bill à la Chambre basse.

(On trouvera le détail de ce vote au chapitre ci-haut des "Scandales Administratifs"—Art. La Clôture).

La Politique Navale de Laurier.

Nous savons avec quelle insincérité le parti conservateur avait combattu le projet de marine en 1911 et comment il s'est comporté après avoir pris le pouvoir, proposant un tribut de trente-cinq millions rejeté par le Sénat alors libéral.

Nous tenons à montrer comment les faits ont, au cours de la guerre, parfaitement justifié l'attitude du parti libéral et confondu définitivement les adversaires de la marine canadienne.

Le gouvernement Laurier avait, avant l'élection de 1911, demandé des soumissions pour plusieurs croiseurs canadiens du type anglais "Bristol"; mais le changement de gouvernement mit fin à ce projet et les soumissions furent sans résultat.

Le gouvernement Laurier avait aussi fait l'acquisition de deux croiseurs de service le "Niobe" et le "Rainbow", qui furent l'objet durant la campagne de 1911, des quolibets les plus ridicules et des attaques les plus furieuses.

Ces deux croiseurs étaient pourtant des navires d'excellente classe:

Le "Niobé" est de 11,000 tonnes; long de 435 pds, il tire 26 pds, a un pouvoir de 16,500 chev.-vap., et une vitesse de 20.5 noeuds.

Le "Rainbow" est de 3,600 tonnes; long de 300 pds, il tire 17½ pds, a un pouvoir de 9,681 chev.-vap., et une vitesse de 19.7 noeuds.

Pourtant ces deux croiseurs tant décriés en 1911 devaient nous rendre de précieux services aux débuts de la guerre.

Notons d'abord qu'après l'échec du fameux tribut de trente-cinq millions, projet que M. Borden abandonna sans oser en appeler au peuple, son gouvernement ne songea aucunement à rappeler la loi de la marine et même, le 18 mai 1914, il avait adopté un Arrêté du Conseil instituant un service naval au Canada et pourvoyant à l'enrôlement de cadets devant être formés sur les navires-école achetés par le gouvernement libéral.

Mais ce fut la guerre qui montra d'une façon évidente et parfaite la sagesse de la politique libérale en la matière.

Quand elle éclata, en août 1914, il y avait encore sur les deux océans quelques croiseurs allemands qui menaçaient nos côtes.

On n'a pas oublié avec quelle frénésie le gouvernement Borden se hâta d'équiper le "Niobé" et le "Rainbow", — les deux croiseurs achetés par Laurier, — pour les mettre en service immédiat.

Au même moment, il achetait à Seattle deux sous-marins qui avaient été construits pour le gouvernement du Chili. Achat désas-

treux d'ailleurs pour le Trésor, et dont nous avons vu déjà les "dessous" commerciaux, (voir Scandales de guerre). Mais il nous suffit dans ce chapitre de noter que le gouvernement Borden, acculé par les faits, était forcé à la dernière heure, d'organiser au petit bonheur un embryon de marine au Canada.

Le "Niobé" sur l'Atlantique où il a rendu de grands services en se joignant aux croiseurs anglais qui protégeaient nos côtes, le "Rainbow" sur le Pacifique, faisaient service: mais combien plus effective eut été l'oeuvre d'une marine complète, telle que demandée par le gouvernement Laurier.

De fait, sur ce dernier océan, c'est à la marine australienne qu'est revenu l'honneur d'avoir protégé le commerce des Alliés; c'est le "Sydney", un croiseur Australien, qui parvint à s'emparer du "Emden", le croiseur allemand qui avait fait des ravages notoires avant sa prise. Et si l'Australie, mieux inspirée que le Canada, n'avait donné suite à un projet de marine locale, qui sait ce que nos populations de la côte du Pacifique aurait eu à souffrir dans les premiers mois de la guerre.

Un autre point essentiel, sur lequel la guerre a complètement contredit le gouvernement Borden, c'est au sujet de la construction des navires.

M. Borden avait dit en Chambre en 1913 qu'il ne serait pas possible de construire des navires de guerre au Canada "avant vingt-cinq ou peut-être cinquante ans".

Mais aussitôt la guerre déclarée, les grandes usines Maxim, Vickers and Co., à Maisonmeuve, se mettaient immédiatement à la construction de navires de guerre et de sous-marins.

La censure de guerre n'a pas permis en aucun temps à la presse de signaler l'activité de l'immense usine et de noter les nombreuses constructions qu'on y a entreprises; mais c'est un fait potent, avéré, que du jour au lendemain, nonobstant la prédiction de M. Borden, on y a fait de la construction de guerre et clairement prouvé que la construction d'une marine canadienne au Canada, telle que demandée par Laurier, était chose aussi possible que désirable.

La compagnie Maxim, Vickers n'était d'ailleurs pas la seule à l'oeuvre. Le 20 février 1917, l'Événement annonçait que la "Submarine Boat Coy." de Québec, venait de terminer un contrat important de construction navale pour le gouvernement impérial.

Enfin, le 22 avril 1917, on annonçait officiellement que le Bureau impérial des Munitions avait donné des commandes au Canada pour la construction de navires en acier, en aussi grand nombre que le Canada pourrait fournir de plaques d'acier pour les construire.

On saura mieux après la guerre et quand la censure sera levée tout ce qui s'est fait de construction navale au Canada depuis 1914, démentissant ainsi de la façon la plus formelle les prédictions pessimistes de M. Borden.

Notons d'ailleurs que pendant tout ce temps le gouvernement continuait à faire du recrutement naval côte-à-côte avec le recrutement militaire.

Donc, — et pour conclure, — l'excellence, la possibilité et la sagesse d'une marine canadienne, construite au Canada, telle que

préconisée par les libéraux et combattue par la coalition tory-nationaliste, a été parfaitement démontrée par la guerre.

La Réciprocité 1911. — La Politique Libérale Confirmée.

La réciprocité fut en butte à la plus violente campagne en 1911.

La fureur de la campagne dissipée, le peuple ne tarda pas à se rendre compte que les frayeurs d'annexion qu'on avait agitées au-dessus de sa tête étaient vaines et hypocrites; mais il lui restait à apprendre par l'expérience des faits qu'il avait en même temps commis une erreur économique des plus graves.

Dans son manifeste électoral de 1911, Sir Wilfrid Laurier avait terminé sur un ton prophétique son remarquable appel aux électeurs. Il disait:

“Ce n'est pas tout. Cette convention qui ne change rien à notre politique fiscale, où nous gardons toujours au premier rang la préférence britannique, cette convention, dis-je, en ouvrant à notre commerce des débouchés jusqu'à présent fermés, ne fera qu'augmenter la cordialité des relations qui existent heureusement aujourd'hui entre notre pays et la Métropole, d'une part, et la République Américaine de l'autre. Cordiales relations qui, nous l'espérons, s'amplifieront en un traité général d'arbitrage dont l'effet serait de faire disparaître pour toujours toute possibilité de guerre entre le grand empire dont nous sommes fiers de faire partie, et la grande nation que nous sommes fiers d'avoir pour voisine.”

Paroles prophétiques et qui devaient trouver en 1917 une si magnifique réalisation!

Mais suivons les événements.

Dès 1912, la nécessité de **plus grands marchés** se faisaient sentir. Et que faisait le gouvernement Borden, qui avait refusé le marché américain? Il négociait un traité de réciprocité... avec les Antilles, avec lesquelles nous avons un commerce d'au plus neuf ou dix millions par année.

Le 29 mai 1912, à un banquet qui lui offrait le Club de Réforme à Montréal, à l'hôtel Windsor, Sir Wilfrid Laurier reprenait courageusement sa politique de réciprocité. Quelques libéraux mêmes que la défaite avait découragés s'étonnaient presque de cette attitude; mais le chef libéral, confiant dans l'excellence de sa politique et la justification que les faits y apporteraient, en faisait l'historique dans un discours mémorable, et ajoutait qu'il n. regrettait nullement la défaite qu'avait subie le parti libéral e. combattant pour la vérité. Il l'invitait à persister dans cette voie; la péroraison de ce discours est à citer:

“Nous aussi, humblement et modestement, nous avons jeté notre semence au sol. Nous nous étions faits les champions de causes qui n'étaient pas immédiatement populaires, comme l'établissement d'une marine canadienne et la réciprocité en produits naturels avec les États-Unis. Nous avons dû payer le prix de notre

courage et de notre prévoyance. Nous avons perdu des amis; nous avons perdu le pouvoir; nous avons perdu la popularité. Pour ma part, cependant, je vous répète que je ne regrette rien.

“La semence que nous avons semée germera. Plus heureux que M. Gladstone, il me sera peut-être permis de lui voir atteindre sa pleine maturité. Mais ce n'est pas pour moi la suprême considération. La suprême considération, je vous l'ai dit en commençant et je vous le répète en terminant, c'est que: “J'AI RECU L'ORDRE DE COMBATTRE”.

L'année suivante, les faits venaient davantage confirmer la politique libérale: et on se souvient du malaise et de la crise qui marqua l'hiver de 1913.

Dans un nouveau banquet, cette fois au Ritz-Carlton, les chefs libéraux Sir Wilfrid Laurier et l'hon. W. Fielding exprimaient de nouveau et sans défaillir leur foi à la réciprocité; tandis que le gouvernement était impuissant à conjurer la crise et à enrayer le déclin de nos affaires.

Mais cette politique devait recevoir une confirmation plus définitive encore. Et celle-ci vint enfin d'un gouvernement qui ne pouvait plus résister davantage, quand le gouvernement Borden accorda, par un Arrêté du Conseil du 16 avril 1917, la franchise du blé entre le Canada et les Etats-Unis.

La Franchise du Blé.

C'était là le point essentiel du pacte de réciprocité; et depuis 1911, les cultivateurs de 1911, appuyés par le parti libéral, n'avaient cessé de le réclamer du gouvernement Borden.

L'admission en franchise du blé, au Canada et aux Etats-Unis, était le premier article de la convention douanière Taft-Fielding. L'opposition surtout des grosses maisons de meunerie du Canada, en 1911, avait été aussi violente que possible, et outre qu'elle avait fourni au gouvernement les éléments d'une campagne effrénée contre ce pacte, elle avait réussi en plus à apeurer les cultivateurs d'Ontario en leur faisant craindre l'envahissement de leur marché par les producteurs américains.

Mais on sentit bien vite, surtout dans l'Ouest, combien la politique de Laurier était nécessaire. Et le gouvernement fut assailli de demandes pour la franchise du blé, surtout après que le tarif américain Underwood eût offert d'admettre le blé canadien en franchise du moment que le Canada enlèverait ses droits sur le blé américain.

A chaque session fédérale, la question était reprise et discutée; mais le gouvernement s'obstinait à laisser peser, pour la prétendue protection des grands meuniers canadiens et par pur entêtement politique, un droit de 15 p.c., par minot, plus la surtaxe de guerre de 7½ p.c., sur le blé américain.

Il fallut la situation mondiale très grave, et plus encore la nécessité de faire une concession à l'Ouest qui menaçait de ne plus élire un seul conservateur, pour forcer le gouvernement à agir sur le tard.

Et ce fut Sir Thomas White, le ministre des finances, l'ex-libéral de 1911, qui avait déserté son parti sur la question de réciprocité, qui fut chargé de confirmer cet aveu total du gouvernement Borden qu'il s'était trompé et surtout qu'il avait odieusement trompé les électeurs en 1911.

Le parti libéral, nous l'avons vu, n'avait cessé de réclamer; Sir Wilfrid Laurier, en 1912 et en 1913, aux banquets que nous avons mentionnés ci-haut.

Le 28 janvier 1914, le Dr Neely, député libéral de Humbolt, avait proposé en amendement au discours du Trône, la franchise du blé.

Le 23 avril 1914, également en Chambre, Sir Wilfrid Laurier avait proposé une résolution demandant l'admission en franchise du blé, des produits du blé et des instruments aratoires.

Le 23 février 1916, M. T. G. Turriff, député libéral d'Assiniboia, avait proposé la franchise du blé et de ses produits, ainsi que des pommes de terre.

Toutes ces propositions étaient restées sans réponse ou avaient été rejetées par le vote de la majorité conservatrice.

Mais la vérité devait enfin éclater.

Et le 16 avril 1917, le gouvernement Borden était forcé de s'avouer vaincu; et de concéder aux idées libérales et au peuple canadien cette franchise du blé qui était la base même du pacte de réciprocité, dénoncé en 1911, comme une mesure déloyale et désastreuse.

Sur cette question de **RECIPROCITE** comme sur celle de la **MARINE**, les événements ont donc donné pleinement raison à **L'ATTITUDE PRISE PAR LE PARTI LIBERAL EN 1911.**

SOMMAIRE

	Pages
AVANT PROPOS	3
LA CONSCRIPTION	5
La question au parlement	5
Les votes	6
Les arguments contre la conscription	8
Quelques clauses du bill	11
L'opinion anglaise	12
Sir Wilfrid Laurier et la conscription	17
L'acte de la Milice de 1904	19
Blondin, Rainville, Sévigny	21
LA VIE CHERE ET LES GROS INTERETS	24
Quelques chiffres	24
Le jeu des Profiteurs	26
L'incompétence du gouvernement	26
Les profits de Sir Joseph Flavelle	27
Les taxes spéciales et l'impôt sur le Revenu	28
Les chevaux de M. Sifton	30
Le groupe des gros profiteurs	32
L'ACHAT DU CANADIAN NORTHERN	33
Historique de la question	33
L'odieux bill White	34
Les protestations	36
LA NOUVELLE LOI ELECTORALE	40
Le vote des soldats	40
Les étrangers	40
Les parentes des soldats	42
LE GOUVERNEMENT BORDEN AVANT LA GUERRE	44
Le cabinet Borden	44
Les finances	46
La crise de 1913-14	48
Les destitutions	48
Au département des Postes	49
SCANDALES ADMINISTRATIFS	51
Les cadenas de M. Pelletier	51
Le Homestead de Prince-Albert	51
L'affaire de Gimli	52
La propriété Carslake	53
Les transactions Fort Frances et Canning	53

Le champ de manoeuvres de Dorval	54
La Quarantaine de Lévis	55
L'établissement du Dr Reid	55
Le chemin de fer de Southampton	55
Dans le port de Victoria	56
Les achats de charbon en Colombie-Anglaise	56
La "Pacific Construction Coy."	57
Le scandale Morine	57
La Farmers' Bank	58
La Banque Internationale du Canada	58
Le Québec & Saguenay	59
Le G. T. P. et le rapport Gutelius	60
La clôture	62
SCANDALES ELECTORAUX	64
L'élection de MacDonald	64
Richelieu	66
Antigonish	68
Hochelaga	69
Châteauguay	71
LE GOUVERNEMENT BORDEN PENDANT LA GUERRE	73
LES SCANDALES DE GUERRE	73
Les chevaux	74
Les chaussures	76
Les pelles-boucliers	79
L'affaire Garland	80
Les lorgnettes	80
Les camions-automobiles	81
Les thermomètre	82
La pharmacie Plamondon	82
Les bicycles	82
Les ménagères	83
Le foin	83
Les camps militaires	84
La Commission des Obus	85
L'affaire Allison	87
L'affaire des cartouches	89
Revolvers et pistolets	90
La douane de Morrisburg	91
Autres accusations	92
Les sous-marins McBride	93
La carabine Ross	93
Le nickel canadien	96
Les meubles Sévigny	98
LA CORRESPONDANCE HUGHES-BORDEN	102
Un résumé	102
Les lettres de démission	103

L'AFFAIRE ROGERS	111
Les faits	111
La défense de M. Rogers	112
La preuve	113
L'enquête McLeod-Tellier et la démission	116
LE GOUVT. BORDEN ET L'INFLUENCE CAN.-FRANÇAISE ...	118
Au ministère	118
Dans l'administration	119
Un résumé	121
Les missions officielles	121
Quelques opinions	122
LE PARTI CONSERVATEUR DANS LES PROVINCES	126
Le scandale du Manitoba	126
En Colombie-Anglaise	128
Au Nouveau-Brunswick : Le scandale Fleming	128
Dans les autres provinces	129
LA CAMPAGNE DE 1911	131
L'argent tory et la campagne nationaliste	131
Les votes sur le tribut Borden	133
La politique navale de Laurier	134
La réciprocité après 1911	136
La franchise du blé	137

